

Université Paris I
Panthéon-Sorbonne

Bulletin
de
l'Institut
Pierre Renouvin

numéro 27
Printemps 2008

BULLETIN DE L'INSTITUT PIERRE RENOUVIN

1, rue Victor Cousin

75005 Paris

Tél. : 01 40 46 27 90

Télécopie : 01 40 51 79 34

Courriel de l'IPR : ipr@univ-paris1.fr

Courriel du Bulletin: bulletin_ipr@yahoo.fr

Site Internet : <http://ipr.univ-paris1.fr>

REDACTION :

Robert Frank, Rédacteur en chef

Jérémie Tamiatto, Secrétaire de rédaction

Farid Ameer, Félix Chartreux, Anaïs Fléchet, Annick Foucrier, Jean-Michel Guieu, Denis Guthleben, Hélène Harter, Véronique Hébrard, Catherine Horel, Audrey Kichelewski, Marie-Françoise Lévy, Bernard Ludwig, Antoine Marès, Jean-Philippe Namont, Jenny Raflik, Hugues Tertrais, Géraldine Vaughan.

© Institut Pierre Renouvin, 2008

ISSN 1276-8944

Imprimeur : ISI Print — www.isiprint.net

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Laurence Badel

p. 11

CHANTIERS

Jessie Lhoste

- La diplomatie française face à la crise du Biafra, 1966-1970

p. 15

Aurore Bruna

- La France, les Français face à la Turquie. Autour de l'accord d'Angora du 20 octobre 1921

p. 27

Wien Weibert Arthus

- Rétablissement des relations culturelles et économiques franco-haïtiennes après la Seconde Guerre mondiale

p. 43

Gabrielle Abbe

- La « rénovation des arts cambodgiens ». Georges Groslier et le Service des arts, 1917-1945

p. 61

Alexandre Luis Moreli Rocha

- L'archipel portugais des Açores dans le contexte de la transition vers le conflit Est-Ouest. 1946-1947, l'atlantisme et la fin du contrôle anglais sur l'océan

p. 77

Bruno Dusaussoy

- Le comte de Saint-Quentin, ambassadeur de France à Washington, février 1938-septembre 1940

p. 91

Odile Sinde

- L'instruction religieuse à l'école publique devant la Cour suprême des États-Unis. Les procès Mc Callum de 1948 et Zorach de 1952

p. 105

Nadia Atallah

- Les quartiers ouvriers de Montréal pendant la Grande Dépression

p. 117

Benjamin Offroy

- Les services de sécurité paraguayens dans le système Condor, 1974-1982

p. 129

Carolina Torrejón-Barreda

- Défis pour l'historiographie. La clandestinité des partis politiques dans le Chili de Pinochet, 1973-1983

p. 145

Jérémie Tamiatto

- Un missionnaire de la révolution en Chine. L'action de Maring au sein du mouvement communiste chinois, 1921-1923

p. 159

POSITIONS DE THÈSE

Anais Fléchet

- Aux rythmes du Brésil : exotisme, transferts culturels et appropriations. La musique brésilienne en France au XX^e siècle

p. 175

COMPTE RENDU DE COLLOQUE

Sophie Baby

- « Violencia y transiciones políticas a finales del siglo XX. Europa del Sur - América latina », 4-6 juin 2007

p. 181

VIE DES CENTRES

Toutes les informations concernant les centres sont désormais disponibles
sur le site <http://ipr.univ-paris1.fr>

Centre d'histoire nord-américaine
Directeur : Annick FOUCRIER

Centre de recherches d'histoire de l'Amérique latine et du monde ibérique
Directeur : Annick LEMPÉRIÈRE

Centre de recherches sur l'histoire de l'Europe centrale contemporaine
Directeur : Antoine MARÈS

Centre de recherches sur l'histoire des Slaves
Directeur : Marie-Pierre REY

Centre d'histoire des relations internationales contemporaines
Directeur : Robert FRANK

Éditorial

LAURENCE BADEL

Comme le numéro du printemps dernier, les articles présentés ici rassemblent les hypothèses ou les premières conclusions de recherches en cours. Certains auteurs proposent un tour d'horizon approfondi des sources disponibles sur leur sujet, d'autres, plus avancés, prennent position dans un débat historiographique ou livrent une synthèse assez aboutie sur un sujet précis.

Trois d'entre eux confirment que depuis les années 1920 le ministère français des Affaires étrangères peine à contrôler l'ensemble des relations extérieures de la France et que l'Exécutif lui impose très fréquemment des revirements ou se passe de ses services. Le choix du président du Conseil Aristide Briand d'envoyer le député Henry Franklin Bouillon, sans expérience diplomatique, conduire les négociations d'Angora (future Ankara) en octobre 1920 accentue la divergence croissante des diplomaties française et britannique. Le soutien apporté à Kémal fait sortir la Turquie gagnante de la négociation : elle obtient le départ des troupes françaises de Cilicie. Aurore Bruna estime que l'opinion française est en partie responsable de la décision briandiste, désireuse de voir les soldats français rentrer, se contentant d'une connaissance superficielle de la réalité du terrain et ne saisissant pas les enjeux du maintien d'une influence directe de la France dans cette partie du Levant. Le cas de René Doynel, comte de Saint-Quentin, ambassadeur français à Washington de février 1938 à septembre 1940, est assez exemplaire de la mobilisation de rouages parallèles à ceux de la diplomatie officielle, dans le contexte toutefois particulier de la mobilisation entreprise par le gouvernement

Daladier. On ne connaissait pas cet ambassadeur méconnu, placé entre l'*appeaser* Georges Bonnet et le pétainiste Gaston Henry-Haye : il a, de fait, été cantonné dans un rôle très classique d'observateur alors que, parallèlement, la mission de Jean Monnet, diligentée par le président du Conseil, était en charge des négociations d'achat de matériel avec le gouvernement américain. Dans un contexte tout autre, le Quai d'Orsay est marginalisé lors de la crise nigériane de 1967 qui débouche sur l'indépendance de la province orientale de la fédération et la naissance de la République du Biafra. Cette mise à l'écart est moins surprenante que ne l'écrit Jessie Lhoste quand on connaît le rôle dévolu au Secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches depuis sa création en 1961 et la diversité des acteurs ministériels en charge des affaires post-coloniales. L'article conforte l'idée bien admise du renforcement du pôle élyséen : le général de Gaulle donne son accord pour un soutien clandestin du Biafra mettant les représentants français à Lagos dans une position impossible.

Les voies culturelles de l'influence s'exercent tant au Cambodge durant l'entre-deux-guerres qu'à Haïti au début de la guerre froide. Gabrielle Abbe fait ainsi connaître le rôle tenu par le peintre Georges Groslier, né à Phnom Penh, dans la création d'une nouvelle école d'art appliqué au Cambodge. En encourageant la copie des modèles de l'art khmer classique, il entend éduquer la population à sauvegarder son patrimoine culturel. Groslier s'y emploie d'ailleurs personnellement en dénonçant les agissements du couple Malraux dans les années 1920. C'est également en s'appuyant sur ses réseaux traditionnels que la France entend restaurer après guerre sa présence culturelle à Haïti, dorénavant soumise à l'influence des États-Unis. L'accord du 24 septembre 1945 est le fondement de ce rapprochement. Wien Weibert Arthus estime que l'économique a suivi le culturel en constatant la signature le 12 juillet 1952 d'un accord commercial bilatéral qui va dorénavant encadrer les échanges tout en soldant le litige de l'emprunt de 1910. La Grande-Bretagne fait à la même époque l'objet des pressions américaines pour le contrôle de l'Atlantique à partir des Açores. L'archipel est devenu un centre essentiel des communications

aériennes : il assure le transfert des forces américaines de l'Europe vers l'Asie et l'Amérique comme l'écrit Alexandre Luis Moreli Rocha. À partir de 1947, Salazar reconnaît le nouveau rapport de forces et le passage de relais qui s'est opéré entre les puissances anglo-saxonnes.

Dans sa position de thèse, Anaïs Fléchet rappelle qu'elle a exploré des voies extra-étatiques pour comprendre les transferts musicaux qui se sont opérés entre le Brésil et la France au XX^e siècle, tant en matière de pratiques que de création d'une image musicale du Brésil en France. À ce titre, ce sont les acteurs privés et les réseaux de sociabilité artistique qui jouent un rôle moteur dans la circulation des genres musicaux bien plus que les structures étatiques. Autre type de transfert : celui de la transmission du modèle soviétique en Chine assurée par un membre hollandais méconnu du Komintern, Sneevliet, resté dans les mémoires sous le nom d'Hans Maring. Jérémie Tamiatto analyse avec précision la manière dont il contribua à l'organisation du parti communiste chinois.

Deux articles développent notre connaissance des sociétés canadienne et américaine autour de la Seconde Guerre mondiale. Concluant sur le rappel de l'engagement volontaire de nombreux jeunes Canadiens dès l'invasion de la Pologne le 1^{er} septembre 1939, Nadia Atallah souligne la gravité de la crise sociale qui avait atteint le pays dans les années 1930, en analysant les données dont on dispose sur les ouvriers de Montréal. Hausse du chômage, perte du logement, essor de la tuberculose doivent être pris en charge par les institutions charitables en l'absence de tout engagement étatique. Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, l'État canadien semble encore incapable de définir son rôle en matière d'assistance. De son côté, Odile Sinde défend l'idée que la Guerre froide a accentué l'extension des pouvoirs de la Cour suprême des États-Unis. Par deux arrêts en 1948 et 1952, la Cour impose aux États de garantir une école publique religieusement neutre tout en aidant les enfants de familles qui le souhaitent à recevoir une instruction religieuse. Enfin, les chercheurs du Centre de recherches sur l'histoire de l'Amérique latine et du monde ibérique continuent à explorer les diverses formes de violence politique qui

s'expriment en l'occurrence dans les années 1970 *via* le programme de répression des opposants politiques mis en place par l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay (Opération Condor). Se fondant sur la lecture des archives conservées à Asunción, Benjamin Offroy met au jour le rôle tenu par le Paraguay dans la constitution d'un système de répression transnational fondé sur l'anticommunisme et l'espionnage. Très rapidement, la traque des personnalités « subversives » fut étendue aux opposants au général Stroessner qui s'était emparé du pouvoir en 1954. La coordination transnationale progressive fut officialisée en 1975. C'est dans une même clandestinité que les opposants, cette fois-ci, d'une autre dictature, le Chili de Pinochet, œuvrèrent au point que certains survivants paraissent avoir effacé de leur mémoire le souvenir de leur lutte. Carolina Torrejon-Barreda livre une réflexion troublante sur les effets conjugués de la terreur d'État, des formes prises par la lutte clandestine et de la littérature « victimisante ». Pour élargir son propos, on pourra d'ailleurs méditer simultanément les principales conclusions du colloque sur *la violence et les transitions politiques à la fin du XX^e siècle. Europe du Sud – Amérique latine*, présentées par Sophie Baby à la fin de ce volume.

La diplomatie française face à la crise du Biafra

1966-1970

JESSIE LHOSTE

Le Nigeria dans les années 1960

Au milieu des années 1960, le Nigeria, ancienne colonie britannique, est l'un des pays les plus peuplés d'Afrique¹ mais aussi l'un des plus riches du continent, grâce à une denrée très convoitée, l'or noir. Ces gisements, découverts à la fin de la Seconde Guerre mondiale, étaient principalement localisés à l'est du pays, dans la région orientale, c'est-à-dire le futur Biafra.

Si l'Ouest et l'Est étaient des régions très dynamiques et prospères – qui s'étaient ouvertes très rapidement au monde extérieur, notamment à l'Occident, le Nord – qui représentait environ 60% de la population totale du Nigeria, était resté longtemps en retrait et en marge du monde moderne, ancré dans un strict féodalisme, avec des structures très hiérarchisées. Ces trois régions, qui constituaient la Fédération du Nigeria, correspondaient à peu près à la répartition des trois grands groupes

• Jessie Lhoste, « La crise du Biafra et la diplomatie française (1966-1970) », mémoire de Master 2 d'histoire contemporaine, mention relations internationales et mondes étrangers, sous la direction de Robert Frank, Paris I Panthéon-Sorbonne, juin 2007.

¹ À cette époque, le Nigeria comptait 56 millions d'habitants, ce qui représentait 15% de la population totale de l'Afrique.

ethniques dominants du pays². L'ethnie majoritaire peuplant le Nigeria était celle des Haoussas³, les musulmans peuplant le nord du pays. Conservateurs et hostiles à toute forme de modernité, éloignés de toutes préoccupations démocratiques, les Haoussas pouvaient compter sur le soutien des Britanniques, ces derniers s'étant appuyés sur les Émirats du Nord pour gouverner et conserver une influence après la décolonisation, notamment grâce au système de l'« Indirect Rule »⁴. Les féodaux du Nord étaient majoritaires dans le pays, et du fait de cette majorité démographique⁵, ils dominaient largement la vie politique du Nigeria. La seconde ethnie importante du pays était celle des Yorubas, qui peuplaient le sud-ouest du pays. Ces derniers représentaient environ huit millions de personnes et cohabitaient dans la région avec d'autres ethnies comme les Ijaws et les Edos. Les Yorubas s'étaient retrouvés très tôt en relation avec l'Occident⁶, ce qui leur avait permis de s'industrialiser rapidement et de dynamiser leur région. Musulmans pour la plupart, ils avaient des structures beaucoup moins hiérarchisées que celles des Haoussas et ne refusaient pas la modernité. Ils avaient su tirer profit de l'opportunité que leur avait apporté la présence des Européens dans le pays. Enfin, la

² Le Nigeria comporte quelque 200 ethnies et sous-ethnies.

³ Oshomba Imoagène, *The Hausa and Fulani of Northern Nigeria*, Ibadan, New-Erea Publishers, 1990.

⁴ C'est en effet par le biais de l'« Indirect Rule » que les Britanniques avaient confié le pouvoir aux Haoussas, les chefs féodaux du nord du pays et pouvaient de, façon indirecte, faire perdurer leur influence dans le pays. Grâce à ce système de gouvernement, ce sont en effet les populations les plus conservatrices du Nigeria qui exerçaient le pouvoir pour la Grande-Bretagne.

⁵ À cette époque, on situe le nombre de personnes appartenant à l'ethnie Haoussa entre 6 et 8 millions de personnes.

⁶ Le royaume des Yorubas était le premier à entrer en contact avec les Européens, notamment avec les Portugais en 1486. Ces derniers, qui exploraient le Golfe du Bénin, y faisaient alors pénétrer leur culture et leurs missionnaires.

troisième grande ethnie du Nigeria était celle des Ibos⁷, chrétiens peuplant la région Est du pays. Les Ibos étaient individualistes et la famille constituait leur unité sociale de base. Contrairement aux populations du Nord, l'ethnie Ibo était très active, dynamique et bien organisée. Proches des Yorubas par certains aspects de leur mode de vie, notamment par leur dynamisme et leur modernisme, ils avaient eux aussi été très tôt en contact avec les Européens, en particulier grâce à leur positionnement le long des côtes, ce qui leur avait permis d'avoir un accès assez large à l'instruction⁸. Ainsi, les Ibos occupaient la plupart des postes à haute responsabilité du pays, que ce soit dans le domaine de l'administration, de l'éducation ou bien encore de l'armée⁹. Leur omniprésence dans ces postes de cadres faisait d'eux les élites du pays. De plus, la région du Sud – et particulièrement celle du Sud-Est, avait connu un rapide essor économique, ayant pour conséquence d'effrayer les populations du Nord qui craignaient alors de perdre leur assise politique sur l'ensemble du pays. Face à cette fulgurante ascension économique du Sud, le Nord du pays, beaucoup moins dynamique, se mit soudainement à se méfier de la très grande prospérité de la région orientale et de ses habitants. Les Haoussas pensèrent que les Ibos pouvaient leur faire de l'ombre et les éloigner du pouvoir. Cette réserve grandissante à l'égard de l'Est et de sa population, avait induit une réaction d'autodéfense systématique chez les Nordistes : les Haoussas craignaient les Ibos. Si l'on ajoutait à cette méfiance les rivalités d'ordre ethnique et les luttes de classes, qui existaient depuis longtemps entre ces deux populations, le moindre événement pouvait détériorer rapidement la situation.

⁷ Oshomba Imoagène, *The Ibo of East-Central Nigeria*, Ibadan, New-Erea Publishers, 1990.

⁸ D'après une étude menée par Suzanne Bonzon, pendant la période du conflit, seulement 3% de la population du Nord savait lire et écrire contre 20% dans le Sud. Cf. « Modernisation et conflits tribaux en Afrique noire », *Revue Française de Sciences Politiques*, octobre 1967, p. 882.

⁹ À l'époque du conflit, les Ibos occupaient près de 60% des postes administratifs de la Fédération.

L'inévitable conflit

Les élections législatives du mois de décembre 1964 furent les prémisses du conflit dans le pays. Au cours de leur déroulement, le Premier ministre fédéral, Sir Abubakar Tafewa Balewa, nordiste, décida de rompre avec le docteur N'Namdi Azikiwe, Ibo et Président de la République fédérale du Nigeria, puisqu'il ne voulait pas le reconduire dans ses fonctions de Premier ministre. Le désaccord entre les deux hommes provoqua une grave crise qui eut pour conséquence des manifestations de violence, localisées¹⁰ notamment dans la capitale Lagos ainsi qu'à Benin, ceci dans le but du report des élections. L'agitation gagna très vite l'ensemble des régions à cause, à la fois de nombreuses irrégularités dans la préparation des élections, mais aussi des exécutions de certains opposants. L'unité du Nigeria était ainsi clairement menacée. Le président de la République, N'Namdi Azikiwe, craignait que la situation ne s'aggrave et avait de plus en plus peur que l'éclatement du pays ne devienne inévitable. Ce fut effectivement le cas avec les deux coups d'État militaires qui eurent lieu au cours de l'année 1966, et qui conduisirent inéluctablement à l'éclatement de la Fédération du Nigeria.

Malgré l'organisation de nombreuses conférences pour tenter de trouver un compromis entre les deux parties, notamment la conférence d'Aburi au Ghana qui s'était tenue les 4 et 5 janvier 1967, la situation se dégrada jusqu'à ce que l'Assemblée consultative de la région de l'Est du Nigeria ne mette définitivement un terme à la réconciliation nationale, le 26 mai 1967, en votant la sécession de la province orientale. La séparation était alors inévitable, et le 30 mai 1967 le lieutenant-colonel Ojukwu déclarait l'indépendance de la région orientale du Nigeria qui devenait alors la

¹⁰ Ces manifestations de violence étaient provoquées par un parti de l'opposition, l'UPGA, qui demandait le report des élections.

République du Biafra¹¹. Le gouvernement fédéral déclara immédiatement l'état d'urgence et, dans un premier temps, le colonel Gowon décréta l'instauration d'un blocus contre la jeune République du Biafra afin de l'étouffer et de l'isoler économiquement. Mais le blocus n'ayant pas les répercussions escomptées, le gouvernement fédéral du colonel Gowon décidait finalement de faire usage de la force. La véritable première offensive des troupes fédérales eut lieu le 6 juillet 1967. La guerre du Biafra était ainsi déclarée, bien que le gouvernement fédéral de Lagos dise à ce moment-là qu'il ne s'agissait que d'une banale « opération de police ».

Inévitablement, pendant ces trois longues années de guerre et de combats acharnés qui suivirent, se déroula un véritable drame humain dans lequel l'aspect humanitaire apparaît comme un élément incontournable. Qu'elles aient été publiques ou privées, de nombreuses organisations humanitaires sont intervenues pour venir en aide au peuple biafrais, et ce n'est qu'au début du mois d'août 1968 que les premières images d'enfants biafrais affamés, avec leurs ventres ballonnés, apparaissaient sur les écrans de la télévision française. Les terribles souffrances dont la population civile était victime avaient réussi à réveiller la conscience de l'opinion internationale, et même à la mobiliser¹² grâce à une propagande habile et intensive menée de main de maître par le lieutenant-colonel Ojukwu. En effet Ojukwu avait parfaitement su instrumentaliser la presse internationale et toutes sortes de médias pour soutenir sa cause.

¹¹ Le nom « Biafra » a été choisi en souvenir d'un ancien Empire africain qui était situé à l'est du Cameroun.

¹² Barbara Jung, *La médiatisation de la guerre du Biafra à la télévision française et Paris-Match (1967-1970)*, sous la direction de Robert Frank et de Marie-Pierre Lévy, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2003.

L'internationalisation du conflit et la position originale de la France

Les gouvernements des grandes puissances prirent part, eux aussi, au conflit. Pour des raisons diverses, chacune d'entre elles s'impliqua de façon plus ou moins importante et plus ou moins directe dans cette crise fratricide qui mettait en péril l'unité même du « géant » africain, mais aussi l'équilibre de la région. De nombreux intérêts économiques et pétroliers étaient en jeu, ainsi que le désir, pour certains pays, de protéger ou de développer leur influence sur le continent africain. La plupart des pays se rangèrent du côté du gouvernement fédéral du général Gowon, dont la Grande-Bretagne et l'URSS qui aidèrent massivement les autorités fédérales. Pour des raisons de prudence internationale, certains gouvernements étrangers ne se s'investirent pas véritablement dans le conflit. Ils tentèrent alors de pallier leur désengagement en apportant une assistance humanitaire à la population biafraise gravement touchée par la famine, notamment les enfants. Quelques pays, peu nombreux, comme le Portugal de Salazar, l'Espagne de Franco, la Chine populaire, ou bien encore l'Afrique du Sud prirent fait et cause pour la région sécessionniste. Pour sa part, la France, soutint une position originale et tout à fait inattendue.

En effet, à travers l'exercice d'une double action diplomatique, la France fut on ne peut plus ambiguë dans ce conflit. Car deux acteurs diplomatiques ont agi chacun dans leur sens, en totale contradiction : d'un côté, il y eut une diplomatie officielle, menée par le ministère des Affaires étrangères, et de l'autre, une diplomatie officieuse, secrète, émanant directement de l'Élysée. Ces deux acteurs diplomatiques français eurent des visions totalement opposées de l'action à mener au Nigeria.

La position du ministère des Affaires étrangères

Le ministère des Affaires étrangères était clair : la France était contre la sécession biafraise et soutenait officiellement le gouvernement fédéral nigérian. Mais, la tâche qui incombait sur place au ministère des Affaires étrangères n'était pas du tout évidente. Lorsque Marc Barbey prit ses fonctions d'ambassadeur à Lagos, le contexte de violence dans lequel se trouvait le Nigeria, les relations tendues entre Lagos et Paris¹³ ou encore l'existence de multiples organismes en charge des dossiers africains et la prépondérance de l'Élysée en matière de politique étrangère, ne lui facilitèrent guère la tâche. Pourtant la ligne de conduite du Quai fut toujours claire, puisqu'à chaque rencontre avec les autorités fédérales, les ambassadeurs français qui se sont succédé au Nigeria n'ont cessé d'affirmer que la France ne changerait pas de position, et qu'elle ne reconnaîtrait jamais la région sécessionniste du Biafra. Étant donné qu'en terme de droit international, la sécession biafraise ne pouvait pas être valable, cette position du Quai d'Orsay semblait plutôt cohérente. Pour que les Biafrais puissent s'ériger en tant que nation, il aurait fallu que les quatorze millions de personnes qui peuplaient la région Est soient Ibos. Or, plus de six millions de personnes vivant dans cette région appartenaient à des ethnies minoritaires qui n'aspiraient pas nécessairement à l'indépendance de la région orientale. Maurice Couve de Murville, alors ministre des Affaires étrangères¹⁴, ne donnait d'ailleurs aucune chance à la sécession biafraise de résister au géant nigérian, bien mieux armé et soutenu par les Britanniques et l'URSS. Il s'opposait totalement à ce que la France apporte un soutien militaire aux sécessionnistes.

¹³ Interrompues pendant près de cinq ans à la suite d'essais nucléaires pratiqués par la France dans le désert du Sahara, les relations diplomatiques entre les deux pays venaient tout juste d'être rétablies.

¹⁴ Maurice Couve de Murville a été ministre des Affaires étrangères du 1^{er} juin 1958 au 31 mai 1968.

La position du Quai d'Orsay est intéressante à analyser dans la mesure où à cette époque, la politique étrangère émanait directement de l'Élysée. Le Quai d'Orsay, dont le rôle consistait à mettre en œuvre la ligne politique choisie par le président de la République, fut bien seul dans cette crise nigéro-biafraise, et souvent même, doublé par l'Élysée. Entre ces deux institutions, il n'y eut ni communication ni convergence.

Comment expliquer cette incohérence entre la position du Quai d'Orsay – qui soutenait le gouvernement fédéral, et l'Élysée – qui, sans jamais reconnaître le Biafra officiellement, l'avait pourtant soutenu clandestinement dans le conflit l'opposant à la Fédération du Nigeria ?

La position de l'Élysée

La France était intervenue dans une guerre qui ne la concernait pas directement, puisque la Fédération du Nigeria, pays africain anglophone, ne faisait pas partie de sa zone d'influence directe en Afrique mais de celle de la Grande-Bretagne. Bien qu'ayant été très distant des événements au début de la crise, le général de Gaulle avait finalement décidé de soutenir le Biafra alors que ce dernier ne l'avait obtenu que de très peu de pays à travers le monde.

Les raisons qui avaient poussé de Gaulle à agir ainsi étaient son désir de voir un Nigeria morcelé, amputé de la riche région qui mettait à mal le grand Nigeria, mais qui, indirectement, touchait ainsi le Commonwealth et la Grande-Bretagne. Le Nigeria affaibli pouvait bien évidemment avoir une moindre influence sur ses voisins, pays africains francophones encore fortement influencés par la France. Certes, en choisissant de venir en aide au Biafra, le général de Gaulle espérait peut-être qu'une victoire biafraise lui permettrait d'acquiescer le contrôle de certains gisements pétroliers situés dans la région orientale. Mais ce n'était pas la raison principale qui l'avait fait basculer du côté des Biafrais, et même si de Gaulle voyait le conflit du Nigeria comme une aubaine, il ne pensait pas pour autant que la France

puisse y jouer un rôle. En fait, le soutien français au Biafra n'aurait sans doute pas vu le jour sans l'intervention de deux hommes.

À l'époque de la crise du Biafra, un personnage énigmatique ayant une très forte influence au sein de l'Élysée était le plus proche collaborateur du général de Gaulle : Jacques Foccart. Ancien résistant, il avait participé à la création du RPF au côté de de Gaulle, et fut nommé Secrétaire général pour les Affaires africaines et malgaches en 1961. Une relation très forte liait les deux hommes puisque Jacques Foccart était reçu quotidiennement par de Gaulle, qui le considérait comme son bras droit pour les questions concernant l'Afrique. La place de choix qu'il avait acquise auprès du chef de l'État lui avait permis d'obtenir toute sa confiance, non seulement au sujet des affaires africaines, mais aussi sur les questions plus générales.

Jacques Foccart avait un amour profond de l'Afrique, continent qu'il connaissait bien. Devenu l'ami de nombreux chefs d'États africains, dont le plus fidèle était sûrement le président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny, Foccart observait déjà depuis longtemps l'évolution de ce mastodonte anglophone. Lorsque la crise survint, il voulait intervenir en faveur du Biafra. Il voyait dans cette aide à la sécession un moyen de mettre à mal ce géant africain. Jacques Foccart n'avait pas du tout la même opinion que Maurice Couve de Murville sur ce dossier, et il éprouvait d'ailleurs un profond mépris pour le personnel du ministère des Affaires étrangères. Il estimait que le personnel du Quai n'était pas compétent pour s'occuper de la politique africaine. C'est pourquoi, tout au long du conflit nigéro-biafrais, il s'appliqua à écarter le Quai d'Orsay de la gestion de ce conflit. Dans cette sorte de bataille d'influence, Jacques Foccart avait pris l'ascendant sur le Quai.

Jacques Foccart et le président ivoirien Houphouët-Boigny partageaient la même conception sur la façon de venir en aide au Biafra. Les deux hommes avaient d'ailleurs tout mis au point : livraisons d'armes et de munitions aux sécessionnistes sous couvert d'aide humanitaire transitant par la Côte d'Ivoire et le Gabon, envoi de mercenaires, aide à la

propagande biafraise¹⁵, car il fallait soutenir le plus efficacement possible les troupes biafraises. Finalement, il ne leur restait plus qu'à convaincre le général de Gaulle de donner le coup d'envoi au soutien français au Biafra.

De Gaulle, qui éprouvait indéniablement une sympathie pour le combat mené par les Biafraises mais qui n'avait nullement l'intention d'intervenir dans la crise, fut fortement influencé par les appels incessants du président ivoirien pour que la France vienne en aide à son pays. Ce message porté par Félix Houphouët-Boigny était relayé tous les jours auprès de lui par l'intermédiaire de Jacques Foccart. Et de Gaulle céda finalement à la pression à laquelle il était soumis quotidiennement. Sa position de chef de l'État français avait évolué peu à peu, et en donnant son accord pour un soutien clandestin aux troupes du lieutenant-colonel Ojukwu, il se mit ainsi en totale contradiction avec la politique officielle de la France conduite par le Quai d'Orsay.

L'incohérence de la diplomatie française

Dans cette affaire africaine et la gestion de la crise, la diplomatie française fit preuve d'une terrible incohérence, ainsi que d'un manque de communication avec les différentes institutions diplomatiques en droit d'intervenir dans le conflit nigéro-biafraise.

La nouvelle Constitution de 1958 avait fait de la politique étrangère le « domaine réservé » du président de la République. Dans ces conditions, difficile pour le Quai d'Orsay de trouver sa place face à l'omniprésence du général de Gaulle ! Et ceci tant dans les affaires extérieures, que sur les questions concernant l'Afrique, à cause de la place prépondérante de Jacques Foccart. Le fait qu'une telle personnalité ait été aux commandes

¹⁵ Paddy Davies, le concepteur de la radio *La voix du Biafra*, a avoué plus de trente ans après le conflit que la propagande biafraise avait été entièrement financée par la France.

du Secrétariat général à la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches, diminua sans doute la portée de la diplomatie française pour régler cette crise africaine.

Dans l'affaire du Biafra, les ambassadeurs français au Nigeria n'avaient que le général Gowon comme seul interlocuteur valable, et ils évitaient de rencontrer le leader de la sécession sous peine d'être accusés de soutenir les Biafrais. De son côté, l'Élysée faisait transiter secrètement des armes aux sécessionnistes pour qu'ils puissent résister le plus longtemps possible aux troupes fédérales. Malgré tout le travail de conciliation du personnel du ministère des Affaires étrangères envers les autorités fédérales nigérianes, le Quai d'Orsay avait rapidement dû faire face à nombre de rumeurs qui accusaient la France de soutenir clandestinement la sécession. Les presses britannique, mais aussi américaine et nigériane, reléguèrent ces accusations et mirent le personnel diplomatique français sur place dans une posture délicate. La population nigériane était de plus en plus hostile à la France, et des manifestations antifrançaises eurent même lieu à Lagos. Paradoxalement, c'est le personnel du Quai d'Orsay qui fut la cible de violentes attaques de cette politique menée secrètement par l'Élysée, et que le ministre des Affaires étrangères condamnait.

La rivalité entre le ministère des Affaires étrangères et le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches n'avait donc pas permis à la France de prendre position de façon cohérente et pertinente dans ce conflit. Le soutien de l'Élysée à la sécession biafraise avait une nouvelle fois mis à mal les relations entre la France et le Nigeria. Mais surtout, l'incohérence diplomatique de la France dans la gestion de cette crise africaine avait prolongé le conflit armé, multiplié le nombre de victimes et donné de faux espoirs à tout un peuple.

Les dernières positions biafraises ont été anéanties par les troupes fédérales au mois de décembre 1969. Le lieutenant-colonel Ojukwu, qui s'était enfui en Côte d'Ivoire, laissa à son Premier ministre, Philip Effiong, le soin de signer un cessez-le-feu immédiat, et sans conditions, le 12 janvier 1970. Ce fut la fin du rêve d'une nation biafraise.

La France, les Français face à la Turquie

Autour de l'accord d'Angora du 20 octobre 1921

AURORE BRUNA

Le 11 novembre 1918, le grand conflit mondial s'achève. Pourtant le sang coule toujours au Proche et Moyen-Orient, où insurrection nationale et luttes révolutionnaires prolongent la guerre. En mai 1916, avant même d'avoir gagné la guerre, les Alliés divisent « l'Homme malade de l'Europe » en zones d'influences. Les accords Sykes-Picot prennent prétexte des traditionnels intérêts économique et culturel français au Liban, en Syrie ainsi qu'en Cilicie, pour placer ces régions sous mandat français. Le Moyen-Orient est démantelé en cinq zones. La Grande-Bretagne obtient la Palestine et la Mésopotamie et une sorte de protectorat sur l'Iran. Dès 1919, la réaction nationale turque est menée par Mustafa Kemal contre les ambitions des puissances européennes, et la signature du traité de Sèvres qui démantèle l'Empire Ottoman, permet à différentes nationalités d'accéder à l'indépendance. La France rencontre des difficultés dans la zone de son mandat, face à Kemal en Cilicie et face à Fayçal qui se proclame roi de Syrie et rejette le mandat français engageant la France dans de nouveaux affrontements. Cette guerre franco-kémaliste devient de plus en plus onéreuse pour les contribuables français. En 1921 se créent des conditions favorables pour mener des pourparlers directs avec les

-
- Cet article est un résumé du mémoire de Master 2 soutenu en juin 2007 à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Robert Frank, dans le cadre du Master d'histoire contemporaine des relations internationales et des mondes étrangers.

kémalistes, et le gouvernement français évite de leur attribuer un caractère officiel, afin de ne pouvoir être accusé de séparatisme par ses Alliés.

C'est dans ce contexte troublé que se pose notre sujet. Il aborde les relations entre la France et la Turquie kémaliste à l'occasion de l'accord d'Angora du 20 octobre 1921, dont les modalités sont détaillées, tant au niveau de la diplomatie qu'à l'échelon des populations concernées. Les axes de ce travail concernent la politique extérieure de la France à l'égard de la Turquie. Il a semblé intéressant d'élaborer une réflexion sur la mutation de la politique extérieure entre ces deux pays, sur les relations intergouvernementales entre une France affaiblie par la guerre et une Turquie kémaliste naissante, et enfin sur les phénomènes d'opinion. Un cadre chronologique précis peut être fixé à partir du traité de Sèvres en août 1920 jusqu'à la signature du traité de Lausanne en juillet 1923. En effet, le traité de Sèvres met fin à l'intégrité de la Turquie et soulève l'indignation de la population qui se tourne vers les nationalistes. Le traité de Lausanne illustre, lui, la victoire kémaliste – puisqu'il reconnaît la Turquie comme une puissance souveraine désormais habitée par une majorité turque. Plusieurs sources ont été consultées, la plus importante étant celle du ministère des Affaires étrangères au Quai d'Orsay. À cela se sont ajoutées l'analyse de la presse française et britannique, ainsi que celle des matériaux des archives du ministère de la Guerre. Notre étude s'appuie également sur des ouvrages contemporains des faits relatés, qui présentent les coulisses de la scène internationale des années 1920.

Les enjeux de cette recherche sont multiples : étudier la valeur de la presse, dénoncer les failles de la diplomatie française dans un accord concernant des possessions en Orient – chèrement acquises, exposer les manquements de la France. L'injustice profonde vue dans le retrait des troupes françaises d'une Cilicie réellement francophile, engendre un sentiment d'abandon qui s'illustre par des exodes en masse. En effet, cette étude met en perspective le désengagement de la France au Proche-Orient suite à l'accord d'Angora. Toutefois, la finalité majeure réside dans le fait d'éclairer un moment particulier de l'entre-deux-guerres, occulté par

les relations conflictuelles avec l'Allemagne. Le mythe d'une France forte et victorieuse est confronté à la réalité d'après-guerre. Focalisée sur sa politique intérieure, la France n'aspire qu'à se reconstruire et à trouver la paix, et, par un simple accord diplomatique, elle légitime un gouvernement révolutionnaire non souverain. La portée de l'accord d'Angora est donc considérable puisque c'est sur cette Turquie kémaliste que s'établit la Turquie actuelle. Mais en quoi l'accord d'Angora marque-t-il un tournant dans la politique orientale française ? Et dans quelles mesures la France ne conduit-elle pas une politique de vainqueur face à la Turquie kémaliste ? De quelles façons les événements autour de l'accord d'Angora et de la Turquie kémaliste sont-ils relayés par la presse et ressentis par les Français ?

Les forces en présence

L'élément déclencheur du mouvement nationaliste turc réside en partie dans la figure charismatique de Mustapha Kemal. Jeune militaire, sa bravoure à la bataille des Dardanelles contre les forces de l'Entente lui vaut le grade de lieutenant-colonel. Il retire de cette campagne le prestige d'être l'un des rares généraux ottomans vainqueurs de la guerre mondiale. Il est chargé ensuite, par le gouvernement du Sultan, de superviser la démobilisation de l'armée et de contrôler l'administration en Anatolie. Kemal entreprend alors de faire le contraire de ce pourquoi il a été nommé : il rassemble des armes, regroupe des soldats. Il revendique la Turquie pour les Turcs et arbore l'étendard du comité Union et Progrès qui attire les unionistes. C'est à ce moment que se crée un mouvement nationaliste kémaliste, dont l'essor est dû autant à la ténacité des rebelles qu'à leur propagande pour prétendre à la reconquête de la Turquie.

Les vainqueurs de la guerre n'adoptent pas une attitude commune face au mouvement nationaliste. Les Britanniques lui sont opposés, mais en

sous-estiment longtemps l'importance. Dans la région de Smyrne, les Grecs se heurtent à une résistance armée mal organisée sur laquelle Kemal a beaucoup de mal à établir un contrôle effectif. Les troupes françaises et kémalistes sont en contact en Cilicie, et la situation tourne à l'échec des Français. Paris n'a pas les moyens d'engager une lutte soutenue à la fois contre les Turcs et contre les Syriens, et juge donc préférable de traiter avec Kemal. Au début de 1920, des contacts diplomatiques ont lieu entre les Français et les nationalistes, qui aboutissent à un armistice en mai. De surcroît, une prise de contact officieuse a lieu, que la France dissimule à son allié britannique.

Au printemps 1920, le gouvernement britannique veut détruire le mouvement nationaliste, mais l'état de l'opinion publique ne permet guère une intervention militaire d'envergure. La France, qui approche les nationalistes, et l'Italie – qui est leur alliée non déclarée –, ne sont pas prêtes non plus à s'engager dans une telle entreprise. Reste la Grèce, principale bénéficiaire du traité de Sèvres. Son Premier ministre Venizelos veut créer une « Grande Grèce », ce qui n'est possible que par la défaite du nationalisme turc. Encouragés et soutenus par Lloyd George, et avec l'assentiment du gouvernement français, les Grecs passent à l'offensive. C'est le commencement d'une guerre entre Grecs et Turcs qui va durer plus de deux ans.

Face aux difficultés grecques, une intervention militaire des Alliés est préconisée par les militaires. Toutefois, la solution que les puissances requièrent est celle de la médiation à la conférence de Londres de février-mars 1921. Mais c'est un échec, et les Alliés déclarent qu'ils maintiendront une politique de neutralité entre les combattants, bien que les Grecs protègent les intérêts des Alliés. Les Grecs battus et les Anglais isolés se résolvent à traiter par l'armistice de Moudania, le 11 octobre 1922. L'armée turque fixe alors les conditions de la cohabitation des forces alliées et des nationalistes turcs dans la zone des détroits, et prévoit la convocation d'une conférence de la paix. Athènes renonce donc à la Thrace orientale et

Londres s'engage à évacuer Constantinople¹. Kemal acquiert un pouvoir quasiment absolu dans le nouvel État turc. Le 23 juillet 1919, il préside un congrès nationaliste à Erzeroum où l'on proclame, face à une Porte impuissante et à une Entente désunie, les revendications qui constituent le Pacte national. Il définit les objectifs du mouvement nationaliste : tout d'abord, l'indépendance des territoires turcs ; ensuite, la lutte contre l'occupation et l'intervention étrangère, ainsi que la création d'un gouvernement provisoire pour défendre l'indépendance de la patrie. Le sultan exige le retour de Kemal à Istanbul. Devant son refus, la Porte ordonne son arrestation, mais sans succès. Kemal réunit alors tous les représentants de la Turquie dans un second congrès nationaliste, à Sivas, le 4 septembre 1919. Le Pacte national y est confirmé et Kemal est élu président. Pour tenter une conciliation avec les nationalistes, le sultan annonce des élections qui remplaceront le Parlement, dissout en novembre 1918. Finalement, le nouveau Parlement – à majorité nationaliste – adopte le Pacte national en janvier 1920.

Un accord dicté par les vaincus

Du côté français, un armistice franco-kémaliste est conclu pour mettre fin aux attaques kémalistes en Cilicie, alors sous protection française. Mais très vite, les kémalistes ne respectent pas leur parole et amplifient les affrontements. Même si l'on considère au sortir de la Grande Guerre que la France possède la « plus forte armée du monde »², le pays est très affaibli. La France envisage avec crainte un renouvellement des opérations militaires en Cilicie qui lui ont d'ores et déjà causé beaucoup de pertes, sur

¹ Jacques Thobie, *Ali et les 40 voleurs, impérialisme et Moyen-Orient de 1914 à nos jours*, Paris, Éditions Messidor, 1985, p. 59.

² Pierre Milza, *Les relations internationales de 1918 à 1939*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 34.

les plans financier et humain. Aristide Briand choisit donc d'entamer officieusement des négociations avec Angora. Sans rien dévoiler de son projet à la Grande-Bretagne, le président du Conseil confie cette délicate mission à Henry Franklin Bouillon. Du côté turc, il faut souligner avec quelle habileté les négociations d'Angora sont menées par la Turquie. La figure charismatique de Mustapha Kemal, qui dirige lui-même les pourparlers, influe sur l'accord d'Angora. Mais l'envoi de Franklin Bouillon – un ancien député sans expérience diplomatique – pour négocier un accord qui doit amorcer la pacification de l'Orient et rétablir les relations avec la Turquie fait l'objet d'une forte polémique. Subjugué par le mouvement nationaliste et son leader, il accepte toutes les exigences turques sans obtenir la concrétisation des requêtes françaises, mettant ainsi la France dans une position modeste et déférente, ce qui permet au leader kémaliste de prendre l'ascendant.

Dans l'ensemble, les Turcs sont gagnants. Ils obtiennent le départ des troupes françaises de Cilicie et la cessation de l'état de guerre. Les prisonniers respectifs sont immédiatement remis en liberté et amnistiés. Néanmoins, les kémalistes refusent l'amnistie pour les Turcs musulmans qui ont collaboré avec la France. *Le Journal des Débats* souligne que « la France fait seule des concessions »³. La France renonce effectivement au désarmement des populations et des bandes, ainsi qu'à la constitution d'une force de police turque assistée par des officiers français. Le général Henri Gouraud dénonce le fait que cette convention ne prévoit pas « la présence de quelques officiers français dans la gendarmerie chargée de maintenir l'ordre dans les territoires devant revenir à la Turquie »⁴. Certes. Mais en préparant l'évacuation de la riche et stratégique Cilicie, le

³ Auguste Gauvain, « L'accord franco-turc », *Journal des Débats*, 1^{er} novembre 1921.

⁴ « Télégramme du général Gouraud destiné à Aristide Briand, n° 1285/6, daté du 1^{er} octobre 1921 », in Archives diplomatiques du MAE, sous-série Turquie : n° 174, Relations avec la France, 1^{er} octobre 1921 – 10 novembre 1921.

gouvernement répond aux vœux de nombreux Français qui souhaitent le retour des soldats au pays.

En échange de ses abandons, la France décroche un lot substantiel de consolation : l'établissement d'un « régime administratif spécial » pour la région d'Alexandrette, et un transfert de la ligne de chemin de fer de Bozanti-Nousseibine pour un groupe de financiers désigné par Paris. Une série de lettres complémentaires à l'accord sont jointes. D'abord destinée à rester secrète, la liste est finalement communiquée à Lord Curzon le 8 décembre 1921, sur une demande de Londres. Dans l'une d'elles⁵, le ministre des Affaires étrangères d'Angora, Youssouf Kemal bey, déclare qu'il est disposé à accorder la concession des mines de fer à un groupe français pour une durée de cinq ans, sans spécifier toutefois, qu'une zone serait réservée à cet effet. De plus, il engage également par cette lettre son gouvernement à examiner d'autres demandes qui pourraient être formulées par les groupes français, relatives à la concession de mines, voies ferrées et ports réciproques de la Turquie et de la France⁶. Ces promesses ont pour but de faciliter le développement des intérêts bilatéraux entre la France et la Turquie. Du point de vue kémaliste, l'accord d'Angora est un important succès diplomatique car il comporte des avantages immédiats pour la Turquie. Mais il marque également une rupture du front allié contre les kémalistes, et il implique une reconnaissance officielle du nouvel État.

La Grande-Bretagne interroge de nouveau le gouvernement français concernant la mission française, et la France l'assure du fait qu'il n'est pas

⁵ « Lettre adressée par Youssouf Kemal Bey, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale d'Angora à Monsieur Henry Franklin Bouillon à Angora, le 20 octobre 1921 », in Archives diplomatiques du MAE, n° 174, Relations avec la France, 1^{er} octobre 1921 – 10 novembre 1921. Voir annexe n° 13, p. 221.

⁶ « Lettre adressée par Youssouf Kemal, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale d'Angora à Henry Franklin Bouillon à Angora, le 20 octobre 1921 », in Archives diplomatiques du MAE, n° 174.

question pour elle de résoudre avec le gouvernement d'Angora, les questions relatives à la paix qui sont uniquement du ressort des Alliés. L'accord franco-turc est pourtant signé. Le Foreign Office prétend que cette promesse est inconciliable avec un traité qui équivaut à une reconnaissance du gouvernement kémaliste et avec l'engagement de soutenir les revendications turques⁷. L'unité de l'Entente est mise à l'épreuve. Le Gouvernement de Sa Majesté est furieux, il voit dans l'accord d'Angora une paix séparée contraire au pacte signé par les Alliés en novembre 1915, qui leur interdisait de contracter des accords sans se consulter mutuellement. Il estime, en outre, que l'initiative de la France compromet gravement les chances d'une issue favorable aux intérêts des puissances quant au règlement d'ensemble de la question d'Orient. En ce sens, Lord Curzon remet au comte de Saint Aulaire, ambassadeur de France à Londres, un aide-mémoire⁸ protestant contre la conclusion, par le gouvernement français, de l'accord avec « l'un des ennemis communs des Alliés ». Il est reproché à la France d'avoir leurré le gouvernement britannique par les assurances qui avaient été données sur la mission de Franklin Bouillon. De plus, l'Angleterre juge que l'accord conclu n'a pas le caractère d'un armistice local, mais au contraire celui d'un établissement de la paix entre la France et la Turquie kémaliste. Par conséquent, le gouvernement français entreprend ici une opération diplomatique de caractère séparatiste. En concluant le traité en question, la France reconnaît le gouvernement d'Ankara comme étant souverain de la Turquie.

Enfin, la Grande-Bretagne considère que la France modifie sensiblement les conditions prévues par le traité de Sèvres concernant la frontière septentrionale de la Syrie. Cette révision ne peut pas être envisagée comme une question d'intérêt exclusivement français. Elle rend à la Turquie la Cilicie, un grand territoire fertile qui constituait le gage commun de la victoire des Alliés, bien que le mandat ait été accordé à la France. La

⁷ Jacques Bardoux, *Lloyd George et la France*, Paris, F. Alcan, 1923, p. 250.

⁸ Paul du Véou, *La passion de la Cilicie : 1919-1922*, Chamigny, le Cercle d'écrits caucasiens, 2004 (1^{re} éd. 1937), p. 289.

restitution des localités de Nousseïbine à la Turquie porte également un grand coup aux intérêts britanniques. L'Angleterre rappelle également que les droits des minorités en Cilicie ne sont pas garantis.

Le regard de la presse et des Français sur l'accord d'Angora

L'analyse des réactions de la presse au sujet de l'accord d'Angora montre une attitude française mitigée, même si la majeure partie des journaux français applaudit la réalisation de l'accord, influençant ainsi l'opinion des lecteurs. En revanche, la presse anglaise fait corps avec son gouvernement dans la dénonciation de l'accord d'Angora. La comparaison des quotidiens français et britanniques fait apparaître les carences des journaux français sur le plan de la politique étrangère. Sans service d'information et se contentant de relayer les informations de Londres ou de New York, la presse française est relativement mal informée, une insuffisance qui la dessert puisque cela l'empêche de saisir le problème oriental dans toute sa complexité.

La question d'Orient est en effet mal connue du public français. Pourtant le personnage de Mustapha Kemal fascine nombre de journaux et d'intellectuels, occasionnant une peinture souvent exagérée de l'engouement de la population turque pour le mouvement nationaliste. On peut ainsi lire dans le journal *La Victoire* : « la Turquie à l'heure actuelle c'est Kemal Pacha »⁹. Or ceci ne peut être exact puisque l'Empire ottoman en déclin voit sa population se déchirer dans une guerre civile opposant les nationalistes aux partisans du Sultan et du Califat. Néanmoins, certains journaux français fournissent une information objective et détaillée et abordent ce mouvement avec plus de distance et de discernement. On apprend alors que : « le nombre des désertions dans l'armée turque est

⁹ G. Hervé, « La Dispute franco-britannique », *La Victoire*, 12 novembre 1921.

considérable »¹⁰. Peu de journaux français mentionnent le fait que Kemal tyrannise le peuple turc, las des taxations et des réquisitions arbitraires accompagnées de pillages et de viols. Face à cette politique despotique, le peuple commence à se soulever contre le joug des bandes nationalistes¹¹. Cette réalité n'est que très peu abordée par la presse française et seuls quelques journalistes de *La Victoire*, du *Gaulois* ou encore du *Journal de Genève* pallient alors les carences du journalisme français. En signalant les nombreuses erreurs françaises en Orient, ils mettent en exergue les méandres de la diplomatie. Malgré la dénonciation de la réalité faite par les journaux, les multiples prises de position en faveur du mouvement kémaliste, dans la presse et les ouvrages, vont avoir une répercussion évidente sur les Français. Car la question d'Orient est d'une extrême gravité, mais le public français ne s'en aperçoit pas.

Les suites de l'accord

Abordant les conséquences de l'accord sur les populations autochtones, nous avons tenté d'en prendre la mesure sur la minorité arménienne, dont le sort est intimement lié à celui de la Cilicie. L'étude des ressorts du désengagement français en Cilicie a mis en lumière la superposition de plusieurs phénomènes. Tout d'abord, la France n'honore pas son engagement de puissance mandataire en abandonnant la protection des minorités de Cilicie. Des décennies de construction de l'influence française au Levant, grâce à l'appui des minorités chrétiennes, sont annihilées puisque la France espère trouver un relais de son influence plus déterminant dans le gouvernement kémaliste. De plus, après une

¹⁰ H. de Grandville, « Vers la paix en Cilicie », *Le Gaulois*, 6 août 1921.

¹¹ Michel Paillarès, *Le kémalisme devant les Alliés : l'entrée en scène du kémalisme, le traité de Sévres, l'accord d'Angora, vers la paix d'Orient*, Constantinople, Éditions du Bosphore ; Chamigny, le Cercle d'écrits caucasiens, 2005 (1^{re} éd. 1922), p. 55.

campagne sanglante, la cession de la Cilicie passe pour une victoire à la Pyrrhus aux yeux des militaires français. Ces derniers sont conscients de l'engagement des habitants dont beaucoup se sont enrôlés volontairement dans l'armée française pour former la Légion d'Orient. Mais l'abandon de la France amène les Ciliciens à émigrer, ce qui profite au nationalisme kémaliste. En effet, les kémalistes accélèrent le départ des minorités chrétiennes, par des menaces, des exactions et dépouillent les minorités grecques et arméniennes de leurs biens conservés dans des banques françaises. C'est au prix du massacre des Arméniens et des Assyro-Chaldéens, de l'émigration des Grecs et de l'assimilation plus ou moins forcée des Kurdes, que Mustapha Kemal réalise un État national homogène où les Turcs n'ont jamais constitué une majorité ethnique. La catastrophe de Smyrne permet à Mustapha Kemal de parfaire l'épuration ethnique entamée par le comité Union et Progrès en 1915. Après l'effondrement militaire de l'armée grecque, la ville de Smyrne est prise par les forces kémalistes le 9 septembre 1922. Le 13 septembre, un incendie éclate dans le quartier arménien. Il détruit presque toute la ville faisant près de 100 000 morts. Les troupes régulières de l'armée kémaliste et des civils turcs se livrent aux pillages et massacrent les populations grecque et arménienne. Les témoins français et britanniques rapportent des scènes d'horreur. Pourtant, les navires européens refusent les réfugiés qui tentent de les accoster, et les efforts du consul américain Horton pour organiser l'évacuation sont désavouées par son gouvernement¹². Par la suite, Kemal encourage les derniers survivants à l'exil après les avoir spoliés de leurs biens, pourtant à l'abri des banques françaises.

Ainsi, la France de l'entre-deux-guerres se comporte tel un Janus politique en présentant deux visages différents, en Europe et au Levant. Elle se montre ainsi extrêmement dure envers l'Allemagne en lui imposant

¹² George Horton, *The Blight of Asia : an Account of the Systematic Extermination of Christian Populations by the Mohammedians and of the Culpability of Certain Great Powers*, Athens, Society for the Study of Greek History, 2001 (1^{re} éd. 1926), p. 95.

la « paix dictée » du traité de Versailles, ainsi que de lourdes réparations. En 1921, la Turquie fait elle aussi partie du camp des vaincus, mais c'est dans un climat de grande sympathie que la France mène l'accord d'Angora. Nous avons d'ailleurs observé que non seulement les clauses de l'accord favorisent davantage Angora, mais aussi que la France apporte une légitimité au gouvernement dissident. Enfin, elle se contente de quelques engagements, promettant un avenir culturel et commercial français en Turquie, qui ne seront pas honorés par le gouvernement kémaliste.

En permettant la concrétisation de la révolution kémaliste, la France a fait plus que légitimer ce gouvernement. En effet, dès que le mouvement nationaliste se trouve en difficulté, les généraux français qui veulent l'attaquer et l'anéantir, ne trouvent ni l'appui des diplomates, ni celui des politiques. En 1918, les Turcs étant « craintifs et soumis », il était alors possible d'organiser le pays sur des bases « favorables aux Alliés »¹³. Selon les militaires, la France déclare trop ouvertement qu'elle ne combattrait jamais les Turcs et elle perd alors tout prestige. En d'autres termes, l'indulgence française est appréhendée comme une politique d'abdication et de faiblesse, qui dessert ses véritables intérêts. Manifestement, la France n'a donc pas mené une politique de vainqueur face au mouvement nationaliste.

C'est également sur les dissensions des Alliés que le kémalisme a pu prendre son essor et s'épanouir. On peut aisément imaginer que si l'entente franco-britannique avait été réelle, elle aurait soutenu la Grèce et dépecé l'Empire ottoman. Mais la France choisit d'encourager l'orgueil turc en se pliant aux exigences kémalistes, et elle devient le fournisseur d'armes et de matériel de guerre d'Angora, à titre gracieux. C'est pourquoi le paradoxe est patent lorsqu'en 1922, la France devient la cible de cet

¹³ « Télégramme de la chambre de commerce française de Constantinople au Président du Conseil. Novembre 1922 », *in* Archives diplomatiques du MAE, n° 182, Excès turcs à l'égard de Français ou protégés français, octobre-novembre 1922.

orgueil qu'elle a contribué à galvaniser. L'insuccès de l'accord est évident du point de vue français, et ceci seulement un an après sa signature. Le partenariat économique promis par les Turcs ne s'est pas concrétisé. De surcroît, non contente de ne pas honorer les termes de son accord avec la France, la Turquie lui crée des difficultés dans le mandat syrien. À Damas, les Turcs tentent d'exacerber l'opinion grâce à une propagande encourageant les Syriens à la révolte¹⁴.

Les renoncements français amènent à penser que l'accord d'Angora fait partie d'une sorte de répétition générale au traité de Lausanne, qui enterre définitivement le traité de Sèvres. Signé en 1920 par la Turquie, ce dernier est annulé par le traité de Lausanne du 24 juillet 1923. Il règle l'ensemble du contentieux international de la Turquie, qu'il résulte de la guerre mondiale ou de la guerre gréco-turque. La nouvelle Turquie y reçoit sa consécration internationale. Ses forces militaires ne sont plus limitées, les Capitulations sont abolies. Le traité sanctionne la défaite militaire grecque en Asie Mineure et concède à la Turquie kémaliste la totalité de l'Anatolie, la Thrace orientale, ainsi qu'un territoire de 23 000 km² en Europe. Ce traité est donc très différent de ceux qui ont été imposés par les vainqueurs aux vaincus de la Première Guerre mondiale. Le résultat immédiat et concret de la conférence est la convention bilatérale, qui prévoit un échange de populations entre la Turquie et la Grèce. Pour la première fois de son histoire, l'Asie Mineure devient homogène.

En outre, la conférence de Lausanne voit l'abandon définitif de la question arménienne. Winston Churchill écrit dans ses mémoires : « Dans le traité de Lausanne qui rétablit l'état de paix entre la Turquie et les alliés, l'Histoire cherchera en vain le mot d'Arménie ». Le traité acceptait tacitement les faits de guerre : le génocide des Arméniens, le massacre

¹⁴ « Télégramme du général Gouraud n° 416. Envoyé depuis Beyrouth le 28 mai 1922 » ; *in* Archives militaires du SHAT, Carton 7 N 3217, Télégrammes des Affaires étrangères sur la situation politique en Turquie et les diverses négociations de paix préparatoires à la convention de Moudania et à la conférence de Lausanne (1922).

des Assyriens, la déportation de Kurdes et l'expulsion des Gréco-orthodoxes commise au profit de la turquification de l'Anatolie. Le nouveau gouvernement d'Ankara cachait à peine sa naissance au sein du parti jeune-turc responsable des crimes perpétrés entre 1914-1918. L'homogénéisation en germe depuis la révolution jeune-turque est parachevée par le gouvernement nationaliste. Après onze années de guerre, la population a diminué de trois à six millions d'habitants musulmans, arméniens, grecs – tués, chassés ou en fuite. Les réfugiés arméniens deviennent des « apatrides », la diaspora vient de naître.

À la suite du traité de Lausanne, la nouvelle Turquie est admise dans le concert des nations. En octobre 1923, elle devient une république autoritaire et son président Kemal est investi de la totalité du pouvoir exécutif. Il utilise l'immense puissance que lui vaut son rôle de libérateur de la patrie pour entreprendre des réformes de la société turque. En novembre 1922, il avait décidé l'abolition du Sultanat. Il continue son œuvre par l'abolition du Califat qu'il fait voter par les députés en mars 1924. Il réforme l'éducation et propose une révolution linguistique, juridique, économique, dans le but de faire de la Turquie un État moderne sur le modèle occidental. La turquisation des noms de villes participe au processus nationaliste de renouveau : Angora devient donc Ankara où est transférée la capitale, pour l'ancrer en Anatolie, berceau nationaliste.

Au lendemain de la Grande Guerre, les relations internationales se modifient : les acteurs changent, les territoires également. Sur les ruines de l'Empire ottoman, la formation d'une Turquie kémaliste directe héritière du régime jeune-turc constitue l'un des événements majeurs de l'histoire du Proche-Orient au XX^e siècle. L'étude de cette période semble tout à fait pertinente au moment où la Turquie fait valoir sa demande d'adhésion à l'Union européenne, en brandissant l'étendard d'un héritage kémaliste et laïc. L'ombre du général Mustapha Kemal plane donc encore sur la Turquie

du XXI^e siècle, et l'armée reste la garante de ce précieux legs. Cependant, certaines tensions issues de cette période persistent encore et handicapent les rapports de la Turquie avec certains pays. Le blocus qu'elle fait peser sur la république d'Arménie et le négationnisme d'état concernant le génocide des Arméniens, restent autant de questions qui compliquent les relations internationales et la paix dans cette région.

Rétablissement des relations culturelles et économiques franco-haïtiennes après la Seconde Guerre mondiale

WIEN WEIBERT ARTHUS

En 1945, Haïti et la France décident de rétablir leurs relations diplomatiques. Il s'agit, pour les deux pays, de reprendre les relations officielles au niveau où elles se situaient avant le début de la guerre. Car, officieusement et malgré leur interruption, la France a gardé une forte présence en Haïti. Dans cette ancienne colonie française, indépendante depuis 1804, on est profondément attaché à la France, particulièrement à sa langue et sa culture, et trois éléments y confortent sa position prépondérante. D'abord, le clergé catholique, religion officielle de pays, est composé à 80% de prêtres français. Ensuite, les élites haïtiennes, de culture et de langue françaises, considèrent la France comme une *alma mater*, et Haïti comme une province de celle-ci. Enfin, certains milieux nationalistes voient dans la présence française une arme de combat contre l'impérialisme du grand voisin, les États-Unis. C'est ainsi qu'en 1945, Haïti, face à l'hostilité anglo-saxonne, « impose l'usage du français comme deuxième langue de travail de l'Organisation des Nations unies »¹. Au cours de la séance inaugurale de la Conférence des Nations unies à San Francisco, le ministre des Affaires étrangères haïtien, Gérard Lescot, prononce un discours en faveur de la France pour laquelle il a sollicité une place de premier plan dans la nouvelle organisation mondiale. « La France

¹ Archives du ministère français des Affaires étrangères (ci-après MAE), série Amérique (1952-1963), sous-série Haïti. Roger de Bercegol de Lille, ambassadeur de France en Haïti, Rapport de fin de mission, n° 287/AM, Port-au-Prince, 28 avril 1956.

vous doit une reconnaissance éternelle » déclare alors Georges Bidault², président de la délégation française, pour signifier la portée de cet acte et l'importance qu'il revêt pour son pays.

Le 28 juin 1945, le Gouvernement provisoire de la République française nomme un ministre plénipotentiaire en Haïti, signe de la reprise officielle des relations diplomatiques entre les deux pays. Si elle se matérialise assez rapidement dans certaines activités, dans d'autres – et en particulier dans le registre commercial –, elle se réalise beaucoup plus tardivement. Dans cette présente étude, il convient d'analyser la manière dont le rétablissement des relations s'est effectué dans les domaines culturel et économique – deux des principaux champs d'expression de la politique étrangère de la France – et, ici, dans ses relations avec Haïti.

Selon Marie-Christine Kessler³, la politique culturelle extérieure est l'une des plus anciennes « politiques publiques » françaises, et celle de la France fut effectivement active bien avant la mise en place de la politique culturelle intérieure. Généralement bilatérale, la diplomatie culturelle traditionnelle de la France est conduite sur le plan de l'enseignement, du livre, de la science et de la technique. En Haïti, elle est avant tout, et dans une très large mesure, l'œuvre des prêtres et religieux français qui s'investissent dans l'enseignement primaire et secondaire des Haïtiens. Au moment de la reprise des relations, elle prend une forme officielle grâce à la signature d'accords culturels qui permettent la création de l'Institut français, l'envoi sur place de professeurs et de techniciens, et enfin l'octroi de bourses universitaires et artisanales. Parties officieuses de la diplomatie française, les différents bureaux de l'Alliance française fonctionnent de nouveau dès la fin de 1944. Mais, sans véritable réciprocité du côté d'Haïti, il est difficile de parler d'échanges culturels. Il est plutôt question d'une politique menée par la France, coûteuse, dans la seule volonté d'exporter –

² Régis Debray, *Haïti et la France. Rapport à Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères*, Paris, La Table Ronde, 2004, p. 18.

³ Marie-Christine Kessler, *La Politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, p. 370.

ou de garder en Haïti – sa langue et sa culture, sachant que « la langue française donne des habitudes françaises ; les habitudes françaises amènent l'achat de produits français. Celui qui sait le français devient le client de la France »⁴. D'où l'emploi ici de la notion de « diplomatie culturelle » et non de « relations culturelles ».

L'accord culturel de 1945

L'un des actes fondamentaux de la reprise des relations diplomatiques entre la France et Haïti est la signature de l'accord culturel, le 24 septembre 1945. Les deux pays voulaient ainsi concrétiser la reprise de leurs relations sur les bases d'avant-guerre. En effet, les derniers accords signés par les deux États, en 1938 et 1939, n'avaient pu être appliqués du fait de la guerre de 1940, suivie, un an plus tard, de la rupture diplomatique entre l'Haïti des alliés et la France de Vichy. Pourtant en 1945, l'affaire n'est pas reprise là où elle avait été laissée. De l'accord culturel de 1938, seul le volet portant sur la création de l'Institut français est récupéré, dans l'objectif de « resserrer les relations culturelles entre la France et Haïti, de favoriser le rayonnement de la culture française, et de promouvoir la collaboration entre les universités françaises et l'Université d'Haïti »⁵.

⁴ *Ibid.*, p. 375. Cette formule, inscrite sur la première page du bulletin de l'Alliance française, un organisme créé en 1883, résultant d'un partenariat entre le public et le privé, résume parfaitement la philosophie de la diplomatie culturelle de la France.

⁵ Préambule de l'accord culturel du 24 septembre 1945 signé par Gérard Lescot, secrétaire d'État des Relations extérieures, et Maurice Dartigue, secrétaire d'État de l'Instruction publique, côté haïtien ; et par Marc Milon de Peillon, délégué du Gouvernement provisoire de la République et Pierre Mabilie, chargé de mission culturelle par le Gouvernement provisoire de la République française.

Ce traité fait de l'Institut le centre incontournable des échanges universitaires franco-haïtiens, élément essentiel des relations entre la France et Haïti après 1945. C'est ce qui permet à des professeurs français, engagés par l'un des deux pays, de venir enseigner, et même de conduire des travaux de recherches à l'université haïtienne. Dans ses articles 6 à 8, l'accord distingue trois catégories de professeurs français qui, dépendant de l'Institut ou par son intermédiaire, ont obtenu un poste dans les facultés et écoles d'Haïti.

Tout d'abord, il y a les professeurs délégués par l'Institut pour des cours réguliers à l'Université d'Haïti et qui sont rétribués par le gouvernement français. La durée de leur contrat varie entre un semestre et une année renouvelable. Leurs enseignements sont avant tout destinés aux étudiants réguliers inscrits à l'université haïtienne. Les professeurs entrant dans cette catégorie gardent leur statut de fonctionnaire de l'administration française, et ils ne peuvent avoir de double emploi même si, selon la demande, ils peuvent être sollicités pour des cours supplémentaires au sein de l'université. On trouve ensuite des personnalités qui, selon leur spécialité, sont déléguées par l'Institut pour faire une série de cours s'intégrant ou non dans le cursus régulier de l'Université d'Haïti. Également pris en charge par le gouvernement français, ce groupe n'a pas le statut de fonctionnaire et n'est donc pas soumis à certaines mesures, notamment celle du double emploi. La troisième catégorie est composée de professeurs engagés par contrat par le gouvernement haïtien, qui détermine leurs conditions de travail et se charge de leur salaire.

Dans tous les cas, l'accord de 1945 laisse quelque souplesse aux autorités haïtiennes. Tout d'abord, c'est la secrétairerie d'État de l'Instruction publique qui, selon ses besoins, adresse la demande à l'Institut français. Ensuite, c'est après son agrément que la désignation des professeurs devient définitive. Enfin, tous les professeurs français entrant dans ce cadre sont soumis aux lois et règlements régissant l'Université d'Haïti, et placés sous l'autorité des doyens des facultés auxquelles ils sont rattachés.

L'additif de 1948

En 1948, les deux pays signent un additif à l'accord de 1945, précisant les modalités de coopération entre les universités françaises et celle d'Haïti⁶. Cet ajout élargit le champ d'intervention des professeurs puisqu'il est possible de faire appel, dorénavant, à ceux qui enseignent aussi dans les écoles primaires et secondaires. De plus, les enseignants jouissent de privilèges diplomatiques concernant la voiture, le carburant, le permis de conduire et la carte d'identité. Enfin, leur salaire est revu à la hausse, puisque l'article 2 souligne, qu'en plus d'une indemnité différentielle à la charge de la France, le gouvernement haïtien s'engage à donner un traitement de 100 dollars aux instituteurs, 150 dollars aux professeurs licenciés ou certifiés d'enseignement secondaire, 200 dollars aux agrégés, et 250 dollars aux professeurs de l'enseignement supérieur.

Dans cet additif de 1948, les deux pays adoptent également de nouvelles dispositions au sujet de la faculté de médecine de Port-au-Prince, seul centre universitaire nommément cité. La France décide d'y envoyer au moins quatre professeurs, ayant chacun un contrat de deux semestres, à raison de quatre mois d'enseignement par semestre, recrutés parmi les professeurs des facultés de médecine des universités françaises ou parmi les médecins et chirurgiens des hôpitaux de Paris. Le gouvernement haïtien se charge de leurs frais de voyage à hauteur de 750 dollars, et leur donne une rémunération mensuelle de 250 dollars. Contrairement aux autres professeurs français en mission en Haïti, ceux qui enseignent à la faculté de médecine sont autorisés à donner des consultations payantes dans des établissements hospitaliers. Ainsi, l'additif de 1948 engage le gouvernement haïtien dans de nouvelles obligations envers les professeurs français établis dans le pays au titre de l'accord culturel. Quant à la France,

⁶ Préambule de l'« additif à l'accord culturel franco-haïtien », signé le 23 octobre 1948, à Port-au-Prince, entre Maurice Chayet, ambassadeur de France en Haïti, et Edmée Manigat, secrétaire d'État des Relations extérieures.

elle ne s'occupe plus seule de la rémunération de la catégorie de professeurs qui, selon l'accord de 1945, était exclusivement à sa charge. Mais le changement opéré par cet accord culturel, signé pour dix ans et indéfiniment renouvelable... sauf si l'une des parties décide de le rompre, ne modifie pas son cadre d'application : l'Institut français d'Haïti.

L'Institut français d'Haïti

Inaugurés le 7 décembre 1945, les premiers locaux de cet organisme sont une villa, située au numéro 3 de l'avenue Charles Summer, à Port-au-Prince, mise à la disposition de la France par le gouvernement haïtien⁷, en application de l'article 2 de l'accord culturel. Le 3 mars 1952, l'Institut s'installe dans un bâtiment beaucoup plus spacieux qui se trouve dans les nouveaux quartiers du Bicentenaire. Il comporte un auditorium-théâtre de 1 000 places, un hall d'exposition, des salles de cours, un laboratoire, une bibliothèque et une médiathèque. Il devient très vite un des principaux centres d'activités culturelles du pays où conférences, représentations théâtrales, expositions et émissions radiophoniques se succèdent à un rythme soutenu. La bibliothèque de l'Institut, prévue également dans l'accord de 1945, contient plus de 20 000 ouvrages et périodiques. Alimentée par le gouvernement français et les librairies françaises, elle est destinée en tout premier lieu aux universitaires. Les différents numéros de

⁷ L'inauguration de l'Institut français fut un événement majeur pour le gouvernement haïtien. Un article, en ligne, sur l'histoire de l'Institut, rapporte que « l'inauguration officielle se fait en présence du président de la République d'Haïti, [Elie Lescot], de plusieurs ministres, du Délégué du Gouvernement provisoire de la République française et de l'ensemble du corps diplomatique. Le grand poète surréaliste André Breton, arrivé trois jours plus tôt à Port-au-Prince, et le peintre cubain Wifredo Lam, sont également présents. Le Docteur Pierre Mabille, premier directeur de l'Institut français, souligne dans son discours, la permanence des relations culturelles entre Haïti et la France dont ce nouvel Institut devient l'emblème ». Source : <http://www.ifhaiti.org/>

la revue *Conjonction*, publiée par l'Institut à partir de mars 1946, constituant de « véritables cahiers littéraires et scientifiques franco-haïtiens. C'est la seule publication de ce genre existant en Haïti »⁸, selon le rapport du chef de la légation française.

Sans être un centre universitaire, l'Institut évolue dans un cadre universitaire même si l'accord lui interdit de délivrer des diplômes ou certificats à caractère universitaire. En dépit de cette limite, il occupe, au début de 1950 et après seulement quelques années de fonctionnement, une « place éminente » dans l'ensemble de la vie intellectuelle d'Haïti, particulièrement au niveau de l'enseignement supérieur. Les professeurs, dont il coordonne les activités, enseignent dans divers départements de l'Université d'Haïti :

« À la faculté des Lettres et à la faculté des Sciences et surtout à l'École normale supérieure, particulièrement importante du point de vue qui nous occupe, ce sont les membres de la Mission universitaire française qui, dans les disciplines les plus importantes, dispensent souvent la totalité et toujours le plus grand nombre des cours. Ce fait est particulièrement sensible en ce qui concerne les matières suivantes : langue et littérature française, langue et littérature latine, philosophie, ethnologie, histoire et géographie générales, mathématiques, chimie, biologie, géologie »⁹.

De plus, l'Institut permet aux professeurs du supérieur haïtien d'accéder aux ouvrages et documents nécessaires à la préparation des cours – ce qui n'était pas prévu dans son mandat. Il est aussi constamment sollicité par les responsables haïtiens qui font appel à lui quand ils doivent élaborer des programmes d'études, organiser des examens et choisir des méthodes d'enseignement. En ces domaines,

« l'université haïtienne ne se contente pas de s'inspirer de directives fournies par l'Institut mais elle a recours exclusivement à lui pour

⁸ MAE, série Amérique (1952-1963), sous-série Haïti, télégramme n° 379/AM, Renseignement sur les postes diplomatiques et consulaires. Copie du rapport concernant ce poste, pour l'année 1952-1953, Port-au-Prince, le 10 juillet 1953.

⁹ MAE, série Amérique (1944-1952), sous-série Haïti, télégramme n° 182/AM, Rapport de fin de mission, Port-au-Prince, le 30 avril 1950.

régler tout jusque dans le moindre détail. Et quand il désire organiser une École supérieure d'éducation physique ou un Conservatoire de musique c'est encore vers [les] maîtres français, et par l'intermédiaire de [la] mission universitaire, que le Gouvernement haïtien dirige son choix »¹⁰.

Les bourses d'études aux étudiants haïtiens

L'Institut français s'occupe également du dossier des bourses d'études que la France met à la disposition d'Haïti, dans le cadre de l'accord culturel. Il fixe, avec la secrétairerie d'État de l'Instruction publique, les méthodes et les conditions de sélection des boursiers. Dès 1945, cinq Haïtiens obtiennent des bourses du gouvernement français. En 1947, ils sont une vingtaine à suivre leurs études supérieures dans les universités de Paris, grâce aux subventions des deux gouvernements. Le montant de la bourse française est de 10 000 francs (28,50 \$) par mois. Les boursiers du gouvernement haïtien reçoivent une allocation mensuelle de 25 dollars (8 750 francs)¹¹.

En 1948, le gouvernement français décide d'augmenter le nombre de bourses et de varier les domaines d'études et de perfectionnement. Le premier contingent de boursiers était majoritairement composé d'étudiants en lettres et sciences humaines, mais à partir de 1948, la France met chaque année à la disposition d'Haïti huit nouvelles bourses de compléments d'études supérieures et, tous les deux ans, huit bourses artisanales. Les huit premières sont accordées aux diplômés de l'Université d'Haïti, âgés de moins de 25 ans. Les huit autres, d'une durée de deux

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Archives du ministère haïtien des Affaires étrangères (ci-après MHAÉ), lettres de Jean-Price Mars, secrétaire d'État aux Relations extérieures, à Gaston Margron, secrétaire d'État aux Finances, Port-au-Prince, 4 novembre 1946, Port-au-Prince, le 10 avril 1947, n° 230, 258.

années chacune, sont destinées à former des spécialistes haïtiens dans les branches suivantes : coupe, couture, tissage, cordonnerie, tannerie, boulangerie, distillerie, menuiserie, céramique, maçonnerie, charpenterie et imprimerie. Là encore, comme pour les professeurs français, l'additif à l'accord de 1945 donne au gouvernement haïtien de nouvelles responsabilités en le faisant assumer les frais de voyage et de trousseau. De son côté, la France supporte les dépenses d'entretien, et les droits de scolarité pour les boursiers d'enseignement artisanal¹². Une catégorie de boursiers est également directement prise en charge par le gouvernement haïtien, et les dossiers de ces étudiants ne passent pas nécessairement par l'Institut français. Dans la liste – dressée par l'ambassade d'Haïti – des dix-neuf boursiers haïtiens à Paris en 1952, douze sont à la charge de la France et sept sont boursiers de l'État haïtien. Ils se trouvent dans des disciplines assez variées comme la mécanique, la peinture, la médecine, la psychopédagogie, les statistiques, les mathématiques, la musique, les lettres et les sciences humaines¹³.

Le rôle de l'Institut auprès de la presse haïtienne

Parallèlement à ses activités universitaires, l'Institut se charge des relations avec la presse et de la diffusion d'informations à la radio haïtienne. En effet, il programme régulièrement sous son propre nom des émissions d'abord bihebdomadaires, puis quadrihebdomadaires. Au début, « il a été fait appel, à cet effet, au poste HHBM [radio MBC], dirigé par Franck C. Magloire, qui se fit spontanément, pendant la guerre, l'organe de

¹² Article 6 de l'additif à l'accord culturel, *op. cit.*

¹³ MHAÉ, lettre du colonel Calixte, délégué culturel de l'Inspection générale des légations et consulats d'Haïti en Europe, Affaires culturelles, au secrétaire d'État des relations extérieures, « Rapport sur les étudiants en formation à Paris », Paris, le 18 mars 1952, n° 45 à 49.

la France Libre »¹⁴. Par la suite, toutes les stations de radio ont facilement servi de relais aux programmes de l'Institut. Les émissions, durant chacune une demi-heure, sont alimentées essentiellement par les disques fournis par le Département et la radiodiffusion française. Pour la presse écrite, l'Institut met en place un programme visant à procurer régulièrement aux salles de rédaction de Port-au-Prince une documentation, assurant ainsi une présence constante de l'actualité française dans les journaux. Mais peu à peu la situation se modifie et devient défavorable à l'influence de la France. Elle est décrite par Simon Lando, directeur de l'Institut, en ces termes :

« Il y a peu de mois encore, la presse de Port-au-Prince, quoique de langue française, n'était informée et n'informait sur la vie de notre pays que par de rares dépêches que lui fournissaient les Agences américaines, spécialement la UP [United Press], dont les tendances gallophobes sont bien connues. Carence et déformation : tels étaient pour nous, aussi évidents qu'attristants, les inconvénients de la situation. Celle-ci était d'autant plus grave qu'en raison des mauvaises communications, les journaux et les périodiques de la métropole étaient, dans les quelques librairies de Port-au-Prince, soit introuvables, soit presque irrémédiablement périmés »¹⁵.

Aussi le directeur de l'Institut remplit-il à la fois la fonction (supplémentaire) de conseiller culturel – poste créé, rappelons-le, dans les ambassades en 1949 –, et celle d'attaché de presse qui assure la diffusion d'une bonne image de son pays dans la presse de sa localité de résidence. Depuis sa création, l'Institut français a donc servi de canal officiel au renforcement de l'image positive de la France en Haïti, à travers les cours dispensés par des professeurs venus directement de France, mais aussi grâce à sa bibliothèque, ses activités culturelles, ses nombreuses conférences – dont celle prononcée par André Breton en décembre 1946,

¹⁴ MAE, série Amérique (1952-1963), sous-série Haïti, télégramme n° 114 du directeur de l'Institut français d'Haïti autour des activités du Service d'information-presse.

¹⁵ MAE, série Amérique (1944-1952), sous-série Haïti, télégramme n° 190, Rapport du directeur de l'Institut français d'Haïti autour des actions de la France dans la presse haïtienne, Port-au-Prince, 16 décembre 1946.

ainsi que ses diffusions médiatiques. Intervenant dans le domaine intellectuel, et de manière officielle, il a ainsi perpétué la mission de propagation et de renforcement de la culture française mise en place par les religieux à travers les écoles congréganistes. Mais si la France a su retrouver assez rapidement ses marques dans le domaine culturel, qu'en a-t-il été pour l'économie ? Les relations économiques ont-elles suivi le courant de la diplomatie culturelle ?

Les relations économiques

L'économie a toujours été fortement liée à la diplomatie. C'est d'ailleurs pour garder des intérêts avant tout économiques et commerciaux que l'institution consulaire, axe principal de la diplomatie, a vu le jour. Les États ont sans cesse su intégrer des buts économiques dans leur action extérieure, recherchant des garanties, des débouchés, des zones d'influence pour leurs ressortissants, et favorisant leurs produits par l'utilisation des instruments économiques (faveurs ou sanctions), la signature des accords commerciaux et/ou l'établissement de protections douanières. La diplomatie économique est avant tout une diplomatie bilatérale. Certes, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on assiste à un accroissement de l'interdépendance économique et financière des États. Celle-ci est due à la création d'institutions et à la signature d'accords internationaux qui remettent en question le caractère bilatéral de l'économie internationale pour privilégier les flux transnationaux. D'où une « crise de la souveraineté et de la territorialité de l'État », comme le montre l'essai de Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts¹⁶. Mais cette remise en question, résultat d'une évolution du monde, ne signe pas pour autant le déclin de la diplomatie économique et bilatérale. Car dans les relations

¹⁶ Bertrand Badie, Marie-Claude Smouts, *Le Retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po/Daloz, 1995 (2^e éd.).

franco-haïtiennes tissées depuis la fin de la guerre, ce sont bien les formes traditionnelles d'échanges qui ont prévalu, particulièrement dans les négociations d'accords ou de transactions commerciales, et dans celles favorisant l'installation d'entreprises françaises en Haïti.

État des échanges commerciaux entre la France et Haïti de 1945 à 1950

Au lendemain du rétablissement des relations diplomatiques entre la France et Haïti, les activités commerciales entre les deux pays s'exercent de manière peu appréciable. Les échanges se font à un faible niveau, traduisant ainsi les difficultés du rétablissement et le recul de la France comme partenaire privilégié d'Haïti dans les domaines économique et commercial. Dans sa thèse d'histoire, *Les Ressorts des intérêts français en Haïti dans l'entre-deux-guerres (1918-1941)*, Gusti Gaillard note quatre éléments qui, un an après la reprise des contacts en 1946, bloquent le développement des relations franco-haïtiennes sur le plan commercial. D'abord, le Quai d'Orsay hésite à entamer des pourparlers commerciaux qui permettraient de consolider la reprise des relations diplomatiques avec Haïti. Ensuite, la France ne peut toujours pas importer de café haïtien et donc offrir une contrepartie aux préférences douanières accordées. De plus, le registre des exportations haïtiennes s'est modifié et le café ne représente plus le seul article de l'exportation haïtienne. Enfin, et c'est le lien entre les trois éléments précédents, la question du paiement des bons de 1910 n'étant toujours pas résolue, elle ressurgit à la première occasion¹⁷. À ces explications, il faut ajouter le fait que le président haïtien, Dumarsais Estimé, arrivé au pouvoir en 1946, ne souhaite pas reprendre

¹⁷ Gusti-Klara Gaillard, *Les Ressorts des intérêts français en Haïti dans l'entre-deux-guerres (1918-1941)*, thèse d'histoire, sous la direction du professeur Jacques Thobie, soutenue en 1991 à l'Université Paris VIII, tome 3, p. 349.

les relations commerciales avec la France sur la base du traité de juin 1938.

Néanmoins, les difficultés vont s'estomper à la fin des années 1940, période où les activités commerciales deviennent plus intenses. À ce moment, les deux pays n'ont pas encore repris les négociations menant à la signature de l'accord commercial de 1952. Ce premier élan constaté dans les échanges commerciaux est sans aucun doute une conséquence des relations culturelles qui se sont renforcées en octobre 1948, par la signature de l'additif à l'accord culturel de 1945. L'économique suit le culturel. La France importe d'Haïti « une petite quantité de café, du sisal et des écorces d'orange » et elle y exporte

« machines agricoles, livres et imprimés, ciment, produits chimiques et pharmaceutiques, objets manufacturés en cuivre, cotonnade, porcelaine, conserves, spiritueux, vins et champagnes, épices, verrerie, produits de fer et d'acier, coutellerie, tuyaux, machines, instruments de musique, peinture, papier et produits manufacturés en papier, parfumerie, pneus, soieries, produits pour préparer la peinture, produits manufacturés en bois, peignes, brosses... »¹⁸.

De 1949 à 1951, on note une nette augmentation du flux des exportations françaises vers Haïti. C'est une époque d'intenses activités commerciales, et de relative croissance économique due à l'exposition internationale de Port-au-Prince. À partir de 1952, les échanges commerciaux ont doublé entre la France et Haïti.

L'accord commercial de 1952 met fin au litige de l'emprunt de 1910

Le 12 juillet 1952, La signature de l'accord commercial franco-haïtien, inaugure une nouvelle étape dans les rapports existant entre les deux pays. C'est l'aboutissement du processus de rétablissement des relations

¹⁸ MAE, série Amérique (1944-1952), sous-série Haïti, rapport d'activité du Secrétariat commercial d'Haïti pour l'année 1950.

diplomatiques entre la France et Haïti. Cet accord conclu pour six ans consacre la reprise des relations commerciales entre les deux pays et règle un litige vieux de trois décennies autour de la question de l'emprunt 5%-or de 1910.

En 1910, un emprunt de 65 millions de francs-or est lancé, et 47 millions sont finalement obtenus dont 5% contractés par la Banque de l'Union Parisienne pour une durée de cinquante ans¹⁹. En 1922, le gouvernement haïtien reçoit des occupants américains un emprunt qui devait servir au remboursement de la dette contractée envers la France. Le gouvernement français refuse d'accepter le paiement en francs-papier arguant que, s'agissant d'un emprunt-or, le remboursement ne pouvait se faire qu'en francs-or²⁰. En 1935, un an après le départ des marines, la France dénonce l'accord commercial existant entre les deux pays. Au mois de juin 1938, les deux États signent un nouveau traité commercial qui prend en compte le règlement de l'emprunt 5% or de 1910. La Seconde Guerre mondiale, entraînant la rupture des relations diplomatiques entre la France et Haïti, a également interrompu l'application de ce traité. Un an après la reprise des relations diplomatiques, Paris fait tout pour reconduire l'accord de 1938. Le Quai d'Orsay demande donc à l'État haïtien, qui a déclaré forfait, de considérer la guerre comme un cas de force majeure²¹. Il fixe à 1,19 million de dollars le montant dû par Haïti, selon l'accord de 1938. Le président Dumarsais Estimé, s'appuyant sur la constitution haïtienne de 1946 – qualifiée de xénophobe par la France –, estime que cet accord n'a plus aucune « valeur juridique ». De ce fait, la question de la dette est « définitivement réglée »²², et bloque toutes les autres possibilités de négociations franco-haïtiennes à visée commerciale. Devant le refus de

¹⁹ Gusti-Klara Gaillard, *Expérience haïtienne de la dette extérieure*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1989, p. 45.

²⁰ *Le Nouvelliste*, 12 juillet 1952.

²¹ Gusti-Klara Gaillard, *Les Ressorts des intérêts français*, *op.cit.*, p. 350.

²² MAE, série Amérique (1944-1952), sous-série Haïti, note du conseiller commercial résidant à La Havane sur le règlement de l'emprunt haïtien, 1910.

ses interlocuteurs haïtiens d'entamer des discussions sur la base du remboursement de la dette, le ministre de France en Haïti propose à ses supérieurs hiérarchiques à Paris, au début de l'année 1948, « d'entreprendre des démarches nécessaires pour porter la question du principe de l'existence de la dette haïtienne devant le tribunal de La Haye »²³.

En novembre de cette même année, la situation tourne à l'avantage de la France qui présente au gouvernement haïtien un nouveau projet d'accord. Les opérations de remboursement de la dette y sont évaluées à 1,25 million de dollars, soit une hausse de 60 000 dollars par rapport à 1946. Ce nouveau projet français est formel : les rapports commerciaux doivent reprendre en même temps que le remboursement de la dette. Cette fois, Estimé accepte de revenir sur sa position. L'heure n'est plus au conflit avec la France car le président a besoin d'une forte participation française à l'Exposition Internationale qu'il organise à partir de décembre 1949, pour commémorer le bicentenaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince. Aussi Haïti ne prétexte plus la désuétude de l'accord de 1938. Au contraire, le retour à la table des négociations s'effectue sur la base des réserves exprimées par la France. Et pour ne pas froisser l'opinion publique haïtienne, qui soutient fortement la constitution de 1946, le gouvernement haïtien, par le biais de Lucien Hibbert, recteur de l'Université d'Haïti, demande aux négociateurs français de garder la confidentialité du volet consacré à la liquidation de la dette de 1910. Il s'agit donc de « dissimuler la reprise du service de la dette » et de mettre en avant que la seule reprise des échanges commerciaux entre les deux pays comme base des discussions. Sans bruit, et sans compte, souligne Gusti Gaillard, l'État haïtien céderait de nouveau devant les

²³ MAE, série Amérique (1944-1952), sous-série Haïti, télégramme n° 61/DE, de Maurice Chayet, ministre de France en Haïti, intitulé : « Dette extérieure haïtienne », Port-au-Prince, 17 février 1948.

exigences financières françaises. « Ainsi, ajoute-t-elle, un pont serait jeté entre 1825 et 1950, entre 1875 et 1950 »²⁴.

Le coup d'État militaire contre Dumarsais Estimé, en mai 1950, bloque l'achèvement de cette première partie des négociations commerciales franco-haïtiennes de l'après-guerre. Mais ce blocage est de courte durée et Paris reconnaît très rapidement la junte militaire. La reprise des négociations avec les représentants français confirme la reconnaissance diplomatique dont le nouveau régime militaire haïtien a besoin pour asseoir sa légitimité. Le colonel Paul Magloire, membre de la junte et arrivé au pouvoir comme président civil en octobre 1950, ne remet pas en cause la poursuite des discussions. Aussi les négociations aboutissent-elles en juillet 1952. Le traité franco-haïtien de juin 1938 est ainsi reconduit quasiment sans grands changements.

L'accord de 1952 pose les bases du rétablissement des rapports commerciaux entre les deux pays. À partir du 1^{er} octobre, la France ouvre son marché à l'importation de 4 000 tonnes de café venant d'Haïti, au fur et à mesure des demandes qui lui seront faites. Elle envisage également d'émettre des licences pour des nouveaux produits haïtiens : cacao, sisal, miel, huiles essentielles, écorces d'orange, graines de ricin et figues-bananes, sans augmenter les droits de douanes sur ces produits jusqu'en 1954. Le quotidien haïtien *Le Nouvelliste* estime dans son article consacré à la signature de cet accord, que ce nouveau marché se chiffre « pour nous à 1 million de dollars »²⁵. Mais en contrepartie des privilèges offerts à Haïti, la France s'en sort avec un double avantage. D'abord le gouvernement haïtien réduit au moins de 50% ses droits de douanes sur

²⁴ En 1825, le gouvernement de Boyer avait accepté de dédommager les ex-colons français dépossédés par l'indépendance. Pour faire face aux premières échéances, l'État haïtien avait dû emprunter sur le marché français. Haïti inaugurerait ainsi la spirale des emprunts extérieurs. En 1875 pour payer le nouvel emprunt extérieur de « Domingue », les traites dites commerciales sont remboursées, argument empêchant tout mouvement de protestation de la population de Port-au-Prince. *Ibid.*, p. 351.

²⁵ *Le Nouvelliste*, *op. cit.*

de nombreux produits français traditionnellement exportés vers Haïti. Les tarifs douaniers, des cosmétiques en particulier, passent de 30% *ad valorem* à 5%. Il en est de même pour certaines boissons alcoolisées, pour des vins et des fromages qui passent de 40% et 50% à 4% et 5% *ad valorem*. Cette réduction considérable des droits de douane en faveur des produits français peut être perçue comme une réciprocité, les deux gouvernements s'étant en effet accordé le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée. Ensuite, le montant total de la dette de 1910 est évalué à 1,2 millions de dollars américains. Haïti accepte de verser, sur un compte spécial ouvert à la Banque de France, 50 000 dollars américains au début de chaque année fiscale haïtienne (septembre), et ce jusqu'à concurrence de 300 000 dollars américains. Pour les 900 000 dollars restants, le compte de la Banque de France sera alimenté par une taxe perçue par la Fédération nationale des cafés verts sur les cafés en provenance d'Haïti. Cette taxe, prélevée en francs français, doit être équivalente à deux dollars américains par sac de quatre-vingts kilos de café²⁶. Une commission mixte franco-haïtienne est mise en place et se réunit deux fois par an pour examiner le fonctionnement de l'accord, et faire des propositions visant à accroître les échanges entre les deux pays, notamment les achats de café.

Dans les années qui ont suivi la fin de la guerre, Haïti et la France sont donc parvenus à rétablir complètement leurs relations diplomatiques principalement dans les domaines culturel et économique. Avec les accords et le flux des échanges, l'année 1952 ramène à la situation antérieure de 1941. Pourtant celle-ci évolue très vite grâce à l'omniprésence américaine en Haïti, sur les plans politique, culturel et économique. Car, dès le début des années 1950, les États-Unis ont donné à leur politique étrangère en Haïti une valeur que la France ne peut atteindre : le dollar.

²⁶ Articles 5 et 6 de l'accord commercial franco-haïtien du 12 juillet 1952.

La « rénovation des arts cambodgiens »

George Groslier et le Service des arts, 1917-1945

GABRIELLE ABBE

En 1946, lors de l'inauguration de la rue George Groslier à Phnom Penh, Penn Nouth, gouverneur de la ville, évoque en ces termes ce personnage :

« S'il est un Français que le Destin semble avoir voulu expressément désigner pour devenir un de ces chaînons qui relient le Cambodge à la France, un de ces liens de l'esprit et du cœur qu'aucune politique ne permet de dénoncer, ce Français est bien George Groslier »¹.

Celui-ci fut en effet l'un des acteurs principaux de l'influence culturelle de la France au Cambodge à l'époque du protectorat (1863-1953). Chargé par le gouverneur général de l'Indochine, Albert Sarraut, de créer une école d'art à Phnom Penh, George Groslier mit en place un véritable système de « rénovation des arts », contribuant ainsi à l'apparition de la notion de patrimoine et d'identité culturelle au Cambodge.

Le Cambodge a toujours occupé une place particulière au sein de l'Union indochinoise². Ne bénéficiant pas d'une situation géographique aussi favorable que celle des territoires de l'actuel Vietnam, il est, dans un premier temps, délaissé par l'administration coloniale et relégué au rang d'état-tampon entre la Cochinchine et le Siam, sous influence britannique. Ce n'est qu'à partir de 1907 et de la rétrocession par le Siam des provinces

¹ S. E. Penn Nouth, Gouverneur de Phnom Penh, le 4 octobre 1946, cité dans la revue *France-Asie*, n° 66-67, novembre-décembre 1951.

² Créée en 1887, l'Union indochinoise réunit les protectorats du Cambodge, du Tonkin et de l'Annam, ainsi que la colonie de Cochinchine. Le Laos est, quant à lui, annexé en 1893.

de Battambang, Sisophon et Siem Reap³, que le Cambodge acquiert une importance singulière aux yeux des scientifiques et du gouvernement colonial. Cette rétrocession a une portée symbolique forte, car c'est dans la province de Siem Reap que se trouve Angkor, la capitale de l'ancien empire khmer, et que sont concentrés la plupart des vestiges archéologiques de cet empire qui autrefois domina la région. Dès lors, les efforts du protectorat se tournent vers la mise en valeur de ce patrimoine, utilisée comme vitrine de l'action culturelle de la France en Indochine.

Le domaine culturel est pour la France, comme pour les autres puissances coloniales européennes, un terrain d'action politique majeur. Les enjeux de la préservation du patrimoine et de la création d'écoles d'art ou d'institutions muséales dépassent largement le domaine culturel. Dans le cas du Cambodge, il s'agit pour la France non seulement de se montrer digne du patrimoine placé sous sa protection, mais aussi de rendre à ce pays une identité culturelle propre, au sein de l'Union indochinoise et une importance régionale, afin de le soustraire à l'influence de ses voisins⁴. Le gouvernement colonial cherche, en outre, à substituer sa propre influence à celle que le Siam exerce depuis des siècles sur le Cambodge. Le Siam étant désormais dans la sphère d'influence britannique, une véritable concurrence entre deux puissances coloniales européennes va se jouer là.

C'est dans ce contexte que le gouverneur général Albert Sarraut décide, en 1916, de créer une nouvelle école d'art à Phnom Penh. Il souhaite remplacer la section artistique de l'École professionnelle par un lieu entièrement voué à l'art et détaché de la technique. Afin de mener cette mission, il fait appel à George Groslier (1887-1945) qui connaît bien le

³ Le traité franco-siamois du 23 mars 1907 rétrocède au Protectorat les provinces cambodgiennes occupées par le Siam depuis 1794.

⁴ À cet égard, les propos du résident supérieur du Cambodge sont sans équivoque : « Vous savez tout l'intérêt que j'attache à la conservation et à la rénovation de l'art khmer que je considère comme le seul moyen de maintenir au Cambodge une personnalité propre ». Lettre de Baudoin, résident supérieur à tous les résidents du Cambodge, 13 juillet 1917. Archives Nationales du Cambodge, Phnom Penh (ANC), dossier 15200.

Cambodge, pays dans lequel il est né⁵, dont il parle la langue et dont il a longuement étudié l'art lors de séjours personnels et d'une mission du ministère de l'Instruction publique en 1913. Par ailleurs, étant peintre lui-même, George Groslier est capable d'établir un programme d'enseignement artistique. En outre, il bénéficie de l'appui de son beau-père, Jules Poujade, ami du gouverneur général Albert Sarraut⁶.

Dès 1917, le gouverneur général de l'Indochine et le résident supérieur au Cambodge chargent Groslier d'une mission d'étude de six mois, concernant l'organisation d'une école d'art appliqué au Cambodge. Groslier doit « étudier sur place diverses questions soulevées par [la] création projetée et présenter un projet en s'inspirant des directions données par le Résident Supérieur et le Gouverneur Général »⁷. Il rédige alors un rapport « sur la situation des Arts cambodgiens et l'organisation d'un service susceptible de les conserver intacts, et de faire revivre ceux qui [tendent] à disparaître »⁸. Ce rapport, remis le 17 juillet 1917, fait état de la disparition des arts cambodgiens traditionnels et de la nécessité d'une intervention rapide du protectorat pour leur sauvegarde⁹. Il préconise trois solutions : la création d'une nouvelle école d'art, d'un nouveau musée et d'un organisme chargé de la vente et de la propagande de l'artisanat, appelé la « Direction des arts ». Le tout formant un ensemble nommé « Service des Arts ».

⁵ Né le 4 février 1887 à Phnom Penh, George Groslier est le premier enfant français né au Cambodge. Ses parents s'y sont installés en 1885. Son père est administrateur des Services Civils, puis Résident à Kompong Chhnang.

⁶ Jules Poujade, directeur du journal *La Lanterne*, est le père de Suzanne Poujade, l'épouse de Groslier.

⁷ Télégramme officiel du résident supérieur au Cambodge, Baudoin, au gouverneur général en poste à Hanoi, 9 juin 1917. ANC, dossier n° 17663.

⁸ « Rapport du Résident Supérieur au Cambodge à Monsieur le Gouverneur Général », 13 avril 1922, ANC, dossier 11886.

⁹ Les conclusions de ce rapport ont été enrichies et publiées dans la *Revue indochinoise*, tome XXIX, n° 5, mai 1918, p. 459-469 ; n° 6, juin 1918, p. 547-560 ; tome XXX, n° 9, septembre 1918, p. 251-264 ; n° 10, octobre 1918, p. 267-281.

Bien qu'il soit plus ambitieux que leur plan initial, ce projet est accepté sans restriction par le gouverneur général et le résident supérieur, qui chargent George Groslier de son application dès la fin de l'année 1917.

Sans entrer dans les détails de la mise en place et du fonctionnement du Service des arts, il convient d'en dégager, en quelques points, les particularités.

Le « Bloc des arts »

Le nouveau musée¹⁰ et l'École des arts cambodgiens¹¹ sont conçus dans un même ensemble architectural baptisé par Groslier le « Bloc des Arts ». Cette proximité géographique reflète la conception qu'a Groslier du rôle de chacune de ces institutions au sein du Service des arts.

La finalité de la nouvelle école étant « de placer sous les yeux des élèves, et de leur faire reproduire, des modèles de l'art khmer classique », et de « préparer ainsi l'art contemporain, à la lumière de l'art classique »¹², celle-ci est construite près du musée. Cette proximité permet aux élèves de l'École de se rendre facilement et régulièrement au musée – afin de s'inspirer des pièces qui y sont conservées, et aux professeurs de s'appuyer sur les exemples concrets. Groslier espère aussi sensibiliser aux

¹⁰ Le musée du Cambodge, créé par arrêté du gouverneur général en août 1919, est rebaptisé musée Albert Sarraut en 1920 : Ordonnance royale, 10 avril 1920. Il remplace l'ancien dépôt-musée créé en 1905 sous le nom de Musée Khmer, placé sous le contrôle scientifique de l'École française d'Extrême-Orient et considéré comme la « section des antiquités khmères du Musée de l'Indo-Chine ».

¹¹ L'École des arts cambodgiens, créée par ordonnance royale du 14 décembre 1917, est inaugurée le 23 avril 1920. Elle remplace la section artistique de l'École professionnelle de Phnom Penh.

¹² George Groslier, Rapport au Gouverneur Général, 13 avril 1922, ANC, dossier n° 11886.

techniques traditionnelles les visiteurs européens se rendant au musée, et en tirer un bénéfice économique :

« Aussi, la plupart des sampots hol achetés par les touristes ne le sont qu'après que ceux-ci, ayant visité l'école, ont pu se rendre compte, en voyant les tisseuses au travail, de la difficulté et de la lenteur de cette technique »¹³.

Il faut à ce propos noter que, bien que l'École ne fasse aucun commerce des productions de ses élèves, les Corporations d'artisans¹⁴ bénéficient, par l'intermédiaire de la Direction des arts, d'un espace de vente au sein du musée.

Bien que de nombreux musées et écoles d'art aient été créés en Indochine durant la période coloniale, aucun d'entre eux n'a vu le jour dans le cadre d'un tel programme, reliant art ancien et création contemporaine. Ce dispositif répond à la conception de l'art khmer selon Groslier, à savoir un art traditionaliste et de reproduction, dénué de toute innovation, dont les formes se sont perpétuées depuis les origines. La création, au sein de l'École, d'un « musée spécial » dans lequel sont exposées les œuvres les plus réussies des élèves, est le reflet de cette conception. Ce musée a en effet pour fonction de présenter un répertoire de motifs et de formes, inspirés de l'art ancien, et témoins de l'art cambodgien contemporain. Groslier espère ainsi que ce « musée de l'École continue le Musée national »¹⁵.

Selon George Groslier, cet art séculaire est en déclin, menacé notamment par les innovations et les bouleversements liés à la colonisation¹⁶. Afin de « rénover » cet art en voie de disparition, il préconise

¹³ George Groslier, « L'Enseignement et la mise en pratique des arts indigènes (1918-1930) », *Bulletin de l'Académie des Sciences Coloniales*, t. XVI, Paris, Société d'éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1931, p. 44.

¹⁴ Dont la plupart des membres sont issus de l'École.

¹⁵ George Groslier, « L'Enseignement... », art. cit., p. 17-18.

¹⁶ Cf. les articles de Groslier parus dans la *Revue indochinoise*.

de n'enseigner que des techniques traditionnelles locales et de ne passer commande aux artisans que d'objets « conformes à la tradition » en bannissant toute influence étrangère¹⁷.

« Ne faire que de l'art cambodgien, et le faire en cambodgien »¹⁸

Pour assurer aux élèves un enseignement classique, Groslier envisage un programme intégralement cambodgien. Contrairement à ce qui se fait alors dans les écoles d'art en Indochine, il refuse toute influence occidentale et prévoit de « ne faire que de l'art cambodgien et le faire en cambodgien ».

Plusieurs écoles d'art voient le jour dans l'Union indochinoise au début du XX^e siècle¹⁹. Deux types d'enseignement se côtoient alors : les écoles d'arts appliqués et l'École des beaux-arts de Hanoi fondée en 1924. Dans les écoles d'arts appliqués, dont fait partie l'École des arts cambodgiens, l'enseignement est censé tenir compte des traditions régionales. Néanmoins, dans toutes ces écoles, excepté celle de Phnom Penh, de nouvelles techniques sont introduites, afin d'adapter l'artisanat aux formes de commande émergeant alors en Indochine.

Au Tonkin, en 1902, est créée l'École professionnelle de Hanoi, qui comprend une section artistique. En Cochinchine, les écoles de Thu Dau

¹⁷ De la sorte, il a sans doute figé la création artistique cambodgienne et empêché les artistes d'innover et de se renouveler. Pour une étude complète de l'influence du programme de Groslier sur la création artistique au Cambodge, voir Ingrid Muan, *Citing Angkor : The 'Cambodian Arts' in the Age of Restoration 1918-2000*, Mémoire de doctorat, Columbia University, 2001.

¹⁸ George Groslier, « La prise en charge des Arts cambodgiens », *Revue indochinoise*, tome XXX, n° 9, septembre 1918, p. 253.

¹⁹ À ce propos voir Nadine Andre-Pallos, *L'Indochine : un lieu d'échange culturel ? Les peintres français et indochinois (fin XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Presses de l'EFEO, 1997.

Mot, Bien Hoa et Gia Dinh, qui voient le jour entre 1901 et 1913, offrent chacune une spécialisation différente. Dans ces établissements, l'enseignement mêle le respect des motifs et des traditions locales aux innovations techniques occidentales. Quant à l'École des beaux-arts de Hanoi, elle propose un enseignement entièrement fondé sur le modèle occidental. Les modèles utilisés et les techniques enseignées sont occidentaux, mais un enseignement asiatique (notamment d'histoire de l'art asiatique) subsiste néanmoins.

Refusant toute influence occidentale, aussi bien dans la pédagogie que dans les programmes et les modèles, l'École des arts cambodgiens fait donc figure d'exception en Indochine. Elle est la seule à proposer un enseignement assuré uniquement par des enseignants et des chefs d'ateliers cambodgiens, et fondé exclusivement sur des techniques et des modèles traditionnels locaux. Elle est également la seule à n'accueillir que des étudiants cambodgiens, aucun élève français n'étant admis, contrairement à ce qui se fait dans les autres écoles de la région.

Grâce à cet enseignement, Groslier espère remettre au goût du jour des traditions ancestrales en voie de disparition. Il effectue pour cela de nombreuses tournées dans les provinces, à la recherche des derniers détenteurs de ces savoir-faire. Toutefois, ses ambitions doivent être nuancées, l'École des arts, son programme éducatif ainsi que les commandes exécutées par les artisans²⁰ étant supervisés par une équipe française. Celle-ci, composée de Groslier, André Silice et Jean Stoeckel, décide de ce qui est « khmer » ou non, de ce qui doit être enseigné et produit, créant ainsi, au service du protectorat et d'une entreprise commerciale, une sorte d'art khmer idéal et stéréotypé.

²⁰ Les élèves, devenus artisans, sont intégrés dans les Corporations, sous la tutelle de la Direction des arts.

Le rôle central de George Groslier

Dès la mise en place de ce dispositif, Groslier y occupe une place centrale. De 1920 à 1944²¹, il est investi à la fois dans les activités du musée, de l'École des arts et de la Direction des arts, dont il contrôle toutes les évolutions.

L'École des arts

George Groslier n'occupe la fonction de directeur de l'École que pendant deux ans (1920-1922), mais garde un contrôle sur l'enseignement artistique jusqu'en 1944. Il est assisté d'André Silice, son proche collaborateur, artiste français ayant effectué de nombreux séjours en Indochine. Celui-ci lui succède au poste de directeur de l'École, qu'il occupe jusqu'en 1938.

Le musée Albert Sarraut

George Groslier est indissociable de l'histoire du musée. Il en choisit l'emplacement, en dessine les plans, le décor, et en est le conservateur pendant vingt-cinq ans. Le bâtiment peut être considéré comme un manifeste de sa doctrine : les plans et l'élévation qu'il a conçus, correspondent aux canons de l'architecture khmère traditionnelle telle qu'il la conçoit. Les ouvriers du service des Travaux publics chargés de la construction de l'édifice étant pour la plupart d'origine chinoise, Groslier

²¹ Groslier reste à la tête du musée Albert Sarraut jusqu'au 1^{er} février 1944, date à laquelle Pierre Dupont lui succède. Il ne quitte pas pour autant le Cambodge. Arrêté en 1945 par la Kampetai, la police japonaise, il meurt à la suite de son interrogatoire, le 8 mai 1945.

veille, au moment de la finition, à ce que seuls des artisans cambodgiens en réalisent le décor²². Il impose un bâtiment d'allure khmère, provoquant parfois l'incompréhension et la désapprobation des ingénieurs des Travaux publics d'Indochine.

Durant les vingt-cinq ans pendant lesquels il exerce la fonction de conservateur, il veille à l'enrichissement des collections du musée et à la protection des œuvres. Voulant faire de cette institution un « vaste vaisseau de sauvetage », et pas seulement un édifice chargé de réunir et de présenter des œuvres d'art, il inclut le musée au cœur de son entreprise de « rénovation des arts ».

La Direction des arts

Groslier occupe la Direction des arts de 1920 à 1944. Ce poste lui permet d'avoir un regard sur l'ensemble des organismes mis en place suivant son programme. En effet, la Direction des arts, qui dépend du Service des arts au même titre que l'École et le musée, est néanmoins chargée d'assurer la coordination entre ces services. Elle se doit d'exercer son « contrôle à titre consultatif sur les organismes administratifs ayant trait à la conservation et au développement des Arts cambodgiens ». Elle a un droit de regard scientifique sur l'École et le musée « dans un but d'unité, d'harmonie et de sécurité artistique »²³.

La Direction des arts est censée établir un lien entre les artisans et l'École des arts, et créer un mouvement économique favorable à la reprise de l'artisanat. Elle a donc la charge de trouver une nouvelle clientèle et de mettre les artisans en relation avec celle-ci. Dès 1920, l'artisanat est

²² S.-G. Necoli, « Ce qui a été fait au Cambodge pour la pratique et la protection des arts indigènes : III. Le musée du Cambodge », *Arts et Archéologie Khmers*, n° 1, 1921-1923, p. 405.

²³ George Groslier, Rapport au Gouverneur Général, 13 avril 1922, ANC, dossier n° 11886.

organisé dans les « Corporations cambodgiennes », regroupant les artisans dits « libres », puis les artisans issus de l'École des arts. La Direction sert d'intermédiaire entre les corporations et les commanditaires, dont elle reçoit les commandes par le biais de l'Office des ventes, présent au sein du musée. L'exécution de la commande est surveillée et le résultat soumis à l'approbation de la Direction des arts avant d'être livré. Ce contrôle permanent place la Direction des arts (et son directeur) au cœur de la production artistique.

De plus, cela permet à Groslier de réguler l'offre et la demande. En effet, ayant un contrôle d'une part sur la production et la vente et, d'autre part, sur l'enseignement à l'École, la Direction des arts peut décider de suspendre une discipline qui trouverait trop peu de débouchés, ou au contraire encourager une discipline dans laquelle les corporations manqueraient de main-d'œuvre.

L'autre rôle assigné à la Direction des arts est de produire et de diffuser une documentation relative à la culture khmère. Durant toute la période, Groslier supervise la production de moulages, de photographies et de cartes postales, destinés à la propagande du Cambodge. Il est également chargé de préparer la participation du Cambodge aux diverses expositions qui ont lieu en métropole, ainsi qu'en Indochine. Régulièrement, des foires présentant l'artisanat des différents territoires de l'Indochine ont lieu à Hanoi et Saigon. Les artisans des corporations cambodgiennes y participent, sous l'égide de la Direction des arts, créant l'occasion pour l'Office des ventes de céder de nombreux articles. La Direction des arts participe surtout aux manifestations internationales, à l'organisation desquelles Groslier collabore activement. Après avoir été attaché au Comité de l'Exposition coloniale de Marseille pour la construction du Palais de l'Indochine en 1921, il organise la participation du Service des arts cambodgiens à l'Exposition internationale des Arts décoratifs de Paris en 1925. En 1928, il est chargé de mission par le ministère des Colonies pour la préparation de l'Exposition coloniale de 1931 à Paris, en tant que délégué artistique au Cambodge et en 1938, il est nommé pour « préparer

la participation de l'artisanat de l'Indochine à l'exposition de San Francisco »²⁴.

George Groslier et la protection du patrimoine artistique du Cambodge

En tant que conservateur du musée et directeur des arts, Groslier participe à la préservation du patrimoine cambodgien. En outre, nommé délégué de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) en 1920²⁵, il est à même de :

« surveiller les immeubles et autres antiquités classés parmi les monuments historiques, de requérir des autorités locales la constatation des faits pouvant nuire à l'intégrité de ces monuments, de provoquer les mesures propres à assurer la conservation des monuments ou objets anciens nouvellement découverts »²⁶.

Prenant très au sérieux cette mission d'« inspecteur », il intervient à de nombreuses reprises dans des affaires de vols, pour compenser une législation trop peu efficace.

Groslier est également membre de la « Commission des Antiquités historiques et archéologiques du Cambodge »²⁷, chargée d'inventorier, de surveiller et de conserver les vestiges du Cambodge. L'article 6 de l'arrêté portant création de cette Commission précise que :

²⁴ George Groslier, Lettre au directeur de l'EFEO, 8 mars 1938. Archives EFEO, Paris, carton XI dossier 12.

²⁵ Groslier est nommé délégué de l'EFEO en 1920 pour une période de trois ans reconductible. Son statut est reconduit tous les trois ans jusqu'en 1944.

²⁶ Henri Parmentier, directeur par interim de l'EFEO, Lettre à George Groslier, 14 février 1920, Archives EFEO, Paris, carton XI, dossier 12.

²⁷ Créée le 12 août 1919, elle succède à la Commission des antiquités du Cambodge.

« les membres de la Commission ont qualité pour requérir des autorités locales la constatation de tous les faits pouvant nuire à l'intégrité des monuments historiques ou archéologiques »²⁸.

Malgré l'existence de cette Commission et son pouvoir de surveillance, le Gouvernement général a du mal à faire respecter, au Cambodge, la législation sur la conservation des biens culturels mise en place dès 1900. Aussi les initiatives personnelles comme celles de Groslier sont-elles cruciales pour la défense du patrimoine.

Groslier est très impliqué dans la lutte contre ceux qu'il nomme les « fonctionnaires collectionneurs », mais aussi contre les vols commis par de simples touristes. Survenant dans une colonie lointaine, ces affaires n'ont pour la plupart aucun retentissement en métropole, mais il arrive que certaines mettent les faiblesses de la législation coloniale au cœur de l'actualité judiciaire. C'est le cas de l'« affaire Malraux » sur laquelle se focalise une partie de la presse française dans les années 1920. Il convient ici de rappeler le rôle important et méconnu qu'a joué Groslier dans l'arrestation et le procès du couple Malraux et de Louis Chevasson²⁹, ainsi qu'au cours de leur procès.

Lorsque le couple Malraux embarque pour l'Indochine le 13 octobre 1923, muni d'un ordre de mission dûment signé par le ministère des Colonies, il ignore que l'administration a déjà des doutes sur les véritables motivations de cette expédition. Celle-ci, après avoir vérifié les comptes bancaires du couple, qui ne dispose pas des deux cent mille francs promis par Malraux pour effectuer cette mission, décide d'en surveiller les agissements. Pourtant, alors que le couple est observé dès son arrivée au Cambodge, et que le gouverneur général a alerté le résident supérieur, personne, sur

²⁸ Arrêté du Gouverneur Général, 12 août 1919.

²⁹ N'ayant pu avoir accès aux documents concernant cette affaire, nous nous en remettons ici aux documents cités par Maxime Prodromidès dans son ouvrage *Angkor, chronique d'une renaissance*, Paris, Éditions Kailash, 1997, p. 126-167 et par Olivier Todd dans son ouvrage *Malraux. Une vie*, Paris, Gallimard, 2001, p. 63-81.

place, ne semble se méfier du jeune couple. C'est le cas notamment de Victor Goloubew, qui écrit au directeur de l'EFEO :

« En arrivant à Phnom Penh j'ai trouvé Parmentier et les Malraux en train de déjeuner. Que je te dise tout de suite mon impression : le sympathique jeune couple me paraît inoffensif. Le mari est homme de lettres et orientaliste. Il a passé trois ans à Oxford, à étudier le sanskrit, et il a lu beaucoup de livres sur l'art et l'Orient. J'ai été même surpris de l'étendue de ses connaissances et de la précision de ses jugements. [...] Bien entendu, tout cela tourne souvent à l'aphorisme stérile, et je me demande si ce jeune homme, si observateur et si richement doué d'esprit critique, deviendra jamais un savant. En tout cas il y met de la bonne volonté, et de la sincérité consciente, et mérite qu'on s'intéresse à ses projets »³⁰.

Si le chef du Service archéologique de l'EFEO, Henri Parmentier, ne paraît pas non plus avoir de soupçons sur le couple, et semble même se lier d'affection avec lui, ce n'est pas le cas de Groslier qui se méfie immédiatement de Malraux :

« L'impression que m'avait produite M. Malraux lors de son passage à Phnom Penh, et bien qu'il me fût présenté par M. Parmentier, avait été défavorable. Il se montra trop au courant de l'art khmer envisagé par un antiquaire, notamment des têtes khmères de provenance mystérieuses mises en vente chez Bing, rue Saint-Georges à Paris, à des prix fabuleux »³¹.

Les intuitions de Groslier et de l'administration se vérifient quelques semaines plus tard, lorsque Malraux et son complice Chevasson sont arrêtés par la Sûreté, le 23 décembre 1923, avec plus de six cents kilos de pierres dans leurs malles.

Groslier est l'un de ceux qui ont rendu cette arrestation possible. Informé par le résident supérieur que le couple Malraux et Louis Chevasson envisagent de ne pas repasser par Phnom Penh mais de filer directement jusqu'à Bangkok en bateau, après une escale à Kompong Chhngang, celui-

³⁰ Lettre de Victor Goloubew à Louis Finot, cité dans Maxime Prodromidès, *Angkor, chronique d'une renaissance*, p. 147-148.

³¹ George Groslier, Rapport à Léonard Arousseau, directeur par intérim de l'EFEO, 29 décembre 1923, cité dans , M. Prodromidès, *op. cit.*, p. 150.

ci se rend immédiatement en voiture à Kompong Chhnang pour donner l'ordre au commandant de bord de ne débarquer personne avant Phnom Penh. Le soir même, il se trouve à Phnom Penh pour accueillir les trois complices et inspecter leurs malles. Ne disposant pas des pouvoirs nécessaires pour les faire arrêter, il envoie un télégramme au président du Tribunal civil et demande l'autorité pour la saisie provisoire des bagages³². Il fait ensuite l'inventaire et les photographies des pièces découvertes. Il rédige un rapport et interroge même Malraux et Chevasson. Les pièces sont ensuite conduites pour expertise au musée de Phnom Penh. Les attributions de Groslier ne lui permettant pas de donner suite à l'affaire et de déposer plainte auprès du procureur de la République, il doit demander au directeur de l'EFEO, alors à Bangkok, de lui confier par câble le pouvoir nécessaire.

Très impliqué dans l'arrestation, Groslier joue également un rôle important lors du procès : son expertise pèse lourd lors du jugement, aussi bien pour l'accusation des trois voleurs, que pour la clémence du verdict. Un premier rapport de Groslier fait état des dégâts occasionnés sur les pierres du temple³³ et conclut, photographies à l'appui, que les bas-reliefs ont été arrachés avec maladresse, abîmant très sérieusement l'édifice. Cependant, dans un second rapport, Groslier note que le temple en question n'est pas répertorié. Cet élément offre à la défense les moyens de gagner le procès. Le temple n'étant ni classé, ni répertorié, on ignore à qui il appartient réellement, et nulle législation ne peut s'y appliquer. Ce vide juridique bénéficie à Malraux et à son complice Chevasson. Groslier, comme le résident supérieur ou la direction de l'EFEO, espérait un jugement exemplaire... qui ne sera pas prononcé.

Pour autant, Groslier doit-il être considéré comme un fervent défenseur de l'intégrité du patrimoine khmer ? Là encore il nous faut nuancer ces

³² Groslier est seul à ce moment-là à Phnom Penh. Il tente, sans succès, de joindre Henri Parmentier, tandis que Louis Finot est à Bangkok et Léonard Arousseau à Hanoi.

³³ Bien que démantelé, le temple conserve alors la quasi-intégralité de ses pierres.

propos et noter que si Groslier s'est illustré dans la défense du patrimoine artistique du Cambodge, il fut aussi, paradoxalement, l'instigateur d'une loi autorisant les autorités à vendre des objets d'art ancien³⁴. Selon lui, ces ventes peuvent permettre de dissuader les touristes et amateurs de se servir eux-mêmes sur les temples. Mais dans la pratique, il semble que le déclassement des objets se soit fait avec de moins en moins de scrupules au fil du temps.

Le programme mis en place par Groslier au Cambodge contraste avec les entreprises menées dans les autres territoires de l'Indochine. L'originalité de ce programme reflète certes une volonté politique, mais aussi la vision personnelle qu'a George Groslier de l'art khmer et du rôle du protectorat. Comme l'a fait Henri Marchal quelques années avant lui, Groslier prône le respect des traditions locales et la sauvegarde des techniques artistiques anciennes du Cambodge. Il défend une certaine conception de l'action culturelle, qui n'imposerait pas de techniques ou de modèles occidentaux, mais participerait à la renaissance d'un art local. Toutefois, cet art « rénové », réorganisé pour correspondre à l'idée que s'en font les élites du protectorat, subit plus qu'on ne le pense l'influence occidentale.

En soulignant l'importance du passé artistique khmer et ses liens avec le Cambodge contemporain, en élaborant des lois pour préserver les monuments d'Angkor, en instrumentalisant l'art pour faire connaître le Cambodge au monde entier, Groslier et le protectorat ont contribué à faire naître dans ce pays la notion de « patrimoine culturel ».

³⁴ En 1921, le directeur de l'EFEO trouve le projet de Groslier « à première vue assez dangereux », mais deux ans plus tard la vente d'objets d'art ancien est officiellement approuvée. Cf. Louis Finot, Lettre à George Groslier, 8 juillet 1921, Archives EFEO, Paris, carton XI dossier 12. Cf. Arrêté du 14 février 1923.

Dans le processus de reconstruction identitaire dans lequel le Cambodge est aujourd'hui engagé, après des années d'instabilité régionale et de conflits internes, cette notion occupe une place centrale. Le glorieux passé artistique du Cambodge est utilisé par les instances dirigeantes pour définir une « identité culturelle » cambodgienne et, comme lors de l'Exposition de 1931, le temple d'Angkor Vat est utilisé pour rappeler la grandeur de l'ancien empire khmer et symboliser le Cambodge contemporain.

L'archipel portugais des Açores dans le contexte de la transition vers le conflit Est-Ouest

1946-1947, l'atlantisme et la fin du contrôle anglais sur l'océan

ALEXANDRE LUIS MORELI ROCHA

Durant les années 1940, le Portugal fut témoin des nombreuses difficultés rencontrées par l'Empire britannique pour garder son influence et maintenir au même niveau de force sa politique de puissance.

À travers une analyse évolutive, et à travers la perspective du réseau diplomatique français éparpillé dans l'Occident, cet article vise à présenter les difficultés éprouvées par Londres pour maintenir son pouvoir dans ce qui était jusqu'alors considéré comme l'océan le plus important au monde, l'Atlantique. Il a aussi pour objet de décrire la dispute pour l'archipel portugais des Açores, situé stratégiquement au milieu de l'Atlantique nord, que les Américains considéraient comme « le point le plus important au monde »¹.

Concédé exclusivement aux Anglais en 1943 et aux Américains seulement en 1944, l'archipel était censé voir, au lendemain de la guerre, la restitution de ses bases au gouvernement de Lisbonne. Mais étant

• Le présent article est issu du mémoire de Master d'histoire contemporaine des relations internationales et des mondes étrangers (2006-2007), soutenu en octobre 2007 à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Robert Frank : « Les négociations entre les États-Unis, le Portugal et le Royaume-Uni pour le contrôle de l'Atlantique à partir de l'archipel des Açores vues à travers le réseau diplomatique français. 1943-1948 ». L'auteur prépare actuellement une thèse sous la direction de Robert Frank sur le déclin britannique et l'ascension américaine pendant les années 1940.

¹ National Security Council NSC 2, 21 novembre 1947.

donnée la constante évolution des plans de défense américains, une telle perspective fut totalement écartée des pensées de Washington.

Les négociations qui s'ensuivirent rencontrèrent de nombreuses difficultés et obstacles liés à la vision anachronique de la réalité internationale du leader portugais Oliveira Salazar, mais aussi aux intentions de Londres visant à maintenir le Portugal dans sa zone d'influence, et à celles des grands intérêts stratégiques américains. Les discussions sur le prolongement des concessions constituèrent une tâche diplomatique ardue même si, en raison du faible potentiel militaire du Portugal, de la couteuse extension de son empire colonial et de la crainte d'une avance du communisme, les dirigeants de ce pays étaient obligés de pratiquer une politique d'extrême prudence.

Les prétentions américaines, qui en principe devaient se restreindre uniquement à l'obtention de bases aériennes, évoluèrent vers une dispute pour l'influence politique et économique sur le Portugal. Et elle prit des proportions spéciales, en ayant lieu dans un pays qui sommeillait depuis des décennies (si ce n'est des siècles) sous la coupe de Londres. Durant les années 1940, les objectifs des deux puissances alliées provoquèrent de multiples conflits et c'est au sein des relations avec le Portugal que l'on trouve l'un des chocs d'intérêts les plus évidents.

Même si l'indépendance de l'Inde et l'effondrement de la zone sterling, ou encore la crise du Canal de Suez de 1956, furent considérés comme des événements importants ayant entraîné l'effondrement de l'Empire britannique, ce travail vise à introduire une discussion sur l'hypothèse selon laquelle un nouvel élément existait dans la crise anglaise et que celui était présent dans la course pour l'influence sur le Portugal et pour le contrôle de l'Atlantique. En ce sens, les possibilités offertes par l'affaire portugaise des Açores se montrent prometteuses.

Ces problématiques, vues à travers l'affaire portugaise, ont rarement été étudiées dans l'historiographie européenne. Quelques travaux portugais existent effectivement sur la question, et parmi eux *Os Açores e o Contrôlo*

do Atlântico (1898/1948) de Antônio José Telo mérite l'attention². Il paraît également opportun de souligner l'apport des archives françaises, exhaustivement dépouillées, qui ont permis de comprendre clairement les enjeux américains, anglais et portugais dans la course pour le contrôle de l'archipel. Le passage suivant, extrait d'une missive rédigée par M. Nerciat, ancien chargé des affaires de France au Portugal, résume à juste titre le chemin que nous nous proposons de suivre :

« Cette légation a souvent signalé dans sa correspondance au Département [d'Europe du ministère des Affaires étrangères], la rivalité économique, culturelle et politique qui oppose souvent, sur le terrain portugais, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Depuis des siècles, l'Angleterre est habituée à considérer le Portugal comme faisant partie de son orbite et ce n'est pas sans quelque dépit que, traduisant ainsi les sentiments de son gouvernement, l'Ambassade de Grande-Bretagne à Lisbonne a, depuis la guerre, assisté à l'effort fait par les Américains pour y conquérir une place prépondérante au point de vue économique comme aussi dans le domaine politique »³.

1946, l'année de l'épuisement anglais et de l'ascension américaine

Malgré les idéaux libéraux et pacifiques, les préoccupations sur la défense du territoire américain gagnèrent une nouvelle dimension à partir de 1945, car :

« Les Américains ne peuvent plus se désintéresser du monde et leur isolationnisme est bien mort [...] le syndrome de Pearl Harbor les conduit à une révolution mentale : dorénavant, il leur faut considérer

² Il convient de citer aussi les travaux publiés par Maria Fernanda Rollo, *Portugal e o Plano Marshall*, Lisbonne, Estampa, 1994. Et ceux de Fernando Rosas, *Portugal entre a Paz e a Guerra. 1939-1945*. Lisbonne, Estampa, 1990.

³ Archives du ministère des Affaires étrangères (MAE), Série Europe 1944-1949 – Portugal, vol. 26. Lettre n° 272/EU, datée du 12 mars 1947.

n'importe quel point du globe comme important du point de vue de leur sécurité »⁴.

L'avenir du gouvernement Truman dépendait, entre autres, d'une politique de sécurité sûre pour le territoire américain, dont l'établissement de bases et la maîtrise de l'Atlantique et du Pacifique deviendraient des pierres fondamentales. La guerre se termina et alors débuta le délai pour la remise des bases⁵, tandis que la dispute anglo-saxonne pour maintenir l'accès aux îles ne faisait que commencer.

L'importance des îles

La Seconde Guerre mondiale changea les rapports de forces navals et les moyens permettant de contrôler les océans : l'immense puissance industrielle américaine transforma les données pour les futurs conflits. Ce fut notamment dans le domaine des communications aériennes que les Açores devinrent un centre essentiel. À partir de 1942, l'archipel constitua l'un des points les plus importants au monde pour le transport aérien, et plus immédiatement en 1946, pour les immenses opérations de transfert de forces américaines de l'Europe vers l'Asie et vers l'Amérique.

De plus, le progrès technologique modifiait profondément les plans de défense des États-Unis, dont la qualité des actions (maîtrise des armes atomiques) et la contre-offensive gagnaient en importance. Les Américains prévoyaient de maintenir et de renforcer leur capacité à projeter leur puissance aéronavale selon des scénarios qui n'étaient pas encore clairs,

⁴ René Girault, Robert Frank et Jacques Thobie, *La loi des géants*, Paris, Payot & Rivages, 2005, p. 146-147.

⁵ Selon les accords de 1943 et 1944 signés par le Portugal, l'Angleterre et les États-Unis, ces derniers devaient restituer les aérodromes des Açores au gouvernement portugais neuf mois après la fin des hostilités, c'est-à-dire en juin 1946 (soit neuf mois après la défaite japonaise).

raison pour laquelle le réseau de bases désiré était ample, couvrant ainsi de multiples hypothèses.

De son côté, l'Angleterre n'avait pas la même perspective que les États-Unis. Londres connaissait de grandes difficultés face au maintien des nouvelles bases conquises pendant le conflit. Les Açores, en particulier, représentaient uniquement un intérêt pour l'aviation civile et dans une perspective de guerre anti-sous-marine. Mais comme en 1946, il n'existait pas de réel danger dans ce domaine, les Anglais désiraient tout simplement évacuer l'île de Terceira (base de Lajes) tout en conservant, au maximum, le droit d'y retourner en cas d'urgence dans le futur. Cependant, les Britanniques tentaient nettement et par tous les moyens de maintenir leur poids à Lisbonne. Dans une perspective traditionnelle, il fallait maintenir leur zone d'influence en Europe.

Chez les Portugais, la perception des changements n'était ni immédiate ni simple. Avec un empire maritime dispersé et vaste, mais vulnérable sous presque tous les angles, le Portugal ne pouvait manifester que méfiance et hésitation face aux prétentions américaines. Pour comprendre la réaction de Lisbonne devant l'escalade des États-Unis, il faut s'interroger : dans quelle mesure les prémisses de l'atlantisme étaient-ils compatibles ou non avec les principes de base de la pensée politique portugaise ?

La victoire des démocraties causa quelques problèmes aux Portugais, même si leur politique anticommuniste était soutenue par les décideurs occidentaux. La réorganisation des forces de l'époque trouva alors à Lisbonne l'un des centres de décisions les plus hésitants dans cette évolution politique, en raison d'une absence de conscience et de compréhension des forces sortantes de la guerre, et des principes nationalistes forts de Salazar.

Quelle attitude ce dernier devait-il adopter face aux faiblesses et aux hésitations de Londres ? Quelle relation devait-il avoir avec le libéral nouveau maître de l'Atlantique (position reconnue depuis des siècles par le

Portugal comme devant être respectée) ? Les événements et les négociations de 1946 apporteront des réponses à ces questions.

À la suite d'un long débat intense au sein du gouvernement américain sur la politique de bases en mars, le Département de Guerre émit un mémorandum exigeant le commencement immédiat des négociations avec Lisbonne pour obtenir des droits à long terme aux Açores, et demandant d'abord un accord provisoire qui assure le maintien des droits de transit pendant le processus de retrait des troupes de l'Europe.

À ce moment-là, l'archipel était défini comme étant une « *primary base area* » avec un « *outstanding important* »⁶ (c'est-à-dire une base fondamentale et essentielle, placée dans un lieu stratégique, et déjà développée). Cette appellation ne fut donnée par l'armée américaine qu'à deux autres bases (Islande et Groenland) parmi les trente présentes sur tout le globe. Ceci montre bien un changement dans les préoccupations de l'État-major, qui évoluait d'un scénario sans ennemis déclarés, vers un scénario où le théâtre des opérations serait fondamentalement l'Europe (puisque l'ennemi serait l'URSS), et dont la priorité devenait l'Atlantique nord.

De leur côté, les Anglais commençaient un jeu ambigu à Lisbonne : face à la mission diplomatique de Washington, ils semblaient toujours être en accord avec leurs plans, sans empêcher toutefois le gouvernement portugais d'entretenir un sentiment anti-américain.

L'accord provisoire du 30 mai 1946 et l'affaiblissement de l'influence anglaise

Les négociations commencèrent avec l'arrivée à Lisbonne, au mois d'avril, d'une mission américaine de haut niveau commandée par le

⁶ *Foreign Relations of the United States 1946*. Volume I, State Department, Washington. Mémorandum du Joint Chiefs of Staff, daté du 5 juin 1946.

secrétaire adjoint de James Byrnes, Donald Russel, dont les pourparlers furent suivis par l'ambassadeur anglais. Venus compléter la table des négociations, les Portugais recherchaient des garanties pour la stabilité de leur régime et la défense de leur empire.

Mais face à l'impasse provoquée par les difficultés de négociation avec le gouvernement Salazar, du fait des demandes et contreparties considérées excessives par les deux parties, le Portugal proposa une solution à court terme. Cette offre consistait en la restitution des bases et la cession, aux Anglo-Saxons (les Anglais y compris, même de façon secondaire), de droits de transit à Lajes pendant dix-huit mois.

Même si les termes ne convenaient à aucune des parties en présence, la fin du délai étant proche, l'accord provisoire dans le sens proposé par Lisbonne se finalisa le 30 mai. Le maintien de la faible présence anglaise s'expliquait davantage par la traditionnelle alliance séculaire avec les Portugais, qu'en raison de ses moyens de garantir les intérêts de Lisbonne. Le désir de Salazar de se rapprocher outre-Atlantique d'un appui plus solide que celui de Londres, lui permit de se rendre compte que la puissance américaine dépassait la puissance anglaise. Malgré l'accord, Washington choisit de poursuivre les pourparlers pour décider d'un arrangement à long terme avec Lisbonne, même s'il ne pouvait offrir de garanties au régime de Salazar ou de protection à l'Empire portugais. Car finalement, le congrès ne le ratifierait pas, pas plus qu'une grande partie de l'opinion publique américaine qui se montrait hostile aux deux États de la péninsule ibérique, volontiers confondus et souvent considérés comme les derniers vestiges des dictatures nazie et fasciste.

Dans ce contexte, après l'accord de mai, le State Department trouva une formule pour renouveler l'offre aux Portugais : Washington était disposé à faire face à toutes les menaces sur la sécurité territoriale du Portugal, comme s'il s'agissait d'un danger sur l'Atlantique et un problème de première importance et, de plus, les États-Unis offraient des contreparties économiques. La proposition était habile puisqu'elle laissait entendre, sans le dire, qu'elle ne s'appliquerait pas aux problèmes internes ou à ceux de

l'empire. En même temps, elle allait plus loin en termes de compromis de défense permanente déjà fait par les États-Unis par rapport à l'Europe. La réponse négative de Salazar, pourtant, fut reçue « comme un seau d'eau froide ».

De leur côté, les Anglais étaient réticents à participer plus activement à la suite des négociations, même s'ils accordaient – même vaguement – leur appui aux Américains. Il existait à Lisbonne un climat de tension parmi les Britanniques, en raison de leurs réserves sur la cession de bases aux Américains, et de l'influence plus directe de Washington sur le gouvernement portugais. L'ambassadeur à Lisbonne, par exemple, ne reçut aucune instruction spécifique pour appuyer les Américains, ou essayer de convaincre les Portugais de changer leur position de fond.

Pratiquement sans aucune aide anglaise, les Américains persistèrent encore pendant quelques semaines, à travers des négociations assez ardues. Mais en l'absence de résultats, ils interrompirent les pourparlers, et la mission de Donald Russel retourna aux États-Unis à la fin du mois de septembre.

1947, début de l'ère américaine

1947 fut l'année d'une rapide et profonde évolution dans le monde, qui détermina des prises de décisions importantes en divers domaines de la politique internationale. Les Açores en sentirent rapidement les effets. Les modifications du contexte international firent prendre aux Américains un chemin globalement plus offensif : ils changèrent leur structure institutionnelle interne et perfectionnèrent leurs plans militaires dans l'attente d'un conflit généralisé. Les dirigeants portugais sortaient de la guerre en maintenant une bonne relation avec les puissances victorieuses. Pourtant, ils restaient encore isolés idéologiquement et, même avec le rapprochement américain, ils se trouvaient écartés des mouvements qui

donnaient de nouveaux contours à l'Europe et au monde, et qui créeraient un nouveau système international. La liberté d'action, et surtout la capacité de résistance de Salazar face aux prétentions américaines, s'affaiblirent.

L'impuissance portugaise et l'obstination de Salazar : le rétablissement de négociations directes entre Lisbonne et les Anglo-Saxons

Dans ce contexte international, le cabinet de Salazar commença, dès le début 1947, à reconnaître que les États-Unis étaient la grande puissance au sein de l'Atlantique, et que sa participation dans la défense de l'Europe était essentielle – manifestant là une perception véritablement nouvelle des Américains dans le pays.

Toutefois, cette constatation ne mit pas en place une collaboration directe et immédiate entre Washington et Lisbonne : au contraire, on continua de croire (sans la même intensité, pourtant) au recours possible à l'Angleterre. À partir d'une réalité si tendue, les Portugais tentèrent une réouverture des négociations avec les Britanniques. Le contenu de la proposition portugaise, présentée au début de l'année, était essentiellement fondé sur la demande d'armes et de garanties militaires. Il ne faisait pas directement mention des Açores, même si ce sujet y était intrinsèquement lié. Dès lors, les Britanniques furent obligés de pratiquer un double jeu à Lisbonne. Sachant qu'ils ne pouvaient plus donner les traditionnelles garanties au Portugal, ils se battaient à l'aune de leurs forces pour maintenir leur influence politique. La Grande-Bretagne voyait d'un mauvais œil le fait qu'une autre puissance puisse prendre officiellement, et surtout définitivement, au Portugal une place qu'elle avait été seule à occuper pendant des siècles.

Cependant, en raison de l'absence de moyens et de la perspective anglaise sur l'importance des Açores, la réponse de Londres à la proposition portugaise tarda à venir (septembre), et se limitait à offrir le minimum d'armements au Portugal, ne discutant pas des plans de défense

conjoint. Ceci mena les Portugais dans une impasse au deuxième semestre de l'année 1947, et leur fit regretter que l'Angleterre ne puisse plus jouer son rôle traditionnel. Ils commencèrent alors à travailler plus sérieusement dans la perspective de changer d'avis sur les Américains.

De l'autre côté de l'océan, la reprise des négociations devenait essentielle non seulement en raison de l'approche de la fin de l'accord provisoire de 1946⁷, mais également parce que les plans de guerre se multipliaient au sein de l'armée américaine, et que les Açores y gardaient toujours un rôle fondamental. Ainsi, le gouvernement américain décida-t-il d'entreprendre de nouvelles négociations au milieu de l'année 1947.

Toutefois, l'ordre était de ne plus répéter les erreurs de 1946, quand les américains offrirent des garanties politiques (quoique superficielles) aux portugais, qui, pourtant, durcirent les négociations écartant complètement la cession des bases en temps de paix. Lisbonne reçut alors, en juillet, une stratégique et froide demande de reprise des négociations de la part de Washington, qui avait, en peu de mots et de manière laconique, averti Londres de la nouvelle tentative. Même en souhaitant un accord le plus ample possible, les États-Unis prenaient toutes les précautions pour éviter de donner aux Portugais l'occasion de demander des contreparties excessives, et pour s'épargner également de recevoir des protestations de la part de Moscou. Ainsi, la demande initiale fut restreinte à la conservation des droits de passage des avions venant des régions occupées d'Europe. Les Portugais, de leur côté, rendaient encore les dialogues si difficiles que le State Department menaça fermement, pendant le mois d'août, d'interrompre la négociation et de se retirer des Açores. Situation qui s'explique par le fait que Salazar avait sous-estimé les restrictions constitutionnelles américaines en vue de la célébration d'une alliance militaire à l'anglaise, et surestimé la valeur de l'archipel en temps de paix, ainsi que la détermination portugaise à maintenir une souveraineté

⁷ Après une période transitoire de 120 jours (à compter du 2 juin 1946), les autorités américaines et anglaises devaient avoir retiré tout leur personnel et leur matériel jusqu'au mois de décembre 1947.

intégrale sur l'archipel. Même si les Américains firent tout pour créer une ambiance favorable, les pourparlers avec Lisbonne furent caractérisés par des tensions et des troubles jusqu'à l'arrivée, en septembre, de la frustrante réponse anglaise.

Après avoir refusé les propositions de Washington en 1946, les Portugais, convaincus de ne pas obtenir des Anglais ce qu'ils voulaient, et en raison de l'aggravation des relations Est-Ouest, furent contraints de revoir leur politique envers la superpuissance, en maintenant les Açores au centre du processus.

La rupture décisive Est-Ouest dans l'affaire des Açores

Parmi les diverses conséquences de l'évolution du contexte de détérioration des relations Est-Ouest en 1947, l'organisation institutionnelle de la nouvelle superpuissance américaine aura des impacts importants dans la politique des bases militaires des États-Unis. La création du *National Security Council*⁸ en témoigne dans son rapport NSC 2, où il établissait la stratégie américaine pour le réseau de bases qui durerait jusqu'à la formation de l'OTAN. En relation avec cela, l'État-major américain ne pouvait pas se passer de l'utilisation de l'archipel portugais, classé même comme « le point le plus important au monde »⁹. C'est pourquoi le State Department renforça les négociations sur les Açores. Londres poursuivait sa politique d'appui évasive aux demandes américaines, intervenant seulement pour éviter une rupture totale des négociations. En fait, seuls les États-Unis avaient la puissance nécessaire pour penser une stratégie militaire globale où les Açores auraient une importance fondamentale. Au moment de la faible offre anglaise du mois de septembre, l'équilibre des trois puissances de la fin de la guerre n'existait plus pour Salazar. L'allié séculier n'avait plus de moyens de

⁸ *The National Security Act* du 26 juillet 1947.

⁹ NSC 2, 21 novembre 1947.

garantir les communications maritimes, l'approvisionnement en armes, l'appui financier et le ravitaillement du pays en cas de crise.

Plus que jamais, la nouvelle perception montrait que le centre politique (et aussi économique) se déplaçait vers l'Atlantique et que, malgré les préjugés, le Portugal devait suivre ce mouvement. L'Angleterre ne pourrait plus répondre aux besoins du nouveau rang de puissances qui était en train de surgir. À la veille de la fin de l'accord de 1946, la presse locale donnait déjà le ton sur le changement de la position portugaise, avec un discours de renforcement de « l'amitié établie depuis longtemps entre la nation américaine et la nation portugaise ». Surtout parce que : « le progrès ayant aboli les distances, le Portugal et les États-Unis sont maintenant réunis par le collier des îles portugaises »¹⁰.

Ainsi, à la fin novembre 1947, le Portugal présenta une nouvelle proposition aux États-Unis prolongeant les droits de transit pour les avions américains pour trois années supplémentaires. Ils acceptèrent la proposition portugaise, même si elle ne répondait pas à tous leurs besoins militaires. Du côté portugais, les insensibilités du cabinet de Salazar conduisirent les négociations à leur fin, pratiquement sans aucune contrepartie matérielle, et à l'établissement d'un dialogue direct difficile, bien qu'inédit, avec le nouveau seigneur de l'Atlantique. Les Anglais restèrent encore plus distants et n'ajoutèrent plus rien au sujet. Dans le texte de l'accord, existait seulement la prévision selon laquelle Lisbonne se réservait le droit d'accorder à Londres des droits analogues à ceux consignés dans le traité. L'alliance séculaire trouvait un nouveau souffle, fragile, tout en poursuivant son déclin. Le tournant des forces anglo-saxonnes se concrétisait.

Même si le renouvellement de l'accord était insuffisant, les Américains avaient trois ans pour élaborer une nouvelle stratégie par rapport aux plans de défense de l'hémisphère et, dans un avenir proche, à ceux de l'Europe,

¹⁰ MAE, Série Europe 1944-1949 - Portugal, vol. 25. Lettre n° 1047/EU, datée du 29 octobre 1947.

avec de nouvelles possibilités pour encadrer Lisbonne dans les négociations sur l'OTAN.

Après la célébration de ce dernier traité, M. du Salut, ministre de France au Portugal, remarquait que : « les États-Unis se substituent à la Grande-Bretagne dans tous les domaines »¹¹. Henri Bonnet, ambassadeur français à Washington, complétait l'analyse en écrivant que l'accord et les démonstrations de force et d'amitié des États-Unis « marquent une étape de l'évolution politique au Portugal, qui tend à substituer à la traditionnelle alliance britannique, l'amitié vigilante des États-Unis »¹².

¹¹ MAE, Série Europe 1944-1949 - Portugal, vol. 25. Lettre n° 134/EU, datée du 16 février 1948.

¹² MAE, Série Europe 1944-1949 - Portugal, vol. 25. Lettre n° 1423/EU, datée du 25 juin 1948.

Le comte de Saint-Quentin,
ambassadeur de France à Washington, février 1938-septembre 1940

BRUNO DUSAUSSOY

Un sujet s'intéressant à l'action de l'« homme d'État »

Depuis la parution, en 1958, de la somme conduite sous la direction de Pierre Renouvin, *Histoire des relations internationales*¹, il est admis qu'on ne peut envisager sérieusement cette discipline sans tenir compte de l'ensemble des conceptions qui l'ont façonnée. Pierre Renouvin en distinguait trois : le rôle joué par les « grands hommes » (relations entre les gouvernements), l'explication économique et sociale (relations économiques internationales), le poids des mentalités collectives (comportement des « peuples »), jusqu'alors étudiées séparément et ne permettant donc pas une compréhension globale des problèmes abordés².

Rien n'interdit pour autant de porter davantage d'intérêt à la notion d'« homme d'État » qu'à celle de « forces profondes »³ – tout au moins dans le cadre d'un mémoire de Master –, sans faire abstraction, toutefois,

· Auteur d'un mémoire de Master 2 préparé sous la direction d'Hélène Harter et soutenu à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, au Centre de recherches d'histoire nord-américaine, le 25 septembre 2007.

¹ Pierre Renouvin (dir.), *Histoire des relations internationales*, Paris, Hachette, 1958, rééd. 1994.

² *Ibid.*, p. 7-13, « Introduction générale ».

³ Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Librairie Armand Colin, 1964.

de l'une au profit (exclusif) de l'autre : Jean-Baptiste Duroselle a montré en effet qu'elles étaient interdépendantes⁴.

Sachant cela, une étude portant sur l'un des acteurs de l'histoire des relations internationales peut être entreprise. Appréhender cette histoire par le biais d'un homme (ou d'une femme) qui l'a vécue est une aventure passionnante, mais exigeante. Car il faut garder ses distances avec le sujet tout en laissant se développer entre lui et vous une certaine empathie, condition *sine qua non* pour bien pénétrer sa pensée et comprendre ainsi les ressorts de son action. Or, l'objet de ce mémoire consiste à analyser celle-ci, c'est-à-dire l'action du comte de Saint-Quentin à la tête de l'ambassade de France aux États-Unis, de février 1938 à septembre 1940.

Si le choix de l'homme relève en partie du hasard, celui de sa fonction est, lui, délibéré. Il s'est porté sur un acteur incontournable des relations internationales : l'ambassadeur. Ayant à la fois des fonctions de représentation et de négociation, il constitue un véritable trait d'union entre deux pays, celui qu'il représente et celui qui l'accueille. Il a, en outre, sous sa responsabilité un certain nombre de collaborateurs, variable suivant l'importance de l'ambassade, ce qui requiert de sa part des qualités d'administrateur. À ce poste, quelques-uns se sont illustrés : citons, parmi les plus connus, Camille Barrère, Jules Jusserand, les frères Cambon, au début du XX^e siècle. Ou encore, durant l'entre-deux-guerres et au-delà : André François-Poncet, Léon Noël, René Massigli... Certains, moins célèbres, n'avaient pas fait l'objet de travaux universitaires, tel René Doynel de Saint-Quentin, marquis de Montecot.

Né le 2 décembre 1883, issu d'une vieille famille de noblesse terrienne (du côté paternel), il a pour cousin germain l'aviateur Guynemer, légende de la Grande Guerre ; son grand-père maternel n'est autre que le poète Stephen Liégeard, inventeur de l'expression Côte d'Azur. Diplômé de l'École libre des sciences politiques, il entre au Quai d'Orsay en 1907,

⁴ *Ibid.*, voir les chapitres XI et XII de la seconde partie, intitulée « L'homme d'État ».

cacique du « grand concours », porte d'accès à « la Carrière » (la carrière diplomatique), distincte de la carrière consulaire, moins prestigieuse. De simple attaché d'ambassade à Londres, il évolue progressivement dans la hiérarchie lorsque la guerre éclate, en 1914. Mobilisé et blessé à deux reprises, il reçoit diverses décorations. Successivement en poste au secrétariat général de la Conférence de la Paix, à Berlin, puis au protectorat marocain, il devient, en 1926, sous-directeur d'Afrique-Levant, à Paris. En 1938, enfin, sa nomination à la tête de l'ambassade de France à Washington constitue le couronnement⁵ de sa carrière.

Sa fonction fait de lui un personnage important, situé au cœur des relations franco-américaines. Cependant il ne peut tout gérer, ne serait-ce qu'en raison du contexte difficile dans lequel il évolue. Ses deux années et demie de mission sont, sur le plan international, particulièrement troublées. Entre le moment où il prend ses fonctions, au début de mars 1938, et son départ, en septembre 1940, la tension entre dictatures et démocraties ne cesse de croître, en Europe comme en Asie, jusqu'à la guerre. Les relations franco-américaines oscillent alors entre isolement et rapprochement. Les États-Unis, qui ne sont certes pas encore la puissance mondiale qu'ils deviendront au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, s'affirment de plus en plus sur la scène internationale, malgré la persistance d'un fort courant isolationniste. Même si elle est parfois accusée de frilosité (cela vise surtout le personnel politique), la France jouit d'un prestige certain outre-Atlantique. Elle voit dans les États-Unis une grande démocratie et, à l'instar de la Grande-Bretagne, espère obtenir leur aide (matérielle) au cas où la guerre se déclencherait. À mesure que cette perspective approche, le gouvernement français se fait de plus en plus pressant, mais les Américains, en dépit des efforts du président Roosevelt, ne veulent pas s'engager davantage. De là le développement d'une certaine incompréhension entre les deux pays, qui prend un tour

⁵ Jean-Claude Allain et Marc Auffret, « Le ministère français des Affaires étrangères. Crédits et effectifs pendant la III^e République », *Relations internationales*, n° 32, hiver 1982, p. 437.

dramatique à partir de mai-juin 1940. Jamais Roosevelt ne pardonnera à la France sa défaite. Dès lors, le gouvernement de Vichy va s'efforcer de se concilier l'amitié et le bon vouloir des États-Unis, sans bien comprendre l'impact réel de la débâcle française dans ce pays.

Dans ce contexte, analyser le rôle, l'action de l'ambassadeur de France à Washington, en l'occurrence le comte de Saint-Quentin ; déterminer quelles sont les marges de manœuvre dont il dispose ; examiner les difficultés auxquelles il se trouve confronté ; mettre en lumière le processus aboutissant à telle ou telle prise de décision ; distinguer, dans ce processus, ce qui émane des instructions du ministère de ce qui relève de l'initiative personnelle du chef de poste ; établir la nature exacte des relations entre l'ambassadeur et ses principaux interlocuteurs (collaborateurs à l'ambassade, homologues étrangers, membres de l'administration Roosevelt, Roosevelt lui-même, etc.) ; montrer enfin quelle est son attitude au lendemain de l'armistice vis-à-vis du gouvernement du maréchal Pétain, puis, bientôt, du nouveau régime, l'État français : telles sont, en résumé, les grandes lignes de ce mémoire.

Placé en disponibilité dès la fin juillet 1940, Saint-Quentin reste à son poste, à la demande du nouveau régime, jusqu'à l'arrivée de son successeur, en septembre. Nommé ambassadeur à Rio de Janeiro, il retourne auparavant en France, à Vichy puis à Paris, et prend ses nouvelles fonctions le 27 janvier 1941. Deux ans plus tard, il donne sa démission au gouvernement de Vichy. Rallié d'abord au général Giraud, il rejoint ensuite de Gaulle, à Alger. Le 12 janvier 1944, il est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il meurt le 15 mars 1961, à l'âge de 77 ans.

Des sources nombreuses mais des manques incontestables

Le comte de Saint-Quentin n'a malheureusement guère laissé de Mémoires. Les seuls écrits de lui dont on dispose sont des articles

(comptes rendus d'ouvrages d'anciens diplomates) parus dans la *Revue d'histoire diplomatique*. Parmi ceux-ci, un seul présente un réel intérêt : il s'agit de la retranscription d'une conférence prononcée par Saint-Quentin au Rotary-Club de Paris en mars 1952, intitulée : « Rencontres avec le président Franklin D. Roosevelt » – unique témoignage de Saint-Quentin concernant sa mission à Washington. Il a par ailleurs participé à la rédaction d'un livre collectif où apparaît, en filigrane, sa conception de la diplomatie⁶.

Cette lacune est néanmoins comblée par les nombreux Mémoires et autres témoignages des contemporains⁷ de Saint-Quentin, qui permettent de mieux cerner sa personnalité. Deux ouvrages se détachent : d'une part, le journal⁸ de Raoul de Roussy de Sales, correspondant aux États-Unis de *Paris-Soir* (sous le pseudonyme de Jacques Fransalès), en même temps que correspondant diplomatique de l'agence Havas et conseiller privé de l'ambassade. À ce titre, il se trouve en étroite relation avec Saint-Quentin, qui n'hésite pas à le consulter. D'autre part, les Mémoires⁹ d'Armand Bérard, diplomate de carrière, deuxième secrétaire d'ambassade entre mai 1938 et janvier 1939, actif et loyal collaborateur de Saint-Quentin. Autre livre intéressant (et digne de foi), celui du successeur d'Alexis Léger au secrétariat général du Quai d'Orsay, à une période décisive, l'ambassadeur François Charles-Roux¹⁰. Sur les circonstances de la passation de pouvoirs entre Saint-Quentin et Gaston Henry-Haye,

⁶ René Saint-Quentin, « Le diplomate », in André Chaumeix, René Dolot, Marcel Dunan, René Saint-Quentin, *Émile Dard (1871-1947)*, Paris, Éd. A. Pedone, 1951, p. 35-60.

⁷ Tous les ouvrages cités ici ont été consultés à la Bibliothèque nationale de France.

⁸ Raoul de Roussy de Sales, *L'Amérique entre en guerre, journal d'un Français aux États-Unis*, Préface de Pierre Lazareff, Paris, La Jeune Parque, 1948.

⁹ Armand Bérard, *Un ambassadeur se souvient*, t. I, *Au temps du danger allemand*, Paris, Plon, 1976.

¹⁰ François Charles-Roux, *Cinq mois tragiques aux Affaires étrangères (21 mai-1^{er} novembre 1940)*, Paris, Plon, 1949.

sénateur-maire de Versailles et proche de Pétain, on possède le plaidoyer *pro domo* de celui-ci¹¹.

Certains auteurs ont été consultés pour éclaircir tel ou tel problème particulier. C'est le cas de Paul Reynaud¹², président du Conseil de mars à juin 1940, le diplomate et ami de Saint-Quentin, Jean Chauvel¹³, Jacques Georges-Picot¹⁴, directeur adjoint de la mission d'achats franco-britannique à New York de mai à juillet 1940, Raymond Boyer de Sainte-Suzanne¹⁵, attaché au secrétariat particulier d'Alexis Léger (*alias* Saint-John Perse), le secrétaire d'État (1933-1944) Cordell Hull¹⁶ enfin.

Pour la période capitale de mai-juin 1940, l'attitude de Saint-Quentin nous est en partie connue grâce aux témoignages des Français expatriés aux États-Unis pendant la guerre. Citons, pêle-mêle, *Grandeurs et servitudes américaines. Souvenirs des USA, 1940-1945*¹⁷, de Geneviève Tabouis ; *New York entre de Gaulle et Pétain. Les Français aux États-Unis de 1940 à 1946*¹⁸, de Guy Fritsch-Estrangin ; *L'étonnement d'être. Journal, 1939-1973*¹⁹, d'Hervé Alphand ; *De Gaulle et Roosevelt. La France libre aux*

¹¹ Gaston Henry-Haye, *La grande éclipse franco-américaine*, Paris, Plon, 1972.

¹² Paul Reynaud, *Mémoires*, t. II, *Envers et contre tous (7 mars 1936-16 juin 1940)*, Paris, Flammarion, 1963 ; *Au cœur de la mêlée, 1930-1945*, Paris, Flammarion, 1951.

¹³ Jean Chauvel, *Commentaire*, t. I, *De Vienne à Alger (1938-1944)*, Paris, Fayard, 1971.

¹⁴ Jacques Georges-Picot, *Souvenirs d'une longue carrière. De la rue de Rivoli à la Compagnie de Suez, 1920-1971*, Introductions et notes par Nathalie Carré de Malberg et Hubert Bonin, Préface de Gérard Worms, Paris, Imprimerie nationale, 1993.

¹⁵ Raymond Boyer de Sainte-Suzanne, *Une politique étrangère. Saint-John Perse à l'épreuve d'un regard : journal, novembre 1938-juin 1940*, Présenté et annoté par Henriette et Philippe Levillain, Paris, Viviane Hamy, 2000.

¹⁶ Cordell Hull, *The Memoirs of Cordell Hull*, vol. I, New York, Macmillan, 1948.

¹⁷ Paris, Éditions Nuit et Jour, 1945.

¹⁸ Paris, La Table Ronde, 1969.

¹⁹ Paris, Fayard, 1977.

*États-Unis*²⁰, de Raoul Aglion ; *Ma croisade pour l'Angleterre. Juin 1940*²¹, de René de Chambrun.

Pour un sujet tel que celui-ci, les archives diplomatiques, sises au Quai d'Orsay, s'avèrent indispensables. Dans la Correspondance politique et commerciale (1914-1940), la série *Y/Internationale* (1918-1940) et la série *B/Amérique* (1918-1940), sous-série *États-Unis* (1930-1940) ont été consultées avec profit. De même, le fonds sur la Guerre 1939-1945/Vichy (vol. I) comporte la série *Amérique*, sous-série *États-Unis*. Il faut mentionner aussi les *Papiers Charles-Roux*, très utiles pour la période de mai à septembre 1940. Le dossier personnel du comte de Saint-Quentin, consultable depuis 2003, n'apporte pas de renseignements précieux, si ce n'est les rapports de ses différents chefs de poste, à ses débuts dans la Carrière, ainsi que des lettres relatives à son attitude au lendemain de l'armistice. Parmi les sources imprimées, il existe l'*Annuaire diplomatique et consulaire* (1938-1939) et, surtout, les *Documents diplomatiques français* (quinze volumes couvrent les années 1938-1940). Quant aux recherches effectuées au Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN), qui dispose d'un Fonds de l'ambassade de France à Washington (1850-1942), elles se sont révélées, dans l'ensemble, fructueuses.

Afin de conférer une dimension plus internationale à ce mémoire et trouver des informations concernant l'action de Saint-Quentin et sa personnalité, un séjour de recherches à Londres (aux Archives nationales de Kew Gardens) s'imposait²². Les rapports annuels sur les chefs de poste (*Annual Reports on Heads of Foreign Missions in Washington*) font partie de la série *FO 371 : Political Departments : General Correspondence from 1906 to 1965*. Débarrassés du style empesé du langage diplomatique, ces comptes rendus sont le reflet fidèle du jugement de l'ambassadeur à

²⁰ Paris, Plon, 1984 (rééd. Éditions La Bruyère, 1997).

²¹ Paris, Perrin, 1992.

²² Je veux ici remercier l'École doctorale d'histoire de Paris I qui m'a permis, grâce au soutien d'Annick Foucrier et d'Hélène Harter, de travailler en Angleterre dans d'excellentes conditions.

l'égard de ses homologues étrangers. Malheureusement, excepté pour l'année 1939, ces rapports demeurent introuvables. En effet, les documents recensés dans les index du Foreign Office ne se retrouvent pas toujours dans ceux des Archives nationales. Cela s'explique par le fait que toutes les archives diplomatiques n'ont pas été versées à Kew Gardens, les conservateurs du Foreign Office ayant procédé auparavant à une sélection. Quant à celui de 1941, il est disponible, mais c'est Henry-Haye et non pas Saint-Quentin qui fait l'objet d'une note. On ne dispose donc, sur ce dernier, que du rapport de 1939 (n° 22 820), signé de Ronald Lindsay, ambassadeur de Grande-Bretagne aux États-Unis de 1930 à 1939.

Ce rapport recoupe les sources françaises au sujet de la vie mondaine de Saint-Quentin à Washington. Ainsi Lindsay écrit-il à propos de son homologue français qu'« il est considéré comme une personne assez ennuyeuse en société, cependant qu'il jouit d'une position favorable »²³. On apprend que si Saint-Quentin « reçoit beaucoup », « il aime également être reçu »²⁴ (ce dernier point contredit quelque peu le témoignage de Bérard, d'après lequel Saint-Quentin n'a que peu de goût pour les mondanités). Mis à part cela, les propos de Lindsay dressent le portrait d'un ambassadeur moyen, manquant quelque peu de discernement et somme toute relativement superficiel, s'exprimant en outre avec un mauvais accent.

On ne dispose pas, en revanche, de rapports de ce type écrits par le successeur de Lindsay en août 1939, lord Lothian. Cela est d'autant plus regrettable que Saint-Quentin entretenait des relations les plus suivies avec lui, à en juger par sa correspondance diplomatique. La situation et les intérêts de leurs pays respectifs, jusqu'à la défaite de la France, commandaient du reste ce rapprochement entre les deux hommes. Ni Lindsay ni Lothian n'ont écrit de Mémoires – Lothian l'eût-il d'ailleurs

²³ En anglais : « He is regarded as rather a bore in society, but has a good position. »

²⁴ *Id.* : « He does a lot of entertaining [...] and likes also to be entertained. »

envisagé que la mort ne lui en laissât pas le temps : il meurt en fonction en décembre 1940.

La série *FO 115: Embassy and Consulates, USA: General Correspondence: 1791-1967*, a, elle aussi, fait l'objet d'un dépouillement systématique et minutieux des huit cartons concernant les années 1938-1940 (3415-3422). Les résultats ici sont minces, Lindsay comme Lothian étant avares de commentaires quant à l'action ou à la personnalité de Saint-Quentin.

Le bilan de la mission de Saint-Quentin à Washington

La contingence entre pour une part dans la nomination de Saint-Quentin aux États-Unis. En 1936, alors sous-directeur d'Afrique-Levant au Quai d'Orsay, il est nommé ambassadeur à Rome (Quirinal), ambassade prestigieuse s'il en est. Mais, l'affaire d'Éthiopie l'empêche de s'y rendre²⁵. Il lui faut désormais attendre une nouvelle affectation, sachant qu'il ne peut s'agir que d'une « grande ambassade », à peu près comparable à celle d'Italie. Ce sera finalement l'ambassade de Washington, vacante depuis le retour de Georges Bonnet aux affaires en France, dans le cabinet Chautemps. Cependant, cette « compensation » à la déconvenue du Quirinal, en dépit de son prestige, n'est pas faite pour le comte de Saint-Quentin, qui ne connaît rien du Nouveau Monde. À cinquante-cinq ans, il découvre donc non seulement un pays nouveau pour lui, mais aussi un poste – ambassadeur – qu'il exerce pour la première fois.

²⁵ Depuis l'annexion, en mai 1936, de l'Éthiopie par l'Italie, les lettres de créance doivent être adressées au roi d'Italie et empereur d'Éthiopie Victor-Emmanuel III. Ne souhaitant pas cautionner cette annexion, le gouvernement de Front populaire décide, finalement, de ne pas envoyer de représentant à Rome.

Pour ne rien arranger, le contexte international dans lequel il part est fortement troublé : nous sommes en pleine crise autrichienne, qui se solde par l'Anschluss, le 12 mars 1938. Il connaît, en outre, une entrée en fonction difficile. Jules Henry, chargé d'affaires à l'ambassade, assure l'intérim depuis le départ de Bonnet. Après dix-sept ans passés aux États-Unis, il considère que le moment est venu pour lui d'être nommé ambassadeur. La nomination de Saint-Quentin est donc, à ses yeux, une injustice. Ce qu'il ne manque pas de faire savoir au nouveau venu, qui est, comme on peut imaginer, très mal accueilli. Quand on sait que Jules Henry est nommé, peu de temps après, sous-directeur d'Amérique au Quai d'Orsay, on conçoit que la mission de Saint-Quentin ne s'annonce pas facile...

Deux « temps » peuvent être distingués : le premier, couvrant la plus longue partie de la mission, de mars 1938 à mai 1940 et le second, plus court mais aussi plus intense, du 10 mai au début d'octobre 1940.

La première période est dominée par un problème insoluble : l'isolationnisme américain. Depuis le vote, en 1935-1937, des lois de neutralité par le Congrès, il n'est pas de sujet plus sensible aux États-Unis, partisans et adversaires de la législation de neutralité s'affrontant vigoureusement lors de chaque nouvelle poussée de tension internationale. Or la France, qui escompte le soutien (matériel) des Américains en cas de guerre, cherche à obtenir la révision de cette loi. Saint-Quentin agit donc dans ce sens, mais ne peut le faire qu'avec une extrême prudence, de la même façon que le président Roosevelt, favorable à cette révision, s'efforce, non sans une grande circonspection, de convaincre son peuple. Car l'isolationnisme est profondément ancré dans l'opinion américaine, aussi bien qu'au sein du Congrès, et il n'est pas possible de ne pas en tenir compte.

La situation paraissant bloquée de ce côté-là, le président du Conseil, Daladier, confie, au lendemain de Munich, une mission secrète à Jean Monnet. Il s'agit de s'enquérir auprès des dirigeants américains des possibilités d'achats d'avions par la France. Malgré certains incidents,

quelque cinq cent cinquante avions sont commandés. Dans cette affaire, le comte de Saint-Quentin ne joue pas de rôle important, il est en retrait, comme dépassé par la diplomatie parallèle que constitue ce type de mission, au demeurant très technique. Que Jean Monnet, dans ses *Mémoires*²⁶, ne fasse à aucun moment référence à Saint-Quentin est à cet égard significatif. L'attitude de l'ambassadeur s'explique néanmoins par le caractère secret de la mission, qui l'oblige à ne pas s'impliquer, ce qui pourrait éveiller la suspicion des milieux politiques isolationnistes et ainsi compromettre la réussite de la mission. En outre, le manque de proximité entre Saint-Quentin et Roosevelt ne la facilite pas. C'est en partie pour cette raison que Saint-Quentin est sinon écarté, du moins contourné par le gouvernement français.

L'analyse des sondages d'opinion relatifs à la question de la neutralité occupe une grande partie du travail de l'ambassadeur, qui y accorde beaucoup de crédit. Durant cette période, Saint-Quentin est donc limité, le plus souvent, à une attitude d'observation. Et le déclenchement de la guerre, en septembre 1939, n'y change rien, bien au contraire, les moyens d'action de Saint-Quentin étant encore réduits. Aussi, lorsque le président Roosevelt proclame, le 5 septembre, la neutralité des États-Unis et décrète, en vertu de la législation en vigueur, l'embargo sur les armes et les munitions, le comte de Saint-Quentin ne peut-il pas grand-chose. Certes, il se réjouit de la révision de la loi de neutralité, le 4 novembre, dans un sens favorable à la France et à la Grande-Bretagne, mais cela constitue le seul fait positif de la « Drôle de guerre ». Car Saint-Quentin, à l'instar de ses collègues en poste comme lui dans des pays lointains, subit une sorte d'isolement, les informations en provenance de Paris se faisant rares.

En partie à cause de ce manque d'informations, qui s'accroît à partir de l'offensive allemande à l'Ouest, en mai 1940, Saint-Quentin ne prend pas réellement conscience de la gravité de la situation en France. C'est le

²⁶ Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976.

début du second temps de sa mission, si ce n'est plus actif, du moins plus intense que le premier. La France acculée à la défaite s'en remet aux États-Unis pour obtenir toujours plus de matériel militaire, le président du Conseil Paul Reynaud allant même jusqu'à demander à Roosevelt l'entrée en guerre de son pays. Ce qui est évidemment impossible, les États-Unis n'étant pas prêts et surtout ne voulant pas s'engager, à l'image du Congrès, dont l'aval est nécessaire au Président pour prendre une telle décision. Saint-Quentin entreprend donc des démarches – vaines – auprès des dirigeants américains. Il le fait cependant sans conviction. De France parviennent en effet à l'ambassade des télégrammes insistant sur les résolutions de résistance de l'armée, ce qui s'apparente ni plus ni moins à de la désinformation. D'où l'aveuglement de Saint-Quentin et son attitude de passivité dans ces instants dramatiques.

Apprenant l'armistice par le président Roosevelt, il est abasourdi et ne peut y croire. Mais là encore, il ne prend pas les devants, et il attend de voir comment les choses vont évoluer. Il subit les événements, ce qui explique pourquoi il ne démissionne pas, agissant en cela comme la grande majorité des ambassadeurs français. Cette sorte de paralysie se comprend mieux si l'on songe qu'il est sur le point d'être remplacé par Reynaud, le 24 juin. Finalement, l'affaire ne se fait pas et Saint-Quentin reste à son poste. Mais cet épisode ne fait qu'ajouter de l'incompréhension à une situation déjà fort complexe. Vues de Washington, ces manœuvres politiques suscitent l'interrogation et montrent, d'une certaine manière, le peu de cas qui est fait du comte de Saint-Quentin.

S'il est loyal envers le gouvernement du maréchal Pétain, il n'en demeure pas moins réservé. Il fait même preuve, à deux reprises, de discernement et de lucidité. Il parvient tout d'abord, certes avec difficulté, à faire entendre raison au gouvernement français, qui souhaite obtenir le concours des États-Unis au sujet de la flotte de guerre française, pomme de discorde

franco-anglaise²⁷. Il faut attendre le drame de Mers-el-Kébir pour que les Français prennent conscience de l'inanité de leurs plaidoyers, les États-Unis approuvant cet acte de l'amirauté britannique. Pris entre l'agacement de l'administration Roosevelt, qui soutient ouvertement le parti de l'Angleterre, et les illusions de la politique française, Saint-Quentin contribue néanmoins à éviter la rupture. De même, il est ensuite à l'origine de la solution de compromis qui est trouvée au sujet de l'affaire des navires de guerre français stationnés aux Antilles, détournés vers la Martinique suite à la défaite de la France. Américains et Anglais ne veulent pas que ces bateaux puissent être accaparés par les forces de l'Axe ou encore être compris dans le désarmement à effectuer en France, conformément à l'armistice franco-allemand (article 8). La négociation ayant lieu à Washington, Saint-Quentin bénéficie d'une certaine marge de manœuvre, qu'il sait mettre à profit. À cette occasion, il se révèle habile négociateur.

Pourtant, il apprend peu de temps après que Gaston Henry-Haye a été choisi par Vichy pour lui succéder. Il est alors placé en disponibilité, et non pas révoqué – décision qui s'explique davantage par la volonté du nouveau régime de récompenser un de ses fidèles que par une faute éventuelle dont se serait rendu coupable Saint-Quentin. Il est toutefois chargé de continuer à représenter la France jusqu'à l'arrivée de son successeur. Ainsi, du 30 juillet au 7 septembre, sa position est inconfortable, n'ayant plus l'autorité nécessaire pour exercer ses fonctions. Il se contente donc de gérer les affaires courantes, avec professionnalisme mais sans zèle particulier. Même s'il est nommé à Rio de Janeiro, il considère cette nouvelle affectation comme une promotion à rebours.

²⁷ Malgré les assurances de la France et la « parole solennelle » d'Hitler de ne pas s'emparer de la flotte de guerre française, le gouvernement anglais redoute qu'elle soit utilisée contre l'Angleterre. Cette crainte est partagée par les États-Unis, qui n'ont aucun intérêt à ce que la « ligne de défense naturelle » que constitue la Grande-Bretagne tombe à son tour, après l'armée française. De là la volonté des Anglais de neutraliser partout où il est possible de l'atteindre la flotte française. Et l'approbation des Américains. La rade de Mers-el-Kébir fait partie de ces objectifs.

Le bilan de sa mission à Washington est donc de valeur inégale, paradoxalement plus positif à la fin qu'au début, alors que la situation est moins favorable (défaite de la France, armistice, méfiance américaine, hostilité anglaise, etc.). Mais, dans l'ensemble, c'est un échec, dû autant aux circonstances (isolationnisme américain, indécision française, tension internationale), qu'à Saint-Quentin lui-même, dépassé par la difficulté de sa tâche. Il a malgré tout su préserver les liens d'amitié unissant la France aux États-Unis, ce qui n'est pas le moindre de ses mérites. Et, au regard de la mission de son successeur, pleine d'aberrations et de désillusions, qui s'achève tristement par la rupture des relations franco-américaines – suite au débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, les deux années et demie de Saint-Quentin outre-Atlantique apparaissent, *a posteriori*, sous un meilleur jour.

L'instruction religieuse à l'école publique devant la Cour suprême des États-Unis

Les procès *McCollum* de 1948 et *Zorach* de 1952

ODILE SINDE

En 1962, la décision *Engel v. Vitale*¹ interdit à l'administration scolaire l'organisation de prières dans les écoles publiques. En 1963, la décision *Abington*² prohibe la lecture quotidienne et obligatoire de la Bible à l'école. Pour les partisans de la sécularisation de l'enseignement public américain, c'est l'aboutissement de vingt ans de lutte pour mettre fin aux relations équivoques qu'entretiennent l'école et les pouvoirs publics avec la religion. Une ambiguïté ancienne, résumée par la position de Thomas Jefferson qui défend « le mur de séparation entre l'Église et l'État », mais n'envisage pas une éducation complète sans une instruction religieuse liant morale et étude de la Bible. Cette position est partagée par un grand nombre d'éducateurs au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Quand, en 1948³, la Cour suprême des États-Unis accepte d'étudier la requête de Vashti McCollum, c'est la première fois qu'elle s'interroge sur la constitutionnalité d'une activité scolaire. La plaignante reproche aux autorités scolaires de Champaign (Illinois) d'aménager un cours

• Odile Sinde a soutenu en septembre 2007, à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, un mémoire de Master 2 préparé sous la direction d'Annick Foucier.

¹ *Engel v. Vitale*, 370 US 421 (1962).

² *School District of Abington Township v. Schempp*, 374 US 203 (1963).

³ *Illinois ex. rel McCollum v. Board of Education District 71*, 333 US 203 (1948).

d'instruction religieuse : le *released time*. Ce programme extrascolaire apparaît en 1905 et permet d'offrir aux élèves une instruction religieuse, organisée avec le concours des institutions religieuses, pendant la semaine scolaire. Ces cours sont choisis par les parents et délivrés par les membres de différentes Églises, l'école se limitant à libérer les élèves de leur obligation scolaire le temps du cours, et à mettre à disposition des salles de classe. La plaignante, parente et contribuable, s'oppose à cet usage, parce qu'il crée (même involontairement) une discrimination entre les élèves qui fréquentent ces cours et ceux qui n'y sont pas, car ils « attendent seuls dans les couloirs la fin du cours ». Vashti McCollum, qui se déclare athée, refuse que son enfant suive un cours religieux et estime que le *released time* est contraire au 1^{er} amendement⁴ : il entraîne une mise à l'écart de son enfant, et constitue une atteinte à sa liberté de conscience. Elle demande que le programme soit déclaré inconstitutionnel. Dans sa décision, la Cour suprême rappelle que la séparation de l'Église et de l'État doit être stricte sans être « hostile » : ce faisant, elle justifie son opposition à l'organisation d'une instruction religieuse dans l'enceinte de l'école.

Quatre ans plus tard, la décision *Zorach*⁵ examine l'aménagement du programme proposé par les autorités de New York. Contrairement aux autorités de Champaign, qui accueillent les cours dans les écoles, celles de New York organisent un ramassage scolaire pour emmener les enfants, soit à leur cours de religion dans les églises de leur choix, soit à l'école. En 1952, il est reproché à l'administration scolaire new-yorkaise de s'impliquer dans le transport et la garde des enfants, mais aussi de soutenir le *released time*. Le plaignant, parent d'élève, affirme avoir inscrit son enfant

⁴ Ce texte constitue la base des décisions de la Cour suprême des États-Unis relatives à la liberté de pensée, de culte et d'expression, il stipule que : « Le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour la réparation des torts dont il a à se plaindre ».

⁵ *Zorach v. Clauston*, 343 US 306 (1952).

à ces cours pour lui éviter des représailles de la part des élèves, des parents ou du corps enseignant. Considérant que l'enseignement se déroule hors de l'enceinte scolaire et sans l'intervention des enseignants, la Cour valide la mise en place du programme telle que les autorités de New York l'ont organisée.

Deux décisions exemplaires de la centralisation des pouvoirs

Ces deux décisions, prises pendant la Guerre froide, touchent le cœur de la culture américaine, sa fondation et ses principes⁶. Elles s'inscrivent dans l'évolution de la Cour suprême des États-Unis. Perceptible dès l'arrivée d'Harlan Stone au poste de *Chief Justice*⁷ en 1941, la politique d'extension des pouvoirs de la cour fédérale débute en accord avec le pouvoir exécutif fédéral. Elle marque une implication plus grande du fédéral dans l'activité intra-étatique. Imposer un tel changement dans la politique éducative⁸ est le résultat de la rencontre d'une situation sociale et de personnalités fortes, engagées et reconnues par leurs pairs.

Le choix des juges fait par le Président, est considéré comme la décision la plus importante de son mandat, et constitue un acte éminemment politique. Appelé en 1946, par Harry S. Truman au poste de *Chief Justice*, Fred M. Vinson⁹ a pour mission d'unir une Cour suprême aux prises avec les rivalités internes. Peu considéré, ce gestionnaire avisé recentre le choix

⁶ Werner Sollors, *Beyond Ethnicity, Consent and Descent in American Culture*, New York, Oxford University Press, 1986. L'auteur établit un lien direct entre la culture populaire et les premiers colons puritains.

⁷ Le *Chief Justice* est le président de la Cour. Il a pour fonctions l'organisation du travail du tribunal, la délégation, la rédaction des décisions et l'arbitrage les débats entre les différents juges.

⁸ L'éducation américaine est de la compétence des autorités locales, tant dans la gestion quotidienne que dans la définition du programme scolaire.

⁹ *Chief Justice* de 1946 à 1953 (date de sa mort).

des affaires¹⁰ aux débats réellement nationaux (on passe de 200 décisions à 84 décisions par an), et travaille à présenter des décisions¹¹ les plus unanimes possibles, au besoin en passant sous silence celles qui sont ambiguës¹², chacune devenant ainsi importante et singulière.

La répartition des votes est intéressante aussi : la décision *McCollum* est prise à huit voix contre une, mais trois juges ne s'y associent que partiellement¹³, alors que la décision *Zorach* est prise à six voix contre trois, les six juges s'étant tous ralliés à l'argumentation de la Cour. La répartition des votes rend compte du désaccord entre les juges et des différentes doctrines incarnées par les juges Frankfurter, Black et Reed. Les opinions dissidentes rédigées par le juge Felix Frankfurter révèlent une cohérence dans son argumentation qui refuse toute pénétration religieuse dans l'école publique. Porte-parole d'une société en cours de sécularisation, il est pourtant favorable à une interprétation restrictive¹⁴ du texte constitutionnel. Le juge Hugo Black représente une autre interprétation constitutionnelle. Ce « fondamentaliste de la Constitution » ne conçoit le texte constitutionnel que comme source de jurisprudence. Il est aussi l'un des architectes de « l'Incorporation » qui permet aux tribunaux d'imposer aux États les amendements définis par le *Bill of Rights*.

¹⁰ La Cour suprême choisit d'étudier ou non les affaires qui lui sont soumises en appel. Pour être recevable une affaire doit répondre à différents critères comme par exemple la nouveauté de la question juridique, avoir subi un dommage personnel et réel.

¹¹ Les juristes préfèrent employer le terme d'« arrêt ».

¹² Dans l'affaire *Brown v. Board of Education of Topeka*, 347 US 483 (1954) : Fred M. Vinson refuse de présenter la décision *Brown* relative à la ségrégation raciale au motif qu'elle a été prise à cinq voix contre quatre et non à l'unanimité. Sa mort deux mois plus tard laisse à son successeur, Earl Warren, la tâche de convaincre les récalcitrants.

¹³ Les juges ont la possibilité de voter en faveur de la majorité, tout en développant un argumentaire partiellement différent de celui de la décision : c'est l'opinion concurrente. Il peut être aussi totalement différent de l'argumentaire de la décision, et dans ce cas on parle d'opinion séparée.

¹⁴ C'est-à-dire que le texte doit être interprété de manière à limiter les interventions du pouvoir fédéral aux domaines explicitement définis par la Constitution.

Ses opinions défavorables au *released time*, insistent sur la nécessité d'une jurisprudence constitutionnelle plus concentrée sur les principes que sur les infimes différences factuelles. Lors des procès *McCollum* et *Zorach*, les arguments du juge Reed font directement référence à sa position dans la décision *Everson* de 1947¹⁵. Il remarque que la religion (et non les groupes religieux) fait partie de l'histoire du peuple et des institutions américaines. Pour lui, le *released time* est donc la marque de la tradition éducative des États-Unis. De plus, au regard de la Constitution, l'intervention fédérale dans ce domaine de compétence locale ne se justifie pas¹⁶. La Cour, en se prononçant sur le programme de *released time*, revient sur une tradition historique d'éducation et ne respecte pas un texte qu'elle se doit de protéger.

Ces trois personnalités sont représentatives des influences et tendances de la Cour suprême, tant dans les interprétations de la Constitution que dans les relations entre les droits et libertés individuelles. L'évolution de la Cour suprême répond aux besoins de la société et du pouvoir fédéral, elle démontre surtout que la Constitution fédérale est un texte vivant qui se nourrit des hommes, de leur rencontre et de leur époque. Dans les années d'après-guerre, la Cour suprême peut se considérer ou comme la protectrice des droits définis par la Constitution, ou comme la gardienne fidèle du texte.

L'interventionnisme fédéral dans le domaine réservé des États

Cette conception restrictive de l'interprétation constitutionnelle peut aussi être un refus d'identifier la question politique et sociale, qui se dissimule

¹⁵ *Everson v. Board of Education*, 330 US 1 (1947).

¹⁶ Le 10^e amendement définit les pouvoirs de chacun ainsi : « les pouvoirs qui ne sont délégués aux États-Unis par la Constitution, ni refusés par elle aux États, sont conservés par les États respectivement ou par le peuple. »

derrière la question juridique. À travers l'application des 1^{er} et 14^e amendements¹⁷, c'est la place du pouvoir fédéral qui est discutée. En effet, à l'image de la présidence Truman, ces décisions valident une centralisation de la politique nationale. Avec les procès de 1948 et 1952, la Cour suprême intervient dans la gestion et la politique scolaire, participant ainsi à une certaine harmonisation du système éducatif. Dans les années 1940 à 1960, la Cour suprême privilégie les droits individuels et fédéraux au détriment des droits des États fédérés. Le changement de personnel entraîne alors un changement de politique et les nouveaux juges, qu'ils soient taxés de conservatisme ou de libéralisme¹⁸, font partie d'une société qui réclame une certaine implication fédérale en faveur des libertés individuelles et des droits civiques (il reste que la notion de droits et liberté est aussi une question de circonstance, et le communisme ne bénéficie pas de cette considération de la part de la Cour).

L'interprétation du 1^{er} amendement est la traduction juridique de la place de la religion dans l'éducation au sein de la société américaine après la Seconde Guerre mondiale. S'il est admis que l'autorité ne peut intervenir pour favoriser ou limiter l'implantation d'une religion, il est nouveau qu'une autorité fédérale demande l'application de cet amendement à une activité extrascolaire. Dans ce cas encore, la Cour fédérale s'inscrit dans une action fédérale plus vaste. L'éducation publique des années 1940 déçoit car elle ne répond plus aux besoins des États-Unis. Mise en place pour parfaire l'instruction des Américains grâce à une éducation directement et facilement applicable, « l'école progressive »¹⁹ est décriée après la guerre,

¹⁷ Le 14^e amendement dit *due protection of the law*, permet à un citoyen de revendiquer une égale application de la loi, votée au lendemain de la Guerre de Sécession, pour redéfinir une citoyenneté américaine. L'utilisation du 14^e amendement pour imposer les règles fédérales aux États fédérés par la Cour suprême constitue une nouveauté.

¹⁸ Libéralisme au sens américain du terme, c'est-à-dire progressisme.

¹⁹ L'école progressive mise en place à la fin du XIX^e siècle met en place une pédagogie fondée sur l'aptitude de l'enfant et les besoins de la communauté. Elle est aussi à l'origine de la professionnalisation du corps enseignant et des services administratifs.

comme étant trop à l'écoute des capacités de l'enfant, donc sans ambition. Elle nécessite également un financement lourd et continu, mettant à mal le principe d'égalité et échouant à fournir une éducation de masse pour l'enseignement supérieur. Cette pédagogie se donne également pour objectif d'éduquer les enfants d'immigrés et primo-arrivants, leur fournissant codes et références afin de réussir leur intégration. Cela signifie que les élites locales déterminent ce qu'il est bon d'enseigner, pour faire de ces enfants de parfaits Américains. Pour les dépositaires du pouvoir, démocratie et protestantisme sont liés, rendant les autres religions suspectes au fur et à mesure des immigrations²⁰. L'Américain moyen et respectable correspond à l'image du WASP (White Anglo-Saxon Protestant), mais l'immigration installée depuis plusieurs décennies refuse de se conformer à cette image.

L'enseignement primaire catholique, deuxième système éducatif du pays, est l'autre écueil de l'enseignement public américain, car il témoigne de la résistance d'une partie de l'immigration à l'assimilation et au prosélytisme dont font preuve certains enseignants de l'éducation publique. L'école doit permettre aux enfants de comprendre et d'intégrer la société américaine tout en respectant l'éducation et la croyance des parents. Dès les années 1920, la Cour suprême se prononce sur le droit des parents à choisir l'éducation de leurs enfants. En 1923²¹ et en 1925²², elle invalide des lois d'État visant à contrôler les programmes scolaires des établissements privés. Ses décisions favorisent la liberté des parents au détriment du droit des États à déterminer leur politique éducative et à organiser le système

²⁰ Par exemple. Jefferson au XVIII^e siècle, ou Turner au XIX^e siècle, doutent de la capacité des Allemands à être Américains puisqu'ils ont conservé leur langue et leur religion, voire leur organisation sociale, Turner propose de leur créer un État propre. Par ailleurs, Blanshard écrit une série d'articles pamphlétaires démontrant l'incompétence démocratique des catholiques, etc.

²¹ *Meyer v. Nebraska*, 262 US 390 (1923).

²² *Pierce v. Society of Sisters*, 268 U.S. 510 (1925).

scolaire. De fait, l'enfant se trouve pris entre la culture parentale et une culture nationale, toutes deux se rencontrant et se confrontant dans l'enceinte scolaire.

Si l'influence des parents d'élèves est réelle dans l'enseignement privé, elle est aussi patente dans le système éducatif public. En effet, l'administration s'organise autour des *board of education*²³, élus et composés de membres de la communauté²⁴. La politique générale relève de sa compétence, même si la gestion quotidienne est du ressort d'un professionnel. Dans le cadre de la loi, le *board* définit le programme, les activités scolaires, l'achat de matériel et de livres, le recrutement... Ce conseil, reflet de la volonté populaire, peut prendre une décision légitime pour son électorat, tout en étant illégale. Ce système, qui permet de développer une éducation proche de la population dans laquelle se trouve l'école, est aussi le terreau d'une judiciarisation des conflits. La mise en place du *released time* dans les écoles de Champaing ou de New York est légale tant que personne ne s'y oppose.

La fin de la guerre est marquée par un renouveau religieux aux États-Unis, toutes les confessions connaissant ce mouvement de retour vers la religion. Ce « Réveil » se reflète dans les luttes d'influence auxquelles se livrent les différents groupes de pressions. Le renouvellement religieux²⁵ est appuyé par la « religion civile », phénomène qui transforme des valeurs puritaines, protestantes et anglo-saxonnes en valeurs nationales. La religion constitue une part importante de la culture et de l'histoire américaine, et dans le destin particulier du pays, la foi en son pays se confond avec la foi religieuse et l'anticommunisme. Dans cette situation,

²³ Conseil d'administration ou bureau des affaires scolaires, ce conseil existe à tous les niveaux de la hiérarchie : établissement, district, municipalité, État.

²⁴ Ce système est tributaire de l'importance du district, de l'implication de chacun, de la loi de l'état : en réalité l'abstention au moment de l'élection peut atteindre 80%, les élections n'ont d'importance qu'en cas de conflits.

²⁵ Winthrop S. Hudson, *Religion in America : an Historical Account of the Development of American Religious Life*, New York, Charles Scribner's Son, 1981.

les non-croyants ont du mal à se faire entendre. Si les catholiques et les sectes protestantes peuvent jouer de leur nombre ou de la position sociale de leurs membres pour influencer le *board*, les groupes particulièrement minoritaires, comme les athées, les agnostiques ou les juifs éprouvent des difficultés à constituer une force politique et à être entendus. Il n'y a alors qu'une seule alternative : la justice pour faire reconnaître leur droit avec le soutien des associations juives et des libres penseurs. Les plaignants revendiquent leur non-croyance et révèlent aux autorités que l'Amérique est plus hétérogène qu'ils ne le conçoivent, et qu'elle a les moyens, tant intellectuels que financiers, de se défendre.

Une question de société derrière la question de droit

C'est dans ce contexte que la Cour suprême des États-Unis donne une interprétation du 1^{er} amendement différente de celle des Pères fondateurs. Une lecture qui s'attache à l'esprit, plutôt qu'à la lettre, en application du 14^e amendement, lui-même objet d'une nouvelle attention. Pour le juge Jackson, garantir la liberté de ne pas croire est la meilleure protection de la liberté de croire²⁶. Encore stigmatisés au début du siècle, ces plaignants se disent victimes d'une « coercition » sociale, comme toutes les minorités dans l'impossibilité de créer une force d'opposition face aux abus d'une société déjà implantée et organisée.

La solution élaborée par la Cour suprême dans les deux arrêts de 1948 et 1952 permet de garantir une école publique religieusement neutre (décision de 1948), tout en aidant les élèves qui le désirent à avoir une instruction religieuse (décision de 1952). La Cour reconnaît l'importance de la religion dans l'éducation mais ne valide pas les lois proposant une

²⁶ « *The day that this country ceases to be free for irreligion, it will cease to be free for religion – except for the sect that can win political power* » in *Zorach v. Clauson*, 343 US 306 (1952) Dissenting Opinion.

intervention qui soit plus qu'une aide aux enfants²⁷. La démarche doit venir de l'enfant ou de ses parents.

Si l'on retient la date de 1962 pour la sécularisation de l'éducation publique, c'est dès la publication de la décision *Zorach* en 1952 que les règles sont établies. L'école religieusement neutre ne peut accueillir de religion dans ses locaux, mais à la demande des parents et des enfants, les autorités scolaires peuvent aider ces derniers à recevoir une instruction religieuse. Comme citoyens en devenir, les enfants ont le droit et la liberté d'exprimer leur opinion. Pour les tenants d'une instruction religieuse à l'école, c'est nier une part importante de l'éducation, et pour leurs opposants, c'est permettre au religieux de s'imposer par le biais de demandes émanant des enfants.

Le conflit entre une école sécularisée et une société religieuse semble s'installer dans la durée, et les auteurs de la doctrine prédisent à la Cour des complications quant à la définition de ce qui peut être enseigné ou ne pourra plus l'être. Comment expliquer la peinture, l'histoire, etc. si la religion n'a plus sa place dans l'enseignement ? Pourtant, à y regarder de plus près, on peut voir dans ce conflit juridique un combat de « convaincus » impossible à concilier. Une enquête du NEA (National Educational Association)²⁸, parue en 1948, révèle que peu d'écoles pratiquent le *released time* et moins d'un tiers des élèves reçoivent une instruction religieuse par ce biais. De plus, suite à la décision *McCollum*, l'abandon du programme n'a donné lieu à aucune manifestation des parents. Si l'on en croit les journaux comme le *Washington Post* ou le *Time Magazine*, les décisions *McCollum* et *Zorach* sont prises dans une relative indifférence. Loin d'être athée, l'Amérique tend peut-être à être irreligieuse !

²⁷ Appliquant le principe de *Child Benefit* théorisé dans la décision *Everson* de 1947.

²⁸ *The New York Times*, 10 mars 1948 : « Court Religious Ban Held not to Affect City Schools ».

Le choix du 14^e amendement pour imposer le 1^{er} aux États fédérés dévoile une Cour sensible au sort des minorités (ici religieuse mais qui peut être raciale, politique, sexuelle, etc.). Elle se considère comme la gardienne des libertés et des droits face aux abus d'une majorité sociale. Portée par des personnalités engagées et encadrées par un *Chief Justice* désireux d'équilibre, la Cour Vinson préfigure la politique de la Cour Warren²⁹. Cessant de réguler des relations entre les pouvoirs, la Cour devient actrice de la révolution sociale au côté de la société. À l'écoute d'une société à laquelle elle espère ressembler, la Cour peut être un moteur du changement qu'elle perçoit, et tente toujours de livrer une décision conforme à l'intérêt général, dans des affaires opposant des convaincus plus radicaux. Les jalons de la révolution sociale de la Cour Warren sont posés avant l'arrivée du nouveau *Chief Justice*. Des années après, respectant le principe du précédent, la Cour suprême se réfère encore aux procès *McCullum* et *Zorach* pour rendre des décisions éloignées des intentions libérales et sécularistes d'un Felix Franfurter ou d'un Hugo Black, se rapprochant ainsi de la tradition exprimée par Stanley Reed.

²⁹ La Cour Warren, présidée par Earl Warren de 1954 à 1968, est considérée comme la plus libérale de l'histoire des États-Unis. Elle est particulièrement connue pour son arrêt *Brown v. Topeka* 1954 qui met fin, juridiquement, à la ségrégation raciale dans les écoles.

Les quartiers ouvriers de Montréal pendant la Grande Dépression

NADIA ATALLAH

« Lundi noir », « Panique sur les Bourses », « Krach boursier », « Craintes de récession aux États-Unis » : depuis deux semaines, ces gros titres font la une de la presse canadienne et internationale, à la suite de l'effondrement des cours boursiers le 21 février 2007. Krach qui s'est confirmé le 6 octobre 2008. Voilà un nouvel épisode de la crise des *subprimes* qui sévit depuis juillet 2007. L'emploi de ces termes nous rappelle les manchettes des quotidiens canadiens datés du 24 octobre 1929. Ce jour reste gravé dans la conscience collective comme le fameux « Jeudi noir » ou « *Black Thursday* », point de départ d'une crise économique mondiale sans précédent. En effet, la crise des années 1930 fut, avec les deux guerres mondiales, l'un des événements les plus marquants du XX^e siècle. Exemple sans doute unique d'une crise économique profonde et durable et d'une dépression vraiment mondiale puisque seule l'URSS en fut épargnée.

Parce qu'elle débuta à New York, cette crise est généralement associée aux États-Unis qui fut l'un des pays les plus touchés. Mais, il n'est pas le seul. Le Canada connut aussi de graves difficultés pour surmonter la crise. En effet, parmi tous les pays occidentaux, seuls les États-Unis connaissent un déclin supérieur à celui du Canada au cours de la dépression. La débâcle économique commence à l'été 1929 et se termine au printemps

-
- Mémoire de Master 2 réalisé sous la direction d'Hélène Harter et soutenu en septembre 2007 à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

1933. La reprise qui suit est inégale suivant les régions, une grave récession l'interrompt en 1937-1938 et elle est loin d'être terminée lorsque la guerre éclate en Europe en septembre 1939. C'est cette dernière qui entraîne la reprise économique : l'activité industrielle augmente rapidement et l'agriculture s'améliore également. De 1929 à 1933, le Produit national brut du Canada baisse de 42% en dollars courants et de 29% en dollars constants. Le revenu national en 1933 représente à peine 51% de ce qu'il était en 1929. L'activité industrielle du premier semestre de 1933, au cœur même de la dépression, représente 57% de la moyenne établie pour les années 1925-1929. Le volume des importations accuse une baisse phénoménale de 56,7% de 1929 à 1933. Le taux de chômage, qui n'était que de 2,9% en 1929, atteint près de 25% en 1933, voire plus dans certaines régions. Avec le quart de sa main-d'œuvre active sans emploi, le Canada est aux prises avec des problèmes économiques et sociaux d'une ampleur inconnue jusque-là¹.

Au Québec, Montréal, dont l'économie est liée au commerce international, souffre davantage que les régions agricoles québécoises, moins spécialisées que celles de l'Ouest. C'est en raison de cette situation exceptionnellement dramatique que ce travail de recherche porte spécifiquement sur la ville de Montréal. N'oublions pas que les effets de la Crise débordent le champ économique, et provoquent une instabilité sociale et politique qui se manifeste tout au long de la décennie. Il s'agit donc ici beaucoup moins d'une histoire économique que d'une histoire sociale de la Grande Dépression et de ses effets. De plus, les individus et les groupes sociaux sont diversement affectés. Dans les grands centres industriels comme Montréal, ce sont les ouvriers issus de l'industrie qui supportent le plus lourd fardeau de la dépression économique. Travaillant majoritairement dans des industries à bas salaires, les ouvriers n'ont guère pu accumuler les épargnes qui leur auraient permis de faire face à la crise. Il n'existe alors aucun programme d'assurance-chômage ou d'assistance

¹ A. Edward Safarian, *The Canadian Economy in the Great Depression*, Toronto, McClelland and Stewart, 1970, p. 18-21.

sociale, de sorte qu'à bout de ressources, les sans-emploi doivent se tourner vers les organismes de charité. C'est cette population ouvrière qui est au centre de cette étude, car ce sont les ouvriers et leurs familles qui ont subi le plus cruellement la Crise.

Malgré son importance, celle des années 1930 au Canada ne fut guère le sujet de beaucoup de publications. Cela est encore plus visible dans le cas de Montréal, ville sur laquelle on ne trouve aucune publication, hormis l'ouvrage de Claude Larivière². Cette étude contient de nombreuses données précises sur la situation montréalaise, mais elle relève d'une démarche sociologique et non pas historique. Il a donc fallu procéder à une lecture attentive des journaux de l'époque, en particulier *Le Devoir*, *La Patrie* et *The Montreal Gazette*, en plus d'une collecte précise des données contenues dans les documents officiels. Mentionnons notamment le *Rapport de la Commission d'enquête du chômage*³, les *Rapports du Service de santé de Montréal*⁴ et les fonds d'archives des différentes commissions municipales mises en place durant cette période, qui nous fournissent de nombreuses informations essentielles. Ces documents officiels nous permettent également de disposer de données issues des différents recensements comme celui de 1931. Enfin, pour comprendre l'importance des organismes de charité pendant la Crise, nous avons travaillé sur les archives de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

À partir de ces diverses sources, nous avons pu mesurer l'ampleur de la Grande Dépression et sa répercussion sur l'existence quotidienne des ouvriers, de leurs familles et des institutions à Montréal, examiner la désorganisation sociale et politique provoquée par un tel phénomène, analyser les réponses apportées aux problèmes et démontrer l'inefficacité des interventions étatiques. Plusieurs questions ont guidé notre réflexion.

² Claude Larivière, *Crise économique et contrôle social : le cas de Montréal (1929-1937)*, Montréal, Editions coopératives Albert St Martin, 1979.

³ *Rapport majoritaire et minoritaire de la Commission d'enquête du chômage*, Cité de Montréal, Commission d'enquête du chômage, 1937.

⁴ *Rapports du Service de santé de la cité de Montréal*, Montréal, 1929-1938.

Dans quelle mesure peut-on dire que Montréal a été l'une des villes les plus touchées par la crise ? De quelle manière les quartiers ouvriers ont-ils été touchés par la Grande Dépression ? Le monde ouvrier a-t-il été touché de manière identique ? Comment les ouvriers et leurs familles ont-ils survécu aux conséquences désastreuses de cette crise sans précédent ? Quelles solutions ont été apportées ? Enfin, l'expérience montréalaise est-elle un cas particulier ?

Montréal aux portes de la Crise

Dans les années 1920, les hommes d'affaires et les hommes politiques montréalais vivent dans une véritable euphorie. C'est une période d'optimisme sans bornes, marquée par le rêve du progrès, de la richesse et d'une prospérité permanente. Centre économique majeur du pays à la veille de la Crise, la ville est cependant toute en contrastes : « Montréal en 1929 est partagé dans de nombreux domaines entre la permanence de structures héritées des périodes antérieures et une dynamique de changement annonciatrice d'un nouvel ordre des choses. »⁵ La diversité règne dans tous les domaines, linguistique, social, ou encore professionnel car à la stratification sociale s'ajoute une plus grande diversité ethnique. En effet, rappelons que les francophones sont majoritaires au Québec, dans un Canada où les anglophones sont les plus nombreux. Cette diversité se retrouve au cœur même de Montréal : quartiers francophones et anglophones se partagent son territoire, à l'est pour les premiers, et à l'ouest pour les seconds. Les années 1920 sont pour Montréal une période faste, même si toutes les catégories sociales ne profitent pas de la formidable expansion économique de la même manière. La misère n'a pas disparu. Et, si certaines mesures sociales ont été prises depuis le début du

⁵ Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, p. 210.

XX^e siècle, force est de constater qu'elles paraissent minimes et que seuls les organismes de charité privée interviennent directement auprès des populations les plus défavorisées. On est encore loin d'un État-providence canadien : il n'existe aucune assurance-chômage, aucune assurance-santé, ni aides publiques directes.

On ne s'en inquiète pas cependant. La presse quotidienne relaie le sentiment d'euphorie dominant. Quelques journalistes commencent malgré tout à s'inquiéter de cette situation économique qui se caractérise par une hausse sans fin des cours boursiers. Ainsi Georges Pelletier écrit-il dans *Le Devoir* du 29 mars 1928 : « La hausse actuelle ne saurait durer indéfiniment. Il y aura un de ces jours un krach, et il fera des milliers de victimes. »⁶ Mais personne ne semble, ou ne veut, se rendre compte de la gravité de la situation. Ceux qui osent exprimer leurs craintes comme ce journaliste sont considérés comme des pessimistes.

Les quartiers ouvriers au cœur de la Grande Dépression

Le krach boursier n'est vécu que de loin par les ouvriers des quartiers montréalais. En effet, rares sont ceux qui ont placé leurs maigres économies en Bourse. Ils suivent donc cet événement par les journaux ou au détour des conversations au travail ou dans les cafés. Mais les effets économiques de la crise se font ressentir rapidement et, dès le début de l'année 1930, les ouvriers deviennent les premiers acteurs d'une tragédie sans précédent.

Un chômage massif s'étend alors sur le pays. « Jamais le nombre des nécessiteux n'a dépassé, au Canada, un peu plus de 10% de la population et d'ailleurs le nombre des chômeurs diminue »⁷. C'est en ces mots que le

⁶ Georges Pelletier, « La hausse des cours boursiers », *Le Devoir*, 29 mars 1928, p. 1.

⁷ « Appel de M. Stevens », *Le Devoir*, 12 août 1933, p. 3.

ministre fédéral du Commerce, Henry Herbert Stevens, s'exprime le 12 août 1933. Or, les chiffres officiels recensés ultérieurement démentent cet état de fait. Montréal, pôle industriel et économique majeur, devient très rapidement la ville la plus touchée. Il est très difficile d'obtenir des chiffres exacts pour l'ensemble de la ville, et encore plus pour les quartiers. En effet, les données les plus précises ne sont disponibles que pour la période 1934-1937 grâce au bilan effectué par la Commission d'enquête du chômage⁸. Pour la période 1930-1933, seule une lecture attentive du *Devoir* et des délibérations de la Commission consultative du chômage⁹ nous apporte les données attendues, parfois partielles, quelquefois complètes, mais malheureusement souvent approximatives. Toutes précautions prises, les historiens admettent généralement que les chômeurs montréalais se chiffrent par dizaines de milliers et au plus fort de la dépression, la proportion des sans-emploi représente, en moyenne, entre le quart et le tiers de la main-d'œuvre de la ville¹⁰. Mais l'ensemble de la population ouvrière n'est pas affecté de manière uniforme et les inégalités sociales et ethniques déjà existantes se renforcent. Certains quartiers sont plus touchés que d'autres selon leur composition sociale, et leur tissu industriel. En effet, lorsque l'on se penche sur les données du chômage dans chaque quartier étudié, des différences marquées nous apparaissent : parmi les dix quartiers les plus touchés par le chômage, en pourcentage de chômeurs, cinq d'entre eux sont à l'est de la ville, trois sont situés dans le centre et seulement deux dans l'ouest. Ainsi, globalement, la population canadienne-française, occupant majoritairement des emplois industriels sous-qualifiés, les femmes et les étrangers s'en sortent beaucoup moins bien que les Montréalais d'origine britannique ou que la communauté juive, par exemple.

⁸ Cité de Montréal, *Rapport majoritaire et minoritaire de la Commission d'enquête du chômage*, op. cit.

⁹ *Délibérations de la Commission consultative du chômage*, 28 novembre 1930-19 janvier 1932, Fonds d'archives de la Société Saint-Vincent-de-Paul à Montréal, Cité de Montréal.

¹⁰ Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal...*, op. cit., p. 375.

Le chômage n'est pas la conséquence unique de la crise dans les quartiers ouvriers. Certes, cette dernière est la plus visible. Mais les travailleurs qui subissent pendant plusieurs années consécutives un chômage complet et prolongé ne représentent qu'une minorité de la main-d'œuvre. En effet, un nombre important de ces travailleurs est touché soit par des arrêts de travail temporaires ou saisonniers, soit par une baisse générale de la quantité de travail, ce qui se répercute sur leur revenu. Ainsi, la Grande Dépression affecte considérablement l'ensemble des travailleurs, y compris ceux qui gardent leur travail, même si ces derniers ne font que très rarement les gros titres des quotidiens, contrairement aux chômeurs et indigents. Il est indéniable également que certains travailleurs s'en sont mieux sortis. Mais les archives ne permettent pas d'éclairer ce point.

Pendant la période, la baisse globale du revenu ouvrier se répercute directement sur le budget familial, et donc sur celui consacré au logement : ces ouvriers,

« incapables d'obtenir un emploi permanent et dont la subsistance est tout juste assurée par leurs maigres ressources [...], doivent se loger au meilleur marché possible et se contenter de logements vétustes ou défectueux ».¹¹

De nombreux travailleurs et leurs familles se retrouvent à la rue, faute de pouvoir payer un loyer malgré la diminution du prix des loyers pendant la dépression. Ainsi les familles ouvrières ont-elles dû mettre en place, pendant cette décennie, différentes stratégies de survivance : économie, travail des femmes, appel aux réseaux d'entraide familiale et de voisinage.

Enfin, la crise a eu également un impact sur l'état de santé général de la population montréalaise et plus particulièrement sur celle des quartiers ouvriers de la ville. En effet, les progrès réalisés depuis le début du

¹¹ Real Bélanger, *Les vieux logements de Montréal*, Commission métropolitaine de Montréal, Département d'urbanisme et de recherche, janvier 1937, p. 1, in Marc Choko, *Crises du logement à Montréal (1860-1939)*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1980.

XX^e siècle semblent avoir été stoppés, voire même dans le cas des maladies infectieuses, en net recul. Prenons le cas de la tuberculose, la « maladie de la pauvreté » par excellence. La situation est très grave à Montréal pendant les années de crise : en 1930, la tuberculose pulmonaire est la cause du décès de 45 Ontariens pour 100 000, de 99 Québécois et de 100,9 Montréalais¹². Ce taux de décès par tuberculose place la ville largement en tête de toutes les villes d'Amérique du Nord¹³. Et encore ce chiffre ne reflète pas totalement l'état désastreux de la situation. Avec les autres formes de tuberculose, on atteint à Montréal des taux de mortalité de 123.1 (pour 100 000) en 1930¹⁴. Les dégradations sanitaires semblent être beaucoup plus visibles dans les vieux quartiers du centre-ville et dans ceux où la population canadienne-française est majoritaire. Pour remédier à ce problème, peu de mesures privées ont été prises. Seul le service de santé de Montréal a contribué, par ses nombreuses campagnes de prévention et initiatives, à ce que l'état de santé ne se dégrade pas plus.

Quelles solutions pour sortir de la Crise ?

Au moment où la crise éclate, les Canadiens sont pris au dépourvu. Les politiques sociales étant quasi inexistantes, les organismes privés de charité constituent l'unique recours face à une misère qui n'a jamais atteint auparavant de telles proportions. Pendant l'hiver 1929-1930, ils sont les seuls à avoir l'expérience et les ressources humaines pour assurer la gestion de l'aide aux personnes dans le besoin. En effet, en matière de politique sociale, la conception traditionnelle canadienne prévaut toujours : l'individu est l'unique responsable de son bien-être et celui de ses proches.

¹² Louis Dupire, « À propos de chômage », *Le Devoir*, 13 août 1931, p. 1.

¹³ Notons qu'en 1930 seulement, Sherbrooke et Québec dépassent le taux de Montréal. *Rapports annuels du Service provincial d'hygiène de la province de Québec*, Québec, 1930-1931, p. 287.

¹⁴ *Rapport du Service de santé de la cité de Montréal*, op. cit., 1931, p. 3.

S'il se retrouve dans le besoin, c'est en premier lieu vers la famille qu'il doit se tourner. Les organismes de charité viennent surtout en aide aux pauvres « méritants », ceux qui ne sont pas jugés responsables de leur situation. Ce soutien s'accompagne souvent d'une entreprise moralisante plus ou moins marquée selon les religions¹⁵. Or, ces organismes sont rapidement débordés par le nombre croissant de chômeurs. Malgré une augmentation du nombre de campagnes de souscriptions, les moyens des œuvres de charité montréalaises sont bien insuffisants pour faire face aux demandes de secours.

Cette situation exceptionnelle oblige la municipalité et les gouvernements provincial et fédéral à intervenir et à prendre leurs responsabilités. Pour venir en aide aux chômeurs, deux solutions sont envisagées : l'octroi de fonds de secours ou de travail. Les deux solutions sont employées, en alternance ou simultanément durant toute la période, mais la dernière est jugée préférable. Car en Amérique du Nord, les gouvernements répugnent à accorder de l'aide à un travailleur valide. Trois phases se dégagent : de 1930 à 1932, c'est le temps des travaux publics ; la seconde phase, de 1932 à 1936, est dominée par le recours au secours direct ; enfin, à partir de 1936, les autorités publiques reviennent majoritairement à la solution des travaux publics. Ce contexte difficile amène une remise en question fondamentale du rôle de l'État. En effet, au fur et à mesure que progressent le chômage et la misère, les Canadiens se tournent de plus en plus vers l'État fédéral et exigent une intervention moins ponctuelle et timide. En ce sens, les années 1930 voient l'intervention de l'État s'amplifier et, à partir de 1935, le gouvernement fédéral s'engage dans cette voie à travers le *New Deal* de Richard B. Bennett. Mais cette tentative avorte rapidement. En fait, ce sont les municipalités et les structures privées de charité qui prennent en charge la gestion intégrale des secours à apporter aux chômeurs. Cependant, les clivages ethniques et religieux et l'absence de coordination entre la municipalité et ces organismes privés,

¹⁵ Dennis Guest, *Histoire de la Sécurité sociale au Canada*, Montréal, Boréal, 1995, p. 122-134.

ainsi qu'au sein même de ces derniers, limitent sérieusement l'efficacité des mesures prises.

Montréal, un cas particulier ?

Si les années 1930 sont celles de la résignation et d'un quotidien difficile, elles sont aussi celles de la recherche de solutions nouvelles. C'est une période de contestations, de revendications à la fois idéologiques, sociales et politiques. De l'extrême-droite à l'extrême-gauche, des organisations proposent des réformes pour amener une transformation en profondeur du système capitaliste et, dans certains cas, son renversement. Influencée par des phénomènes internationaux comme la montée du fascisme, l'évolution du communisme, la guerre civile espagnole (1936-1939), la société canadienne est traversée par de forts courants anticomunistes, xénophobes et même antisémites. Tous ces éléments se retrouvent à Montréal. Face aux échecs des programmes d'aide et au manque de moyens réellement mis en œuvre, le mécontentement gronde et des grèves éclatent. Affaiblie par le chômage, la ville est également au centre de luttes et de contestations politiques, ce qui amplifie le sentiment de désordre général.

En comparant la situation montréalaise avec celle d'autres villes nord-américaines, il apparaît qu'elles sont toutes très marquées par la crise. Contrairement au gouvernement canadien par exemple, l'État fédéral américain tarde à intervenir mais il met en place, à partir de 1933, des structures d'assistance qui, par bien des aspects, paraissent mieux organisées et plus efficaces. L'intervention de l'État est bien plus massive qu'au Canada et si la *Social Security Act* scelle la naissance d'un État-providence américain, l'échec d'une même mesure au Canada montre que l'État canadien n'est pas encore prêt à véritablement redéfinir son rôle en matière d'assistance. Nous pouvons raisonnablement affirmer que, par sa

diversité sociale, les nombreux conflits politiques qu'elle subit plus ou moins directement, ses difficultés financières, la présence de mouvements contestataires parfois extrémistes, et la montée des discriminations et de l'antisémitisme, la ville de Montréal semble concentrer en son sein tout le chaos qui s'exprime au Canada pendant la décennie. Certes, d'autres villes subissent un taux de chômage équivalent comme Toronto ou même Chicago et New York. Bien sûr, la population ouvrière de ces dernières est également plongée dans une misère noire. Mais il semble que les tensions sociales et ethniques sont beaucoup plus fortes au sein de la population montréalaise. La ville de Montréal ne sort peut-être pas révolutionnée de cette décennie noire mais certainement changée.

Le 10 septembre 1939, le Parlement du Canada déclare la guerre à l'Allemagne, à la suite de l'Angleterre et de la France. Pour les Montréalais, comme pour l'ensemble des Canadiens, la guerre est synonyme de retour à la prospérité, après les années noires de la crise. L'enrôlement dans l'armée et les besoins de l'industrie de guerre assurent de l'emploi à tous les hommes valides. Ainsi, lorsqu'on annonce l'invasion de la Pologne par l'Allemagne le 1^{er} septembre 1939, de nombreux jeunes gens font déjà la queue aux postes de recrutement. Cette attitude surprenante dans une province qui, rappelons-le, a lutté contre la conscription lors de la Première Guerre mondiale, ne peut être comprise sans prendre en compte la misère des années 1930 : pour beaucoup d'hommes, l'engagement dans l'armée est la seule solution pour apporter un revenu à leurs familles. Certains obtiennent même pour la première fois de leur vie un emploi rémunéré. Bien sûr, le chômage et les prix bas ne disparaissent pas en une nuit. Néanmoins, en 1940, l'approvisionnement, l'équipement, les armes et les munitions nécessaires aux forces de combat stimulent l'activité industrielle. Après les tâtonnements et les mesures ponctuelles des années de crise, le gouvernement fédéral, à la faveur de la mobilisation du temps de guerre, impose son leadership et met en place un véritable système fédéral d'assistance. En 1940, il institue un programme national d'assurance-

chômage et, en 1945, le gouvernement fédéral distribue les premiers chèques d'allocations familiales. Le filet de sécurité sociale du Canada prend ainsi forme peu à peu.

Ainsi, surmontée sans être oubliée, la Crise marquera-t-elle de son empreinte les espoirs et les craintes de la population montréalaise pendant encore de nombreuses années. À chaque nouvelle crise financière, le spectre de la Grande Dépression réapparaît. Pourtant, des structures de régulation de dernier recours ont été mises en place, comme les banques centrales, pour éviter toute nouvelle catastrophe financière, et la mise en place d'un État-providence canadien permet de garantir à chaque Canadien un revenu minimum en cas de crise économique. Malgré ces filets de protection, la structure économique et financière du Canada reste très dépendante des États-Unis. Les premières conséquences de la nouvelle crise mondiale nous le montrent déjà : banques en très grande difficulté, effondrement du secteur de la construction, ralentissement du secteur industriel ou encore baisse de la consommation. Le président de la Banque centrale du Canada vient d'annoncer que le pays entrera techniquement en récession pendant le premier trimestre 2009. Les craintes exprimées aujourd'hui par les Canadiens et partagées par l'ensemble du monde nous montrent que les « années noires » sont encore loin d'être oubliées.

Les services de sécurité paraguayens dans le système Condor, 1974-1982

BENJAMIN OFFROY

« Association de dictateurs sans frontières », « Mercosur de la Terreur », « Interpol contre la subversion », etc. Les expressions n'ont pas manqué pour qualifier ce que la presse a popularisé sous le nom d'*Opération Condor* : un vaste programme de répression des opposants politiques mis en place dans le courant des années 1970, par six régimes autoritaires et/ou militaires du Cône Sud¹.

À partir de 1954 et la prise du pouvoir au Paraguay par le général Stroessner, la déferlante de coups d'État sur la région s'accompagna d'un important flux de réfugiés politiques fuyant les nouveaux régimes². Et il paraissait indispensable aux nouveaux gouvernants de contrôler ces flux, même à l'étranger. Car dans le sillage « vert olive » de Cuba, plusieurs mouvements de guérilla s'étaient formés en Amérique latine dans les années 1960, et les militaires au pouvoir craignaient une résurgence des foyers de lutte armée. La peur du communisme qui les avait « poussés » à

• Diplômé de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, l'auteur a réalisé un Master sous la direction d'Annick Lempérière et soutenu son mémoire de M2, « Le Paraguay, un autre nid du Condor (1974-1982) », le 9 octobre 2007.

¹ Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay. En 1978, l'Équateur et le Pérou se joignirent au pacte répressif.

² Coups d'État successifs : Paraguay (1954), Brésil (1964), Bolivie (1971), Uruguay et Chili (1973), Pérou (1975), Argentine (1976).

prendre le pouvoir, allait désormais les conduire à traquer leurs opposants. « Supprimant » les frontières étatiques au bénéfice de frontières idéologiques, ils signèrent un pacte international pour mener à bien la « croisade anticommuniste » prôchée par Washington, dans le souci de préserver la Sécurité nationale³ : le plan Condor. Ce plan reposait sur trois éléments : un système de coordination des informations et des différents services de sécurité, un plan de répression en trois phases et des opérations conjointes sur le terrain. C'est pourquoi nous préférons parler de « système Condor », ou « plan Condor », à défaut d'« opération », terme trop générique.

D'abord fondé sur des accords tacites, le plan Condor serait apparu après la prise du pouvoir par le général Pinochet au Chili, et officialisé à la fin de l'année 1975, au cours d'une réunion entre représentants des services de renseignement du Cône Sud. Son nom fut proposé par la délégation uruguayenne en hommage au pays d'accueil de la conférence, le Chili.

Les regards de l'opinion internationale se sont concentrés sur les assassinats notoires et sur les implications chilienne, argentine et nord-américaine, notamment celle de la CIA. *Quid* du Paraguay ? Ce pays semble être laissé de côté lorsque l'on évoque le Condor. Or, il eut un rôle notable, aussi bien dans l'élaboration du système Condor que dans sa mise au jour. C'est en effet à Asunción que furent découvertes en 1992 les « Archives de la terreur », grâce au long travail d'enquête d'un avocat, ancien détenu politique : Martin Almada. Il mit la main sur pas moins de 180 armoires d'archives, plus de 10 000 photos des services secrets, 8 369 fiches de détenus, 740 cahiers classés, 574 dossiers sur les partis politiques, 1 888 passeports ou cartes d'identités, 115 volumes de rapports de police... soit 4 tonnes d'archives et environ 700 000 documents. Ces archives de la police stroessniste n'étaient pas celles du plan Condor, mais

³ Sur la doctrine de Sécurité nationale, voir Joseph Comblin, *Le pouvoir militaire en Amérique latine. L'idéologie de la sécurité nationale*, Paris, Jean-Pierre Delarge/Éditions universitaires, 1977.

elles révélèrent son existence et les principes de son fonctionnement. Avec les archives déclassifiées par le Département d'État nord-américain, les « Archives de la terreur » constituent la base la plus solide pour étudier le système Condor, et c'est notamment sur ces sources que nous avons fondé cette recherche, d'autant qu'une partie d'entre elles est conservée à la BDIC à Nanterre⁴.

Cet article a pour objectif de sortir de l'historiographie traditionnelle du plan Condor, qui comprend essentiellement des études journalistiques traitant de son aspect « sensationnel » et « sulfureux ». Ici, l'analyse cherchera, à travers l'exemple paraguayen, à démystifier le système Condor et à mettre en relief les problèmes causés à la fois par la nature du régime stroessniste et par l'insertion dans un système de répression transnational.

Le système politique stroessniste était fondé sur une alliance entre le parti Colorado (conservateur) au pouvoir, l'État et les Forces armées, dont Stroessner constituait la clé de voûte. Venu au pouvoir par un coup d'État qui n'avait rien d'une réaction au danger communiste, Alfredo Stroessner avait veillé à toujours maintenir une façade légaliste et démocratique pour bénéficier du soutien économique et militaire des États-Unis. Mais pour s'assurer la bienveillance de l'Oncle Sam, le général Stroessner avait également développé un anticommunisme « de séduction » exacerbé, qui avait modelé l'idéologie de la répression dès 1956. Voulant une « démocratie sans communisme », Alfredo Stroessner avait surtout mis sur

⁴ Ce fonds de la BDIC est constitué de 1 150 documents, soit une infime partie du corpus d'Asunción. Il fut ramené en France en mai 2000 par le sociologue français Alain Touraine, après avoir été microfilmé au Paraguay pour le compte de l'Association d'études et de recherches des Archives d'Amérique latine (créée en 1999), dont le but était de les rendre publiques. Le fonds Touraine est néanmoins lacunaire : il donne un aperçu mais ne permet pas de réaliser une étude approfondie en vue d'écrire un mémoire. Pour compléter ce fonds, je me suis rendu à Asunción, où j'ai pu avoir accès au Centre de documentation des droits de l'Homme, au Palais de Justice, où sont conservées les archives dans leur intégralité.

ped un « anticommunisme sans démocratie », dans l'optique de durer et de s'enrichir, ainsi qu'un appareil répressif adéquat.

Le système répressif paraguayen : 1966-1982

Une juxtaposition des services

Structurée en 1956 par les Nord-Américains, la Dirección Nacional de los Asuntos Técnicos (DNAT)⁵ était le service chargé de la répression du communisme et du renseignement politique pour le compte du ministère de l'Intérieur. Sous les ordres du docteur Antonio Campos Alum, elle était également le principal point de connexion entre l'appareil répressif paraguayen et les services nord-américains.

Le travail des agents spéciaux de la DNAT consistait à enquêter et à infiltrer les milieux jugés subversifs, et plus spécialement les mouvements communistes. Les communistes n'étaient pas les seuls considérés « subversifs » : les membres du MOPOCO⁶ et de manière générale tous ceux qui soutenaient des idées contraires à la République stroessniste l'étaient aussi. Au début des années 1960, la DNAT avait collaboré en province avec l'Armée au démantèlement des guérillas. Dans un mémorandum de février 1967, nous pouvons lire :

« Une grande partie des activités d'infiltration et d'agitation subversives dirigées par le Communisme International à travers l'organisation clandestine du Parti et d'entités de façade et de mouvements révolutionnaires, proclamés par la Conférence Tricontinentale de La Havane, a été découverte. De nombreux agents communistes locaux et étrangers ont été détectés et

⁵ Direction nationale des Affaires techniques.

⁶ Mouvement populaire Colorado.

appréhendés par les services spécialisés de la Direction, en collaboration avec les Autorités Policières et Militaires »⁷.

À partir de 1968, le Département d'investigations de la police de la capitale (DIPC) devint, sous les ordres de Pastor Coronel, le « centre nerveux » du renseignement politique. L'élément clé de la structure du Département d'investigations était la Direction des « Affaires politiques ». Les fonctions de cette direction étaient portées sur la lutte « contre le communisme et les idées extrémistes contraires à la démocratie, à la tradition et à la religion du peuple paraguayen »⁸, la surveillance des syndicats ouvriers, des milieux estudiantins, des centres sociaux, des compagnies théâtrales et des espaces de transit (ports, gares routières, aéroports).

Dans l'ensemble, le Département d'investigations disposait d'une gamme variée de compétences et de prérogatives, faisant de son chef l'un des plus puissants de l'appareil répressif. Pourquoi n'a-t-il pas pu devenir un État dans l'État ? En parlant de la police secrète, Hannah Arendt affirme que « la simple possession d'informations secrètes a toujours conféré à ce secteur une supériorité décisive sur tous les autres secteurs de l'administration ; elle a toujours constitué une menace ouverte pour les membres du gouvernement »⁹. La police de Pastor Coronel serait donc à rapprocher de la police totalitaire, « totalement assujettie à la volonté du chef : lui seul peut décider qui sera le prochain ennemi potentiel et peut

⁷ Archives du Centre de documentation sur les droits de l'Homme (Asunción), document 00186F 0631, « Memoria de la DNAT » du 14 février 1967.

⁸ D'après un mémorandum cité par Alfredo Boccia Boccia Paz, Miriam Angelica Gonzalez, Rosa Palau Aguilar, *Es Mi Informe: Los Archivos Secretos de la Policia de Stroessner*, Asuncion, CDE (Centro de Estudios), 1994, p. 100.

⁹ Hannah Arendt, *Le système totalitaire*, Paris, Éditions du Seuil, 1972, réédition 2002, p. 222.

aussi bien désigner, comme le fit Staline, les cadres de la police à la liquidation »¹⁰. Ce qu'avait fait Stroessner en 1966.

Enfin, directement sous les ordres de l'État-major général des forces armées (ESMAGENFA), le « Deuxième Bureau », commandé par le colonel Benito Guanes Serrano, était le service de renseignement de l'Armée. Au moment du plan Condor, le Département II était le principal lien entre l'appareil répressif paraguayen et celui des pays voisins. Il sollicitait auprès des services de police des informations pour les pays voisins ou, au contraire, transmettait des renseignements venus de ces pays. Cet organe, représentation du Condor au Paraguay, était, dans la pratique, supérieur à presque tout l'appareil répressif, car détenteur des informations et renseignements vitaux pour la sécurité du pays.

Complexité des rapports entre les différents chefs

Des rivalités sans limites

En temps normal, l'armée est chargée de la défense nationale et la police de la sécurité intérieure. Mais avec l'application de la doctrine de Sécurité nationale, les militaires prenaient en charge la sécurité intérieure car ils se sentaient les seuls à même de pouvoir lutter contre la subversion. Dans cette optique, ils avaient subordonné la police. Tout au long de la dictature, le commandement des forces de police fut confié à un militaire.

Lors de sa période de détention (de 1974 à 1977), Martin Almada remarqua clairement les fortes tensions qui existaient entre le chef de la Dirección Nacional de los Asuntos Técnicos et le chef du Département d'investigations. Arévalos Ayala, un ancien fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, témoigna aussi en ce sens :

¹⁰ *Ibid.*, p. 223.

« Il y avait une lutte entre Montanaro et Pastor Coronel, parce que le chef d'investigations voulait être ministre de l'Intérieur. [...] Brítez était un assassin né, au même rang que Coronel. Quand il ordonnait de torturer quelqu'un, le chef de la police disait : " Il parle ou il ne parle pas. Et s'il ne parle pas... Bang ! " »¹¹.

Le général Brítez Borges n'avait pas, lui non plus, d'affinités avec Pastor Coronel, pourtant formellement sous ses ordres. La concurrence était terrible, chacun devant justifier son poste de privilège devant le dictateur.

Alfredo Stroessner, seul maître du jeu

Globalement, la voie hiérarchique était respectée entre les services. Excepté entre Stroessner et Coronel, et entre Guanes Serrano et Coronel. Y avait-il risque d'autonomie ? Non. Tous se querellaient pour obtenir les faveurs de Stroessner. Nous sommes dans un État où la loyauté et le travail efficace étaient dûment récompensés par le chef suprême. Les services susceptibles de prendre un ascendant sur l'ensemble du système auraient pu être le Département d'investigations ou la DNAT. L'armée, sans être la propriété du général Stroessner, était soumise à son autorité. Le général en chef Fretes Davalos n'aurait pas été en mesure de fomenter un coup d'État, les principaux commandants de divisions étant fidèles au commandant en chef et trop occupés à gérer leurs affaires personnelles¹². Du côté de la police, le général Alcibiades Brítez Borges était immobilisé. Son « subordonné », Pastor Coronel, était directement lié au président et qui plus est, à la tête du service le plus puissant de la police. Pastor Coronel aurait pu, lui, être dérangé par le directeur de la DNAT, qui était un profond rival et à la tête d'un service tout aussi puissant que le DIPC, lié en plus à la CIA et au FBI.

¹¹ Cité par Andrés Colmán Gutiérrez, « 'El propio Stroessner era el que decidía las ejecuciones' », *Ultima Hora*, Asunción, 11 décembre 2005.

¹² Stroessner avait autorisé ses principaux commandants de divisions à pratiquer un commerce illégal de manière à les tenir écartés le plus possible de la scène politique.

Chaque service et chaque institution s'équilibraient mutuellement. Le général Stroessner dirigeait son pays tel un stratège. Il provoquait, arbitrait et entretenait les conflits entre ses subordonnés « potentiellement dangereux ». L'appareil répressif paraguayen était donc très centralisé. Mais les compétences étaient très mal définies et certains services voyaient leurs prérogatives se recouper (la DNAT et le DIPC par exemple), conséquence de la juxtaposition. Face à un danger qu'il avait peur de ne pouvoir maîtriser (la subversion), l'État multiplia les moyens répressifs. Chacun voulait alors déployer au maximum ses compétences pour atteindre les faveurs du président.

L'insertion dans un système de répression transnational : 1974-1982

Le système Condor

Fondation

Le système Condor fut officialisé en novembre 1975 au cours d'une réunion à l'initiative de Manuel Contreras, chef de la DINA chilienne. Néanmoins, une coopération souterraine existait déjà et les militaires paraguayens avaient déjà suggéré la mise en commun d'informations dans un souci d'efficacité.

Lors de la X^e réunion des CEA¹³ (Caracas, 3 septembre 1973), le général Breno Borges Fortes, chef d'état-major de l'armée brésilienne, admit que la stratégie de lutte contre le communisme était du ressort exclusif des forces armées de chaque pays mais que « en ce qui concerne l'aspect collectif, nous estimons que sont seuls efficaces [...] l'échange d'expériences ou d'informations et l'aide technique dans la mesure où celle-ci est sollicitée ».

¹³ Conférence des Armées américaines.

Décision fut prise de « donner plus de force à l'échange d'informations pour contrecarrer le terrorisme et [...] contrôler les éléments subversifs dans chaque pays »¹⁴. L'avènement des dictatures au cours des années 1970 fut l'aboutissement de ces idées de collaboration, car il fallait s'organiser de façon efficace pour lutter contre la subversion.

Ce fut également une réponse donnée par les militaires à la création par plusieurs groupes de guérilla de la région d'une junta de coordination révolutionnaire (JCR), qui les unissait dans un but commun : réaliser les objectifs de la IV^e Internationale par la voie des armes.

Un système de coordination et de sécurité

Condor était avant tout un système de renseignement, reposant sur l'échange d'informations. L'acte fondateur établissait une banque de données, sorte d'archive centralisée des antécédents de personnes et d'organisations liées à la subversion. Le système était doté de moyens de communications « modernes et alertes », pour permettre d'« accomplir les principes de rapidité et d'opportunité dans la transmission d'informations » utilisant « télex, moyens de cryptologie, téléphones avec inverseurs de voix et usages de courriers »¹⁵. À cela s'ajoutaient des cours et des conférences, ainsi que des opérations conjointes sur le terrain. Le système serait à la charge d'une direction exercée de façon rotative ou par élection. Elle disposerait d'un siège permanent et d'un secrétariat. Contreras proposait le Chili, car selon lui, le pays remplissait toutes les conditions requises.

Le « plan » de répression prévu comportait trois phases. La création du centre coordinateur et de la base de données, pour faciliter l'échange des

¹⁴ Cité par Pierre Abramovici, « "Opération Condor" » : cauchemar de l'Amérique latine », *Le Monde Diplomatique*, Paris, mai 2001, p. 24-25.

¹⁵ Archives du Centre de documentation sur les droits de l'Homme (Asunción), Document 00143F 0015.

informations sur les individus subversifs, constituait la Phase 1. Cette phase existait déjà au moment de la réunion de 1975, les mouvements de guérilla et les principaux opposants politiques ayant tous été fichés depuis 1973. Mais l'idée d'un centre coordinateur pour la collecte et l'échange de renseignements était entièrement nouvelle.

La seconde étape du plan existait aussi avant « l'officialisation » de 1975. Elle se caractérisait par des opérations limitées à des actions contre des cibles à l'intérieur des pays « membres ». En effet, les opposants susceptibles de mettre le plus en péril les gouvernements militaires s'étaient réfugiés à l'étranger. Cette phase 2 supprimait de fait toute protection accordée par l'ONU aux réfugiés politiques. Quant à la troisième phase, elle se définissait par la surveillance et l'assassinat des opposants politiques hors pays membres, c'est-à-dire réfugiés dans n'importe quel pays du bloc occidental. Ainsi, l'Italie, la France et les États-Unis furent-ils le théâtre d'opérations propres à Condor.

Dans le cas du Paraguay, les décisions étaient centralisées et coordonnées par les militaires à travers le Deuxième Bureau et l'État-major. Le Département d'investigations s'investit également fortement dans le système Condor, contrairement aux pays voisins où les forces de police se cantonnaient à des rôles secondaires.

La souveraineté nationale : source de conflits

La question de la souveraineté avait, dès l'officialisation du plan Condor, été posée par Benito Guanes Serrano, inquiet de voir Contreras proposer le Chili comme siège du système. L'idée d'une collaboration transfrontalière pour éliminer la subversion séduisait, mais celle de soumettre son pays à la volonté collective ne fut pas sans dommages.

Un historique douloureux

En 1865, le général-président Francisco Solano López se lança dans un conflit contre l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil. La guerre de la Triple Alliance dura jusqu'en 1870, après la mort au combat du général López.

Au cours des années 1920, les relations s'envenimèrent à propos de la région désertique du Chaco, entre le Paraguay et la Bolivie. La guerre éclata en 1932 et dura jusqu'en 1935, pour voir finalement triompher le Paraguay.

Comment des États ont-ils pu faire abstraction de ces antécédents conflictuels pour mettre en place un système d'alliances fondé sur l'échange d'informations et les opérations conjointes ? Comment des États profondément nationalistes avaient-ils pu soumettre l'idée de « l'ouverture des frontières » aux pays voisins ? Inquiets du danger révolutionnaire, ils avaient fait abstraction de leurs différences et de leurs antécédents pour s'unir face à la menace subversive. Pour le Paraguay, cela signifiait partager avec ses ennemis héréditaires : l'Argentine et la Bolivie.

Paraguay – Argentine : des contentieux sans fin

Grâce aux Archives de la terreur et à quelques documents nord-américains déclassifiés, nous savons maintenant que les relations de l'Argentine avec le Paraguay n'étaient pas toujours faciles. Les meilleures preuves de rivalité provenaient du Département d'État nord-américain. Le 8 novembre 1977, un collaborateur à Clorinda donna une information d'importance primordiale pour l'appareil répressif paraguayen :

« Selon les nouvelles qu'il a reçues depuis la ville de Buenos Aires (RA), il y a approximativement huit jours, des effectifs militaires ont arrêté et emmené Epifanio Mendez Fleitas à la ville de Corrientes, maintenant en complet hermétisme le processus »¹⁶.

¹⁶ Archives du Centre de documentation sur les droits de l'Homme (Asunción), document 0172F 0474, du 8 novembre 1977.

Les Argentins avaient capturé l'un des plus vieux ennemis de Stroessner : Epifanio Mendez Fleitas, fondateur du MOPOCO en 1959. Les Argentins offraient de l'échanger contre un autre prisonnier :

« 1. D'après une haute source officielle paraguayenne considérée fiable, le gouvernement argentin, peu après l'arrestation de Mendez Fleitas, leader du MOPOCO, a offert de l'échanger contre le leader de l'ERP Amilcar Santucho, qui est en détention au Paraguay [...] 2. La source a dit que le Gouvernement paraguayen n'avait rien à faire de l'échange proposé [...], il ne voulait pas être encombré avec un autre problème de prisonnier politique »¹⁷.

Le Paraguay faisait preuve de mauvaise volonté au sein d'un système fondé sur l'échange et la collaboration. Le système Condor allait en fait à l'encontre même du régime stroessniste, qui s'était volontairement fermé sur la scène internationale. Par rapport aux pays voisins, l'état de la répression n'en était pas au même point en 1975 et les objectifs de Stroessner étaient différents de ceux de Pinochet ou de Videla. Le véritable objectif de Stroessner était de durer au pouvoir. Condor avait donc été bénéfique du point de vue répressif, offrant de grandes perspectives transnationales pour éradiquer l'ennemi numéro 1 : le communisme. Mais en contrepartie, il n'était pas « politiquement » solide, les pays devant s'ouvrir à leurs voisins et mettre de côté leurs vieux contentieux.

Ce système portait en lui deux logiques incompatibles : la participation de régimes conservateurs ultranationalistes et une mise en commun d'informations et de renseignements pouvant porter préjudice à la sécurité nationale, donc à la souveraineté nationale. Pour des pays bâtis sur des guerres et vivant dans le culte militaire, la crainte était de voir le voisin exploiter des renseignements compromettants, dans une autre optique que la répression du communisme. Les rivalités réapparurent très vite, chacun cherchant à nuire à l'autre pour affirmer sa souveraineté, au risque de

¹⁷ Document du 10 novembre 1977, déclassifié par le Département d'État nord-américain, daté du 10 novembre 1977, et émanant de l'ambassade des États-Unis à Asunción. <http://foia.state.gov/searchcolls/collssearch.asp>

saboter le système mis en place. Le Paraguay amorça peu à peu un déclin qui culmina avec l'assassinat de Somoza en 1980.

Les conséquences du « cas Somoza » : 1980-1982

L'image ternie de la république

Anastacio Somoza Debayle était arrivé du Nicaragua au Paraguay en août 1979. Deux mois auparavant, il avait été renversé par le Front sandiniste de libération nationale (FSLN).

Le 17 septembre 1980, un tir de lance-roquettes étripa le véhicule de Somoza. Le Deuxième Bureau n'avait pas eu vent qu'un groupe commando était en train de monter une opération au cœur d'Asunción. Le système Condor se mit en marche, sollicitant des antécédents de détenus dans tous les pays membres.

Les premiers problèmes apparurent lorsque les services paraguayens se rendirent compte qu'ils avaient été désinformés par leurs homologues chiliens. En effet, depuis octobre 1979, ces derniers savaient, grâce à un agent infiltré, qu'un attentat se préparait et n'avaient absolument rien dit.

Les relations entre les deux pays en pâtirent. Il est probable que les Chiliens aient voulu protéger leur agent, ou bien porter préjudice au Paraguay en laissant l'attentat se dérouler. Au final, Stroessner se retrouvait affublé du mauvais rôle : il n'avait pas su protéger un allié, victime du communisme. Pendant plus d'un an, l'enquête piétina, Pastor Coronel ayant même failli perdre son poste. Les « terroristes » ne furent pas retrouvés, mais on apprit par la suite qu'il s'agissait de membres de l'ERP argentin.

Sur le plan international, le Paraguay subit une perte de crédibilité importante et cet incident avec le Chili l'isola un peu plus. D'un point de vue

national, l'attentat avait révélé un défaut d'efficacité et amena Pastor Coronel à revoir l'organisation interne de son département.

Restructuration du Département d'investigations

Le 20 mai 1981, Pastor Coronel s'adressait au commandant en chef de la police en ces termes :

« Il y a de cela un certain temps, plusieurs chefs et officiers qui prêtaient service dans ce département, furent déplacés, sans qu'à cette date ils n'aient été remplacés, selon la liste qui suit [...] »

Le département à ma charge doit pouvoir compter sur le plus grand nombre possible de fonctionnaires pour remplir normalement les fonctions spécifiques qui lui sont assignées, spécialement pour l'efficacité des services de sécurité de son Excellence Monsieur le Président de la République.

Par les considérations exposées, je sollicite la désignation de nouveaux officiers en substitution de ceux mentionnés plus haut »¹⁸.

Quatorze officiers de police avaient été transférés par la préfecture vers d'autres services. Pastor Coronel savait que le DIPC n'avait pas été à la hauteur et il chercha par tous les moyens à régler les dysfonctionnements internes, liés à une juxtaposition désordonnée. Pour le budget de l'année 1982, il proposa une direction des opérations chargée de la coordination générale des services, ce qui, selon lui, avait fait défaut au moment de l'assassinat de Somoza ; ainsi que la création d'une direction administrative chargée de la gestion des personnels et des services du Département. Enfin, une direction des communications devait faciliter les échanges entre les services et les policiers sur le terrain.

Avec cet attentat contre Somoza, le régime de Stroessner connaît son premier échec au niveau national. C'est là les signes d'un déclin, d'un

¹⁸ Archives du Centre de documentation sur les droits de l'Homme (Asunción), document 00021F 0651, de Pastor Coronel au général Brítez.

vieillesse du régime qui n'était plus aussi fort après 1982. L'appareil répressif était devenu encombrant et les rivalités entre ses chefs ralentissaient de plus en plus le bon fonctionnement du système. Ces éléments ont en outre conduit à une perte de vitesse dans la participation du Paraguay au plan Condor.

Loin de n'avoir été qu'une simple machine répressive, et mise à part son efficacité terrifiante, le système Condor a comporté de nombreuses failles, nettement percevables dans le cas du Paraguay, où la souveraineté nationale et le type de régime en place se trouvaient en contradiction avec l'essence même du Condor. Prônant l'égalité entre les membres dans chacun des articles de son programme fondateur, le système Condor ne parvint pas à surpasser les contentieux entre des États, tous différents et historiquement rivaux.

Défis pour l'historiographie

La clandestinité des partis politiques dans le Chili de Pinochet
1973-1983

CAROLINA TORREJON-BARRERA

Avec une certaine surprise dans le geste, je lui tendis un document jauni par le temps. L'homme mit alors ses lunettes et médita un instant devant le papier. Après quelques minutes, il esquissa un sourire et s'exclama : « Ah, c'est vrai que l'Union populaire a duré jusqu'en 1979 ! » Cet ancien militant de la gauche chilienne ne se souvenait pas que son parti, membre de la coalition du gouvernement de Salvador Allende, avait œuvré pour maintenir cette alliance bien des années après la mort du leader. Un document tapé à la machine dans les mains d'une jeune étudiante semblait le rappeler à ce lointain souvenir.

Comment expliquer que la survie de l'Unité populaire (UP) reste encore invisible même pour ceux qui l'ont pourtant vécue ? On pourrait avancer que l'UP de la seconde moitié des années 1970 ne fut qu'un souffle agonisant de la coalition politique initiale, ce qui, d'ailleurs, recouvre une certaine réalité. Mais ceci n'explique pas nécessairement l'oubli : bien d'autres entreprises agonisantes ont été récupérées pour faire partie des gestes occupant une place propre parmi les trophées de la mémoire. Non,

-
- Ce travail est issu d'un mémoire de Master 2 réalisé en 2007 sous la direction d'Annick Lempérière : « 1973-1983 : dix ans de clandestinité des partis politiques de la gauche chilienne », 2 vol.

nous pensons que cet oubli n'est pas anodin et qu'il s'insère dans un processus plus vaste qui a conduit à effacer le caractère politique des années 1970, et dont les principaux éléments d'explication sont l'efficace campagne menée par la dictature pour dépolitiser la société, l'importance prise par la lutte pour les droits de l'homme au détriment de l'action politique dans ces mêmes années et, enfin, les succès remportés par l'opposition politique publique au début des années 1980.

De la sorte, si les années 1980 sont celles du processus de transition politique, l'identité des années 1970 est marquée par la clandestinité. En effet, immédiatement après le coup d'État du 11 septembre 1973, les organisations politiques cherchèrent à poursuivre leurs activités, malgré la prohibition et la répression souterraine, et s'organisèrent en secret, clandestinement. Or, si l'on se réfère aux récits jusqu'ici prédominants, il semblerait que les partis politiques n'aient vécu ces années de plomb qu'en termes de persécution, et qu'ils restèrent comme paralysés dans leurs catacombes¹. Nous pensons cependant qu'il y a ici de nombreux points à éclaircir.

Nous considérons en premier lieu que la période de la clandestinité a eu une signification politique ; que les décisions prises à cette époque ont eu une influence sur la trajectoire politique postérieure. L'objectif de cet article est de signaler la nécessité de mener à bien une histoire politique de ce moment particulier, en revenant sur la vision qui a prévalu jusqu'à présent, à l'origine de cette « dépolitisation ».

¹ De nombreux ouvrages ont participé à la construction de cette historiographie. Citons, parmi les plus importants : Carlos Bascañán, *La Izquierda sin Allende*, Santiago, Planeta, 1990 ; Enrique Cañas, *Proceso político en Chile. 1973-1990*, Santiago, Andrés Bello, 1997 ; Manuel Antonio Garretón, *El proceso político chileno*, Santiago, FLACSO, 1983. Pour une vision plus exhaustive, cf. la bibliographie du mémoire.

La répression, la dénonciation et le regard compatissant : pourquoi la victimisation ?

La dictature est parvenue à enfermer la société dans « une peur sans contrepartie, que l'État a disséminée dans tout le pays »². Le Chili n'a pas connu, au cours de son histoire, de répression aussi large et systématique, organisée par l'État avec autant de moyens. Le terrorisme d'État « a été privé et clandestin en ce qui concerne la réalisation de ses délits, mais il a été ostentatoire. Il avait la volonté de cacher les exécutants tout en souhaitant donner de la publicité aux actes [commis] [...], il voulait que la peur soit partout »³.

C'est de cette réalité que naît rapidement ce que nous avons appelé le « regard compatissant »⁴ un fil de narration historique qui considère le coup d'État comme un événement étrange, compte tenu de l'histoire de la nation, un coup étranger qui sectionne de manière dramatique et irrémédiable la vie de plusieurs générations de Chiliennes et de Chiliens. Cet événement n'a pas de précédent et s'instaure avec une force irrésistible. Cette vision victimise l'ensemble de la société, sacrifiée au cours d'une époque ténébreuse, laquelle « peut être racontée [...] en décrivant la violence, mais pas la douleur »⁵. Il faut souligner qu'à l'origine

² « un miedo sin contrapeso, que el Estado diseminó por todo el país. », Alfredo Jocelyn-Holt, *El Chile perplejo. Del avanzar sin transar a transar sin parar*, Santiago, Planeta Ariel, 1998, p. 176 et sq.

³ « fue privado y clandestino para la comisión de sus delitos, pero fue ostentoso. Quería ocultar a los ejecutores pero deseaba publicitar los actos [...] quería que el miedo se esparciera », Tomás Moulian, *Chile Actual: Anatomía de un mito*, Santiago, Lom, 1997, p. 188-189.

⁴ « se puede narrar [...] describiendo la violencia, no así el dolor ». Dans cette catégorie, on peut ranger l'ensemble de la littérature-témoignage, ainsi que quelques textes académiques. Citons : Loreto Rebolledo, « Vivir con miedo, morir en el terror : Chile 1973-1990 », Ecuador, *Debate*, n° 60, 2003.

⁵ Sofía Correa, Consuelo Figueroa, Claudio Rolle, Manuel Vicuña y Alfredo Jocelyn-Holt, *Historia del siglo XX chileno*, Santiago, Ed. Sudamericana, 2001,

cette approche visait à faire face aux versions officielles et aux campagnes de discrédit menées par le régime.

La première tentative en ce sens émane des organisations de défense des Droits de l'homme qui tentent alors de dénoncer les abus et de sauver quelques vies. Elles apparaissent comme un moyen de faire face au pouvoir omnipotent de l'État, et d'offrir un parapluie protecteur aux opposants. Les premiers rapports se veulent juridiquement irréfutables, car les organisations n'ont cessé de réclamer au pouvoir judiciaire qu'il veille aux droits des citoyens, sans succès. Une des publications les plus importantes dans ce sens s'intitule *¿Dónde Están ?* éditée par la Vicaría de la Solidaridad en 1976⁶.

Cette dénonciation bénéficie d'une nouvelle actualité à la fin des années quatre-vingt en raison de l'avalanche d'enquêtes journalistiques, lues et commentées par une société horrifiée par l'ampleur des violations des Droits de l'homme⁷. Les récits de survivants sont évidemment tout aussi essentiels ; le premier d'entre eux paraît sous le titre *Tejas Verdes*, à Barcelone en 1974.

La dénonciation des atrocités est un premier pas en vue de rétablir la réalité historique d'éléments jusqu'alors occultés. Cette démarche est liée à la lutte politique destinée à rétablir la démocratie et, de fait, elle participe activement aux campagnes de l'opposition. Celle-ci réclame incessamment *vérité et justice*⁸. Durant toute la dictature, une « version officielle » des

p. 281; et « En varios sentidos, el 11 de septiembre fue un terremoto que azotó vidas, antiguas concepciones de comunidad y conciencias. », p. 283.

⁶ Au cours de la dictature, toutes les organisations de défense des Droits de l'homme ont publié, malgré les difficultés, des livres et des rapports sur les tortures et les disparitions.

⁷ L'exemple le plus significatif est le succès commercial de *Los zarpazos del Puma*, qui bat tous les records de vente au Chili. Voir : Patricia Verdugo, *Los Zarpazos del Puma*, Santiago, CESOC, Ediciones ChileAmérica, 1989.

⁸ De fait, il s'agit de revendications explicites du « Programa de Gobierno de la Concertación de Partidos por la Democracia », coalition d'opposition au régime militaire qui dirigea la transition politique vers la démocratie.

faits, niant et ignorant les accusations, met en doute jusqu'aux plus évidentes violations des Droits de l'homme. Dans ces circonstances, établir les faits de manière indéniable est plus qu'une arme politique, c'est un impératif éthique⁹.

Mais cette dénonciation s'est opérée en dépolitisant les actions de ceux qui avaient souffert des abus de la répression ou qui étaient morts. Pour chaque cas évoqué, l'on s'attachait davantage au moment où le militant avait été arrêté, aux éventuelles conditions de sa mort, en laissant invisible son travail politique, ses idées et la projection de son action clandestine. On se battait pour le sort qu'avait connu le fils disparu, l'époux, le frère, en minimisant son statut de militant politique, tout en sollicitant les sentiments pour revendiquer la nécessité de la justice.

Cependant, cette vision compatissante ne met pas seulement l'accent sur la condition de victimes. Ces narrations soulignent également, au niveau des partis, la faiblesse de leur préparation face au coup d'État, insistent sur l'étonnement que suscitent les caractéristiques particulières du régime militaire, sur le désordre et l'improvisation de l'activité clandestine.

La clandestinité des partis

La persécution a impliqué la déstructuration des partis et la perte ou la prise de distance de beaucoup de militants victimes – directes ou indirectes – de la répression. L'histoire des dix années qui suivent le coup d'État est celle de la réorganisation des partis dans une atmosphère hostile. Il fallait nommer de nouveaux responsables pour remplacer ceux qui avaient été faits prisonniers où devaient sortir du pays, élaborer des propositions

⁹ Partiellement rempli par les initiatives des gouvernements démocratiques, comme l'« Informe de Verdad y Reconciliación » de 1991, et dix ans après l'« Informe sobre prisión política y tortura ».

politiques en fonction du contexte et envisager la façon de les diffuser, réfléchir sur l'échec subi et ses conséquences.

Mardi 11 septembre 1973, jour du coup d'État, la junte militaire – qui a annoncé sa décision de « commencer la mission historique et responsable de lutte pour la libération de la patrie du joug marxiste et pour la restauration de l'ordre et de l'institutionnalité »¹⁰ –, avait obtenu dans l'après-midi le contrôle de tout le territoire national et, par le décret-loi n° 3, instauré l'État de siège ainsi que la suppression de toutes les libertés civiles.

D'importants centres de détention ont alors été ouverts dans des stades et des prisons. Avec un pays effrayé et sous contrôle, la junte militaire décide de la dissolution des partis de gauche. Ceux-ci sont interdits et déclarés « associations illicites »¹¹. Pour les militants de gauche, une telle décision signifie que continuer ou pas à s'engager politiquement devient une décision vitale ; après le coup d'État, être militant devient un risque, qui lui aussi est vital. Les réunions agitées des dirigeants ce même 11 septembre, ont fait place à la recherche de cachettes presque toujours inattendues.

Dans le cas du Parti communiste, cette interdiction se traduit par l'arrestation de Luis Corvalán, secrétaire général et dirigeant historique qui est envoyé – avec d'autres dirigeants célèbres de l'Unité populaire – dans un camp de concentration sur l'île inhospitalière de Dawson (située à l'extrémité sud du Chili). Il est remplacé à la direction du parti par Víctor Díaz. Au Parti socialiste, Exequiel Ponce, Carlos Lorca et Ricardo Lagos conservent la direction du parti à l'intérieur du pays, tandis que d'autres dirigeants sont exilés. Entre-temps, au Movimiento de Acción Popular Unitaria (MAPU), le secrétaire général, après avoir trouvé refuge dans

¹⁰ Suprema Junta Militar de Gobierno, *Proclama de la Junta Militar*, 11 de septiembre 1973, mimeo.

¹¹ Decreto Ley n° 77 del 8 de octubre de 1973. De plus, le décret interdit tout groupement qui s'appuie sur « la doctrine marxiste ».

différentes cachettes, finit par demander l'asile à l'ambassade de Colombie, tandis que le Movimiento de Izquierda Revolucionaria (MIR) adopte comme consigne « El MIR no se asila », stigmatisant moralement et menaçant d'expulsion les militants qui feraient ce choix. Miguel Enríquez, secrétaire général du MIR, meurt le 5 octobre 1974 dans une confrontation avec des forces de la Dirección de Inteligencia Nacional (DINA), police politique de la dictature. À la fin de cette année-là, le MIR est pratiquement désarticulé.

La gauche n'avait d'autre choix que de faire face au terrorisme d'État, et de subsister, en adaptant les appareils partisans aux nouvelles conditions de répression. Qu'il s'agisse du contrôle des déplacements, de l'imposition de l'état de siège, ou de la confiscation des moyens matériels des partisans. Malgré la désorganisation initiale, les partis de forte présence institutionnelle, comme le Parti communiste, ont visiblement pu maintenir un réseau de base, ainsi que le constate l'historien Álvarez pour la direction du Parti :

« fin 1973, il était en plein contact, il fonctionnait et avec le développement d'une ligne politique pour la période. Son objectif central – maintenir la structure de l'organisation – était en cours d'accomplissement »¹².

Dans le cas du Parti socialiste, le travail de réorganisation a non seulement dû prendre en compte les nouvelles conditions imposées par le régime, mais aussi le nouveau climat interne du parti. En effet, le PS était très divisé avant le coup d'État. Soumis aux contradictions de la « voie chilienne vers le socialisme », il avait réussi, toutefois, à maintenir l'unité malgré la coexistence en son sein de différentes factions. Cette situation explique en partie pourquoi, au moment du coup d'État, ces différentes factions explosent, désarticulant sérieusement le Parti. Alors que son

¹² « a fines de 1973 estaba en pleno contacto, funcionando y con el desarrollo de una línea política para el periodo. Su objetivo central – el de mantener la estructura de la organización – se estaba cumpliendo », in Rolando Alvarez, *Desde las sombras. Una historia de la clandestinidad comunista (1973-1980)*, Santiago, Ed. Lom, 2003, p. 82.

secrétaire général, Carlos Altamirano, a réussi à sortir du pays, le Comité central sous la nouvelle direction clandestine élabore les premiers documents de réflexion pour la conduite à tenir après le coup d'État, tandis qu'apparaissent différentes initiatives autonomistes, comme le groupe « La Chispa », et le « Coordinador Nacional de Regionales », deux des plus importantes factions issues du Parti socialiste qui apparaissent au cours de ces années.

Le Parti communiste a lui aussi commencé à souffrir de la répression. Le point culminant de la campagne contre le parti se déroule en mai 1976 quand la DINA arrête et fait disparaître quatre membres du Comité Central¹³ à travers un piège organisé dans la rue Conferencia à Santiago. Cette vague d'arrestations et de disparitions marque le début d'une escalade de détentions au cours des mois suivants, qui aboutissent au démantèlement des activités de propagande du PC et qui touchent aussi plusieurs dirigeants des jeunesses communistes. À la fin de cette année, la DINA arrête et fait également disparaître treize hauts dirigeants du PC, ainsi que trois militants exilés à Buenos-Aires.

Les conditions de fonctionnement des partis au cours de cette période sont donc indissociables de ce contexte de terreur et de persécution. Par ailleurs, nous devons considérer que la situation était différente selon chaque parti, et en fonction du moment, jusqu'à générer des situations apparemment paradoxales. Par exemple, en même temps qu'était démantelée la direction intérieure du Parti communiste, le MAPU Obrero Campesino vivait des moments d'intense activité partisane, puisqu'il parvint à mener des activités qui liaient au parti des personnes extérieures à l'organisation, en particulier dans le cadre universitaire. Pour preuve, la fondation, en 1976 de l'« Unión de Jóvenes Democráticos » (UJD), définie comme « la jeunesse du parti ». De même, la Gauche chrétienne et le MAPU-OC qui réussirent à organiser des activités à caractère solidaire, dès 1975, en liaison avec les Églises ou des groupes d'étudiants isolés. Ou

¹³ Il s'agit de Jorge Muñoz, Mario Zamorano, Uldarico Donaire et Jaime Donato.

encore, l'organisation de réunions à caractère culturel, comme des « peñas » de musique folklorique qui servirent de « couverture » pour réunir des personnes s'opposant à la dictature.

Tout au long de ces dix années, les partis ont été obligés de développer de nouvelles pratiques internes. Les séquelles de la mise en place de ces nouvelles mesures ont fortement perturbé la discussion dans les partis. La présence des *Instructivos*, qui offraient une information sur les mesures de sécurité à observer pour échapper à la répression, a été permanente dans la littérature clandestine circulant au sein des partis. Il s'agit d'un ensemble de normes très détaillées sur la façon dont les militants doivent se comporter dans l'espace public. Nous ne disposons pas d'éléments sur les modalités de circulation de ce matériel, même si l'on sait que ces publications n'étaient pas uniquement le fait des partis politiques, puisque les organisations de lutte pour la défense des droits de l'homme en publiaient aussi¹⁴.

La compartimentation¹⁵, la couverture¹⁶ et la légende sont les principes de base du camouflage clandestin et ils ont été des éléments fondamentaux des nouvelles pratiques. Avec eux ont disparu les instances de sociabilité des membres des partis, mais aussi une vision d'ensemble des militants, en ce qui concerne leurs actions respectives au sein du parti. En définitive, pour une grande majorité de militants l'activité se réduisait à accomplir quelques tâches de diffusion souterraine de documents que lui livrait son agent de liaison. Ils étaient, par ailleurs, écartelés entre la peur et le désir d'obéir aux ordres rigoureux du parti : la nécessaire reconstruction des contacts, des liens et des structures partisans, devait faire face au désir de nombreux militants de quitter le parti et de fuir.

¹⁴ Entre autres exemples, les *Instructivos* sur « Comment contrôler la peur ? », « Que faire en cas de détention ? ».

¹⁵ La compartimentation consiste à diviser l'information de sorte que chaque militant sache uniquement ce dont il a besoin pour mener à bien sa tâche.

¹⁶ Activité supposée ou réelle du militant qui « couvre » (d'où, en espagnol, le terme « *manto* ») son activité militante.

Discussions politiques clandestines dans une dictature

Les partis de gauche, mis en échec et clandestins, ont tenté de construire des alternatives politiques. À la base de ces choix possibles, pendant toute la période et pour tous les partis, la nécessité urgente d'une unité des partis concernés dans la lutte antidictatoriale.

Tout d'abord, les partis ont cherché à comprendre les causes du coup d'État et sa signification par rapport à l'Unité populaire. Dans des perspectives différentes, tous reconnaissaient que la difficulté principale de l'Unité populaire a été de ne pas réussir à résoudre l'antagonisme entre deux interprétations concurrentes de la « voie vers le socialisme », avec pour conséquence une crise de direction politique. Toutefois, ils avancent comme raison de cette situation l'incapacité de l'un ou l'autre de ces partis à imposer sa vision au sein de l'Unité populaire. On constate l'absence, dans ce diagnostic, d'une réflexion profonde sur les moyens qu'il aurait fallu mettre en œuvre pour que l'Unité populaire ait été une coalition de gouvernement viable pour réaliser son programme.

Parmi les nouvelles stratégies politiques, on note la réaffirmation, dans le cadre des alliances, de la nécessité, pour le PC, le MAPU-OC et une partie du PS, de promouvoir à nouveau le dialogue avec la Démocratie chrétienne dans le cadre de la constitution d'un « front antifasciste ». Même le MIR, et c'est le principal changement par rapport à l'avant-dictature, est favorable à une alliance avec les secteurs démocrates-chrétiens opposés au coup d'État, à la base en particulier.

L'autre stratégie politique privilégiée est de mettre l'accent sur la nécessité d'approfondir l'organisation du mouvement populaire. La raison de ce choix est liée au fait que, pour les partis de la gauche chilienne, la dictature était intrinsèquement faible, puisqu'exclusivement fondée sur la force. Par conséquent, on est face à la vision d'un régime fort (par la répression) mais paradoxalement faible (par ses appuis politiques et sociaux), qui amène presque les partis à considérer que ce régime pourrait

tomber tout seul, victime de ses contradictions. Il faut attendre la fin des années soixante-dix pour que cette analyse s'infléchisse. En effet, les partis de la gauche chilienne commencent à percevoir que la dictature n'a pas perdu sa capacité d'initiative, et qu'au contraire elle s'institutionnalise. Toutefois, les réponses qu'ils apportent divergent idéologiquement, créant ainsi des divisions au sein de la gauche. Ainsi, en 1978-1979, la crise et la division du Parti socialiste affectent l'ensemble de la gauche, impulsant une reconfiguration des stratégies, la mise en question de certains présupposés idéologiques et une nouvelle réflexion sur la politique d'alliances.

Nous pouvons considérer que du début de la crise socialiste (mars 1978) jusqu'à la formation de l'Alliance démocratique (AD) en août 1983 et du Mouvement démocratique populaire¹⁷ (MDP), en septembre 1983, nous sommes dans une période critique de léthargie et de crise pour la gauche dans son ensemble. Nous pensons qu'entre la division définitive du PS en avril 1979 et le virement stratégique du Parti communiste en septembre 1980, il est clair, pour la gauche chilienne, que l'Unité populaire ne pouvait plus continuer à exister comme référent unitaire. Mais nous estimons que la formule peut parfaitement être inversée. À savoir que c'est davantage la lente, mais réelle, reconfiguration des alliances à gauche, qui a mis en crise l'unité du « gauchisme », représentée jusque-là par l'Unité populaire. Cette nouvelle situation a entraîné la rupture de l'alliance historique entre le Parti communiste et le Parti socialiste, ce qui, selon des modalités différentes, fut une constante dans la politique nationale au XX^e siècle.

¹⁷ En 1983 les partis d'opposition qui avaient été mis en marge de l'Alliance démocratique (celle qui unissait la DC et le PS renouvelé) créent le Mouvement démocratique populaire. Ceux-ci sont principalement le Parti communiste avec la faction almeydiste du Parti socialiste, le MIR et le MAPU. Les objectifs du MDP ont été d'adopter une stratégie de confrontation violente à la dictature, en dénonçant l'inutilité du dialogue, et d'impulser un gouvernement provisoire constitué par tous les secteurs politiques.

Quelle historiographie pour la clandestinité ?

La stratégie adoptée par la gauche chilienne après le coup d'État a jusqu'ici été étudiée dans une perspective beaucoup plus militante qu'historiographique. De ce fait, les paramètres et les jugements de valeur utilisés par les partis politiques au moment des faits persistent encore dans l'analyse. Ainsi, les récits sur le passé restent imprégnés par l'éthique de l'héroïsme et du martyr, sans sortir du piège de l'omniprésent « regard compatissant », avec l'hommage rendu aux uns, et le mépris réservé aux autres. À partir de ce constat, chercher à récupérer, décrire et analyser les pratiques et les représentations politiques des partis de gauche durant la clandestinité apparaît comme un défi historiographique.

Nous avons signalé que de nombreux aspects de l'histoire de la clandestinité ont été rendus invisibles avec une efficacité surprenante jusqu'à ces dernières années, de même que les efforts pour impulser de nouveau l'Unité populaire, ou les séquelles de la compartimentation. Nous comprenons ce « gommage » (« *borrado* ») comme une conséquence supplémentaire de la rencontre, consommée dans les années qui suivirent le coup d'État, entre les discours de défense des Droits de l'homme et les discours partisans. En effet, le vaste développement des premiers a dévoré les seconds. Cette relation entre le « monde naissant des droits de l'homme » et la politique de gauche comporte de nombreuses clefs qui nous permettront non seulement de comprendre la gestation des mémoires de la dictature au cours de la période suivante comme blessure ou comme conséquence éthique, mais aussi d'analyser la manière dont le schéma « martyr *versus* victime », porté par les organisations de défense des droits de l'homme, a influencé le discours politique et la perception que les militants de la gauche chilienne ont eue d'eux-mêmes comme victimes de la répression.

Par ailleurs, la division de la gauche en deux nouveaux courants s'est forgée durant ces années soixante-dix et nous savons toujours peu de chose sur la façon dont elle s'est opérée dans le contexte de clandestinité. Il y a donc bien encore une histoire à écrire, au-delà des « regards compatissants » et des constructions de mythes. Une histoire où la contribution politique des clandestins pourrait être mise en valeur.

Un missionnaire de la révolution en Chine

L'action de Hans Maring
au sein du mouvement communiste chinois, 1921-1923

JEREMIE TAMIATTO

L'Internationale communiste et le Parti communiste russe (PCR) ont joué un rôle déterminant dans les débuts du communisme chinois en envoyant en Chine une série de représentants de 1920 à 1927. Voitinsky, Sneevliet, Borodine et Roy, principales figures des « missionnaires de la révolution », pour reprendre une expression de l'historien américain Martin Wilbur¹, furent le lien indispensable entre la direction du Parti communiste russe et du Comintern et le Parti communiste chinois : ce sont eux qui faisaient appliquer les ordres venus de Moscou et qui établissaient les rapports sur la situation en Chine à partir desquels les dirigeants soviétiques prenaient leurs décisions. Ces Cominterniens, forts de leur connaissance révolutionnaire et de l'autorité de l'Internationale, ont été les vecteurs privilégiés de la transmission du modèle soviétique en Chine.

Si la mémoire collective et la littérature, à l'image des *Conquérants* de Malraux², ont surtout retenu le rôle de Borodine, devenu l'éminence grise

· Ce travail est issu du mémoire de Master 2 réalisé sous la direction de Marie-Pierre Rey et soutenu à l'Université de Paris I en juin 2007. Jérémie Tamiatto est actuellement allocataire de recherche à l'Université de Paris I et prépare une thèse sur les envoyés du Comintern en Chine de 1920 à 1927, sous la direction de Marie-Pierre Rey.

¹ Martin Wilbur et Julie Lien-ying How, *Missionaries of Revolution: Soviet Advisers and Nationalist China, 1920-1927*, Cambridge, Harvard University Press, 1989.

² André Malraux fait de Borodine l'un des personnages principaux de son roman *Les Conquérants* publié en 1928.

de Moscou dans l'imagerie populaire, ce dernier est loin d'avoir été l'unique acteur de la politique soviétique en Chine dans les années vingt. Avant que Borodine ne soit envoyé en Chine, Sneevliet – *alias* Maring³ – avait déjà posé les bases de la politique de l'Internationale. Son action politique s'est concentrée principalement sur deux axes : la tentative de contrôle de l'organisation du jeune Parti communiste chinois (PCC) et la mise en place du Front uni, alliance originale entre le PCC et le Guomindang⁴ (GMD).

À travers l'étude des actions de Maring entre 1921 et 1923, il s'agira de dresser le portrait d'un émissaire du Comintern en Chine durant les premières années d'existence du PCC. Quel fut le rôle de ce communiste hollandais et pourquoi peut-il être considéré comme le premier émissaire d'envergure envoyé par le Comintern en Chine ? Fut-il un simple exécutant des directives de Moscou dans la mise en place de la politique du Front uni, ou bien en fut-il l'un des instigateurs ? Il s'agira de s'interroger sur l'étendue des pouvoirs dont disposait Sneevliet, tout en précisant la nature exacte de la fonction qu'il exerçait en tant qu'envoyé du Comintern. Notre étude permettra ainsi de poser plus largement la question de l'influence de l'action politique des Cominterniens, et ce à deux niveaux : dans leurs rapports avec le PCC et dans leurs relations avec Moscou.

La première mission de Maring : de la construction du PCC au rapprochement avec Sun Zhongshan⁵ (avril 1921 – juillet 1922)

Lorsque Maring arrive en tant qu'émissaire de la Troisième Internationale en Chine en 1921, il est loin d'être un révolutionnaire sans expérience :

³ Maring est le pseudonyme sous lequel Sneevliet est resté dans la mémoire des communistes chinois.

⁴ Guomindang signifie littéralement « Parti (dang) populaire (min) national (guo) ».

⁵ Sun Zhongshan est la translation en pinyin de Sun Yat-sen.

socialiste et syndicaliste hollandais militant depuis le début du siècle, il est parti aux Indes hollandaises entre 1913 et 1918 où il a organisé une expérience de « front uni » avant la lettre. De retour en Europe, il se rallie à la révolution bolchevique, se rendant à Moscou pour assister au second congrès du Comintern. C'est lors de cette manifestation, où il soutient les positions de Lénine sur les colonies⁶, qu'il se fait remarquer par le leader russe, ce qui conduit à sa nomination comme émissaire du Comintern en Chine.

Les objectifs de la mission de Maring

Lors de cette première mission en Chine – jusqu'en avril 1922 – Maring continue et développe l'œuvre de son prédécesseur Voitinsky. Concernant le mouvement communiste chinois, deux directions fondamentales se dégagent, dans la lignée de l'action entreprise par Voitinsky : d'une part le développement et l'organisation de groupes communistes appuyés sur le milieu ouvrier, d'autre part leur fusion en un Parti communiste chinois, fusion sur le point d'aboutir à l'arrivée de Maring. Pour les rapports à établir avec le mouvement nationaliste, il bénéficie d'une grande marge de manœuvre. Au II^e congrès, Lénine n'a pas évoqué le cas de la Chine et les thèses finales, vagues et en partie contradictoires, ne précisent ni les modalités, ni la durée d'une éventuelle alliance anti-impérialiste. Les prédécesseurs de Maring n'ont adopté jusque-là aucune position claire sur la question : Voitinsky comme le Narkomindel⁷ ont multiplié les contacts avec différents seigneurs de la guerre, ne semblant privilégier aucune alliance.

⁶ Lénine estime que l'émancipation des travailleurs dans les colonies et semi-colonies n'est possible qu'après une révolution nationaliste, qui mettra fin à la domination impérialiste. C'est pourquoi les communistes indigènes doivent temporairement faire alliance avec la bourgeoisie démocratique.

⁷ Narkomindel est l'acronyme russe de Commissariat du peuple aux Affaires étrangères.

La fondation du Parti communiste

Quand Maring débarque à Shanghai, début juin 1921, le mouvement communiste est encore à l'état de nébuleuse. En juillet 1922, il déclare dans son rapport au Comintern qu'avant son arrivée le mouvement communiste chinois, présent dans sept ou huit villes chinoises, ne dépassait pas « 50 à 80 membres pour toute la Chine »⁸. Pourtant, un mois à peine après son arrivée, les communistes chinois organisent un congrès pour fonder le parti. Cette concordance chronologique a longtemps laissé penser que Maring en fut l'initiateur⁹. En réalité, il semble impossible qu'il soit personnellement à l'origine de celui-ci – initialement prévu pour le 20 juin, moins de vingt jours après son arrivée à Shanghai – cette initiative devant plutôt être attribuée à Voitinsky. Le rapport de Maring à l'exécutif montre d'ailleurs qu'il était plutôt opposé à la création du PCC :

« En juillet 1921, des représentants des groupes locaux se sont réunis à Shanghai et ont décidé de former un parti communiste [...] bien qu'il eût été préférable de demeurer un groupe de propagande »¹⁰.

Le congrès s'ouvre le 23 juillet 1921 en présence de Maring, du représentant du Profintern¹¹ Nikolsky et de treize délégués chinois¹²

⁸ « Bericht des Genossen H. Maring für die Exekutive, 11 Juli 1922 », in Tony Saich, *The Origins of the First United Front in China : the Role of Sneevliet (Alias Maring)*, Leiden, E. J. Brill, 1992, p. 290.

⁹ C'est ce que déclare dans ses mémoires Bao Huiseng, participant au 1^{er} congrès : « Maring proposa de réunir un congrès national pour la fondation du Parti », in Bao Huiseng « Souvenirs sur l'époque de la fondation du parti communiste chinois », in Jean Chesneaux, « Les premiers délégués de l'IC en Chine », *Cahiers du Monde russe et soviétique (CMRS)*, V, 1964, p. 74-84.

¹⁰ « Bericht des Genossen H. Maring ... », *op. cit.*, p. 290.

¹¹ Profintern est l'acronyme russe d'Internationale Syndicale Rouge.

représentant cinquante-trois membres. Lors de la première session du congrès, Maring présente un rapport, où il fait part de son expérience à Java, tentant certainement d'évoquer ainsi la nécessité d'une alliance avec le mouvement nationaliste. Mais les Chinois considèrent les Cominterniens comme de simples conseillers, écoutés certes, mais ne constituant pas une autorité hiérarchique. Aucun des deux émissaires n'est convié à assister aux trois sessions suivantes du congrès – 27, 28 et 29 juillet – ni d'ailleurs à la session finale. Maring ne peut donc empêcher le jeune PCC d'adopter une ligne sectaire, prônant l'établissement d'une dictature du prolétariat et rejetant toute alliance avec la bourgeoisie.

Il se heurte ainsi dans les premiers temps de sa mission, à une forte résistance des communistes locaux qui acceptent difficilement la tutelle qu'il entend exercer sur leur Parti. Jusqu'au mois de décembre 1921, il se consacre à l'organisation du PCC et à l'affirmation de l'autorité de l'Internationale. Une de ses premières actions est de créer en août 1921 un secrétariat ouvrier pour coordonner le travail syndical. Il en rédige seul le manifeste et place Zhang Guotao à la tête de l'organisation, ce qui crée un conflit avec Chen Duxiu, secrétaire du PCC, sur la nature des relations entre le Comintern et le PCC. Pour Chen Duxiu le parti est encore en gestation, il a donc besoin de temps pour se développer seul avant d'être rattaché à une quelconque organisation internationale. De plus, la révolution chinoise possède, selon lui, ses propres caractéristiques, ce qui implique qu'elle ne doit pas être conduite par le Comintern, mais par les communistes locaux. Un compromis est finalement trouvé : Maring reconnaît que le Comité central du PCC dirige le parti ; Chen admet pour sa part le principe d'une adhésion du PCC à l'IC – les délégués devant tenir compte des recommandations de son représentant. Il accepte

¹² Étaient présents Li Da et Li Hanjun (Shanghai), Zhang Guotao et Lui Renjing (Pékin), Dong Biwu et Chen Tanqiu (Wuhan), Mao Zedong et He Shuheng (Hunan), Chen Gongbo (Canton), Wang Jinmei et Deng Duxing (Jinan), Zhou Fuhai (étudiant au Japon) et Bao Huiseng. Chen Duxiu qui est nommé secrétaire du PCC est à Canton au moment du congrès.

également le soutien financier du Comintern, qui de fait est quasiment indispensable¹³.

Maring face au mouvement nationaliste chinois

À partir de décembre 1921, Maring se tourne vers la seconde partie de sa mission : établir des relations avec le mouvement nationaliste. Il est mandaté par Lénine qui, à la suite des premiers contacts entre le Narkomindel et Sun Zhongshan au début de 1921, avait demandé à Tchitcherine d'« envoyer notre homme [Maring] en secret à Canton »¹⁴.

Ce dernier se rend à Guilin fin décembre pour rencontrer Sun Zhongshan. Au cours de ces entretiens avec le leader du Guomindang, Maring propose une coopération entre le GMD et le PCC ; il converse ainsi longuement avec Sun de son expérience à Java, en soulignant que l'association entre les nationalistes et les socialistes a permis de renforcer leurs influences respectives sur les masses. Maring et Sun Zhongshan discutent par ailleurs de l'éventualité d'une alliance entre le gouvernement de Canton et la Russie soviétique. Si Sun accepte le principe d'un accord, il dit qu'il ne pourra avoir lieu qu'après l'expédition du Nord, qui lui permettra de s'emparer de Pékin pour éviter une intervention des puissances étrangères. Il propose donc en attendant l'établissement de liens « officiels » avec la Russie¹⁵. La rencontre avec Sun ne débouche pas sur des accords diplomatiques officiels, mais elle a en tout cas permis

¹³ Cet apport financier représentait pour la période d'octobre 1921 à janvier 1922 95% de budget du parti. Voir Tony Saich, *The Origins of the First United Front*, *op. cit.*, p. 76.

¹⁴ Kuo Heng-yü, Mikhail L. Titarenko *et al.*, *RKP(B), Komintern und die national-revolutionäre Bewegung in China : Dokumente, Band 1:1920-1925*, F. Schöningh, Paderborn, 1996, Document 13, Notiz von V.I. Lenin für G.V. Cicerin, 7 November 1921, p. 95 : « *unseren Mann geheim nach Kanton zu schicken* ».

¹⁵ « Bericht des Genossen H. Maring ... », *op. cit.*, p. 301-303.

de poser les bases d'une alliance entre les mouvements révolutionnaires communiste et nationaliste.

Maring face à l'opposition du PCC

De retour à Shanghai, Maring tente de convaincre les communistes chinois d'entrer dans le GMD :

« J'ai suggéré à nos camarades d'abandonner leur exclusive à l'égard du Guomindang et de commencer leur activité politique à *l'intérieur*¹⁶ du GMD, par l'intermédiaire duquel on peut facilement avoir accès aux ouvriers du Sud et aux soldats »¹⁷.

Le PCC réagit très négativement aux propositions de Maring, comme l'illustre la lettre envoyée en avril 1922 par Chen Duxiu à Voitinsky, devenu dirigeant du secrétariat d'Extrême Orient à Moscou. Chen souligne que la coopération de Sun Zhongshan avec l'Amérique et les seigneurs de la guerre serait incompatible avec le communisme¹⁸.

Maring quitte le territoire en avril 1922 sans avoir pu convaincre le PCC, mais ayant néanmoins réussi à mettre à l'ordre du jour l'idée d'une association avec le mouvement nationaliste. Il a pris l'initiative de spécifier les modalités de l'alliance, mettant en avant une tactique de « bloc within » inspirée de son expérience indonésienne – c'est-à-dire une stratégie d'entrisme permettant au mouvement communiste de se développer à l'intérieur d'un parti plus puissant. Maring n'est donc pas un simple exécutant ; il a su donner à la politique définie par Lénine au II^e congrès une forme concrète inspirée de ses expériences propres.

¹⁶ Le terme est en italique dans la version originale.

¹⁷ « Bericht des Genossen H. Maring ... », *op. cit.*, p. 303.

¹⁸ « Letter form Chen Duxiu to G. Voitinsky (6 April 1922) », in Tony Saich, *The Rise to Power of the Chinese Communist Party. Documents and Analysis*, Armonk, M. E. Sharpe, 1996, p. 34.

Le retour à Moscou

De retour à Moscou, Maring bénéficie de circonstances favorables pour présenter son projet d'alliance avec le GMD : le nouvel échec de l'offensive révolutionnaire en Europe a renforcé l'attention que les dirigeants de l'IC portent aux peuples d'Orient ; l'adoption de la stratégie de Front uni par le III^e congrès de l'IC pour les partis communistes d'Europe occidentale prépare favorablement le terrain aux idées de Maring.

Dans son rapport au Comité exécutif de l'IC du 11 juillet 1922, Maring propose un rapprochement avec le GMD bien plus radical que ce que le III^e congrès avait suggéré. Sa stratégie de « bloc within » est en effet plus qu'un simple analogon de la stratégie européenne de Front uni, en ce qu'elle implique une fusion organisationnelle. L'envoyé du Comintern justifie sa position par la spécificité de la situation politique chinoise, dans laquelle le mouvement communiste est encore très faible alors que le GMD est très dynamique, notamment dans le sud de la Chine où la modernité de ses organisations ouvrières contraste avec l'atonie du PCC¹⁹.

Les décisions prises à la suite du rapport de Maring montrent sans équivoque que les dirigeants du Comintern ont approuvé sa stratégie : Il est nommé par le secrétariat du Comintern représentant à la fois du Comintern et du Profintern en Chine du Sud jusqu'en 1923, et surtout il se voit remettre des « Instructions », véritable blanc-seing pour mettre en place sa stratégie, avec deux objectifs : « éduquer idéologiquement les éléments indépendants, qui devront former le noyau du parti communiste chinois dans le futur » et « organiser des groupes communistes de partisans dans le GMD et dans les syndicats » – le GMD étant présenté à

¹⁹ « Bericht des Genossen H. Maring ... », *op. cit.*, p. 301-303.

cette occasion comme une « organisation révolutionnaire »²⁰. Un second document est donné à Maring. Il s'agit d'une décision du Praesidium qui enjoint au CC du PCC de « faire tout son travail en contact étroit avec Cam. PHILIPP »²¹ – Philipp étant l'un des pseudonymes de Maring. L'injonction de travailler en contact étroit avec Maring doit être comprise au sens fort : il s'agit d'un ordre donné au jeune PCC de se soumettre aux décisions de l'envoyé du Comintern. `

Le rapport de Maring semble avoir eu un impact jusque sur la politique du Narkomindel. En effet, lorsque Maring quitte Moscou le 24 juillet 1922, fort d'une nouvelle légitimité, il est accompagné d'un envoyé du Narkomindel, Adolph Joffe : ce dernier est non seulement mandaté pour négocier avec le gouvernement de Pékin un traité reconnaissant les intérêts traditionnels de la Russie en Mongolie et sur le chemin de fer de Mandchourie, mais il est aussi chargé de conduire, *via* Maring, des négociations secrètes avec Sun Zhongshan.

La seconde mission de Maring : la difficile mise en place du Front uni, août 1922-août 1923

Du I^{er} congrès du PCC (juillet 1922) au retour de Maring

²⁰ « Instructions for the ECCI Representative in South China », in Tony Saich, *The Origins of the First United Front in China*, *op. cit.*, p. 328-329.

²¹ « Order of the Comintern to the Central Committee of the Chinese Communist Party. July 1922 », in Tony Saich, *The Origins of the First United Front in China*, *op. cit.*, p. 327.

Lorsque Maring regagne la Chine en août 1922, il doit faire face de nouveau à l'opposition du PCC qui, pendant son absence, a tenu son second congrès. Certaines décisions de ce congrès laissent pourtant présager une évolution plus conforme à la ligne prônée par Maring : le PCC a officiellement adhéré au Comintern et donc aux « Vingt-et-une conditions »²². Il a en outre accepté de coopérer avec le GMD. Mais le détail des décisions montre que les communistes conçoivent cette coopération comme une alliance d'égal à égal avec le mouvement nationaliste (le « front démocratique »), non comme une entrée du PCC au sein du GMD.

Le plénum de Hangzhou : la mise au pas du PCC

Dès son retour en Chine, Maring rencontre Sun Zhongshan à Shanghai et convient avec lui des modalités pratiques d'entrée du PCC dans le GMD. Le leader nationaliste refusant la formule du « front démocratique » et l'adhésion des communistes en tant que groupe au GMD, il est décidé que les membres du PCC adhéreront individuellement au parti nationaliste.

Suite à cette rencontre, Maring demande au PCC la convocation immédiate d'une réunion pour revenir sur les décisions du congrès. Malgré le refus de la plupart des dirigeants communistes, le plénum de Hangzhou a lieu du 28 au 30 août 1922. Selon les mémoires de Zhang Guotao²³ corroborées par le témoignage de Chen Duxiu²⁴, Maring insiste lors de

²² La seizième stipule que « toutes les décisions des congrès de l'Internationale Communiste, de même que celles du Comité exécutif, sont obligatoires pour tous les partis affiliés à l'Internationale communiste ».

²³ Chang Kuo-t'ao, *The Rise of the Chinese Communist Party : the Autobiography of Chang Kuo-t'ao*, 2 vols., Lawrence, University Press of Kansas, 1971, p. 253-257.

²⁴ Chen Duxiu, « Lettre à tous les membres du PC Chinois (1930) », in Pierre Broué (dir.), *La question chinoise dans l'Internationale communiste (1926-1927)*, Paris, EDI, 1976, p. 443.

cette réunion sur la faiblesse du prolétariat et sur le fait que l'objectif immédiat doit être la révolution nationale. Il fait une présentation favorable du GMD, qu'il décrit non comme un parti bourgeois mais comme une fédération d'éléments révolutionnaires de différentes classes. Il ajoute que la proposition de « front démocratique » faite par les communistes chinois n'est pas réaliste, puisque Sun la refuse. Il propose au contraire une résolution sur l'entrée du PCC dans le GMD.

D'après l'interview que Maring donne à Harold Isaacs en 1935, la majorité se serait rangée à sa proposition sans difficulté²⁵. Mais les mémoires de Zhang Guotao, comme la « lettre aux camarades du parti » de Chen Duxiu, soulignent qu'au contraire la plupart des membres s'y seraient opposés. Ces deux derniers témoignages sont confirmés par le rapport de Chen Duxiu au III^e congrès du PCC en 1923 :

« Au départ, la grande majorité était opposée à l'entrée dans le GMD. Le représentant du CEIC persuada les participants et nous décidâmes alors de conseiller à tous les membres du parti de rejoindre le GMD »²⁶.

Il semble ainsi que les membres du CC (à l'exception de Li Dazhao et de Zhang Tailei) se seraient opposés à la proposition de Maring, craignant de nuire à la politique indépendante du PCC. Maring aurait alors fait appel à la discipline du parti et demandé au CC d'obéir à la décision du Comintern. Ayant réussi par ce biais à vaincre l'opposition du PCC, les premiers communistes (Chen Duxiu, Li Dazhao, Cai Hesen et Zhang Tailei) rentrent dans le GMD au mois de septembre 1922.

Le plénum marque ainsi un tournant dans l'histoire du jeune PCC. D'une part, il pose les bases de l'entrée des communistes dans le GMD et, d'autre part, il permet à Maring – et par conséquent à l'Internationale – d'affirmer son autorité sur le PCC.

²⁵ Harold Isaacs, « Documents on the Comintern and the Chinese Revolution », *The China Quarterly*, n° 45, janvier-mars 1971, p. 106.

²⁶ « Chen Duxiu's Report to the Third Party Congress, June 1923 », in Tony Saich, *The Origins of the First United Front in China*, op. cit., p. 570.

Les obstacles à la coopération

Malgré les décisions du plénum, une opposition persiste au sein du PCC jusqu'au III^e congrès, au milieu de l'année 1923. Ce congrès est d'ailleurs obligé de conclure que « la proposition du Comintern n'a pas été exécutée ». De nombreux communistes, en effet, sont sceptiques face à la politique d'alliance, comme Cai Hesen, Zhang Guotao, Chen Gongbo, Li Hanjun ou Yang Mingzhai.

En outre, au sein de la mission diplomatique soviétique à Pékin, des hésitations subsistent sur la direction à donner à la politique étrangère soviétique. Joffe, mandaté pour négocier avec Sun Zhongshan les bases d'une coopération entre la Russie soviétique et le GMD, a en tête un projet beaucoup plus large qu'un simple soutien au parti de Sun. Il souhaite réunir au sein d'une alliance le leader nationaliste avec Wu Peifu, qui tient le nord de la Chine²⁷. Ce n'est d'ailleurs qu'en novembre que Joffe semble privilégier une alliance exclusive avec Sun, probablement sous l'influence de Maring.

Maring à Moscou

Face à ces hésitations, le véritable tournant se situe au moment du second voyage de Maring à Moscou. Peu après son arrivée, le 4 janvier 1923, le Politburo décide de soutenir le GMD et enjoint au Comintern d'y affecter les fonds nécessaires²⁸.

²⁷ Cf. les lettres de Joffe à Wu Peifu et Sun Zhongshan, *in* Kuo Heng-yü, Mikhail L. Titarenko *et al.*, *op. cit.*, p. 128-143 et p. 156-169.

²⁸ « Aus dem Protokoll Nr. 42 der Sitzung des Politbüros des ZK der RKP(B) (4 Januar 1923) », *in* Kuo Heng-yü, Mikhail L. Titarenko *et al.*, *op. cit.*, p. 214-216.

Suivant les décisions du Politburo, le Comité exécutif de l'Internationale (CEIC) décide le 6 janvier, lors d'une session auquel participe Maring, que les communistes chinois doivent entrer dans le GMD. Cette décision fait suite à un débat dans lequel Maring a tenté de peser de tout son poids en faveur de l'alliance : face à Voitinsky qui souligne que le travail essentiel doit être la construction d'un parti communiste et non l'alliance, Maring présente l'entrée du PCC dans le GMD comme la seule possibilité de développement pour le communisme chinois. Boukharine qui préside la séance tente de concilier les points de vue et souligne que les remarques de Voitinsky doivent être incluses dans la déclaration du CEIC. Il propose ainsi de dire que la révolution nationale est une tâche importante, mais que l'organisation du parti est une tâche *particulièrement*²⁹ importante. Il ajoute néanmoins que les ouvriers ne constituant qu'une petite minorité, il n'existe qu'une seule solution : un front uni de tous les éléments révolutionnaires et démocratiques³⁰.

Après cette réunion, Maring et Voitinsky élaborent une résolution qui marque un tournant. Elle souligne ainsi que le Guomindang est le seul groupe national révolutionnaire en Chine, ce qui implique que les membres du PCC restent dans le GMD. La résolution confie à Maring le soin de convoquer un nouveau congrès pour briser les résistances du PCC.

La déclaration Sun-Joffe et la mise en place du Front uni

À la suite des décisions du Politburo et du Comintern, Joffe se rend à Shanghai du 17 au 26 février 1923, où il rencontre à plusieurs reprises Sun Zhongshan. Ensemble ils signent le 26 février une déclaration par laquelle Moscou annonce son intention de collaborer avec le gouvernement de

²⁹ Le terme est souligné dans le document original.

³⁰ « Aus dem Stenogramm der Sitzung der EKKI (6. Januar 1923) », in Kuo Heng-yü, Mikhail L. Titarenko *et al.*, *op. cit.*, p. 216-220.

Sun, tout en reconnaissant la prépondérance nationaliste sur le mouvement révolutionnaire chinois :

« Le docteur Sun Yat-sen [Sun Zhongshan] pense que le système communiste et même celui des soviets ne peuvent pas être introduits en Chine où n'existe aucune condition favorable à leur application. Ce sentiment est entièrement partagé par M. Joffe qui pense que le problème le plus important et le plus urgent pour la Chine est celui de son unification et de son indépendance nationale »³¹.

Cette déclaration couronne les efforts de Maring, qui n'a pu assister à ces entretiens étant sur le chemin du retour.

Une nouvelle décision du Politburo accélère la mise ne place du Front uni : le 8 mars 1923, à la suite des demandes de Sun Zhongshan à Joffe, il est décidé de soutenir financièrement et militairement le GMD. Le Politburo accorde ainsi une aide de deux millions de dollars mexicains³² et décide l'envoi d'un groupe de conseillers politiques et militaires à Canton³³.

Le III^e congrès du PCC, juin 1923

Fin avril, de retour en Chine du Sud, Maring convoque un congrès du parti suivant les instructions du Comintern. Les thèses présentées par Chen Duxiu qui plaident en faveur d'une entrée des communistes dans le

³¹ Pierre Broué, *Histoire de l'Internationale communiste 1919-1943*, Paris, Fayard, 1997, p. 283.

³² Un dollar ou peso mexicain équivaut à 27,07 grammes d'argent. Il était utilisé fréquemment comme monnaie d'échange en Extrême-Orient dans les années vingt.

³³ « Aus dem Protokoll Nr. 53 der Sitzung des Politbüros des ZK der RKP(B) (8. März 1923) », in Kuo Heng-yü, Mikhail L. Titarenko *et al.*, *op. cit.*, p. 256-257.

GMD, suscitent des discussions intenses entre Zhang Guotao et Maring : Zhang accuse Maring de liquider le PCC par cette politique. En réponse Maring souligne que le congrès n'a pas pour mission d'autoriser ou non le PCC à se joindre au GMD, car la décision a déjà été prise par le CEIC, mais de discuter des modalités pratiques. Selon lui, la surestimation du poids de la classe ouvrière par Zhang Guotao révèle l'immaturation des communistes chinois et leur manque de connaissances. Maring parvient à faire accepter ses décisions par vingt-et-une voix contre seize, mais le vote montre qu'il existe encore une forte opposition au sein du PCC. Les méthodes de Maring sont d'ailleurs durement perçues par une partie des communistes chinois³⁴.

Maring semble néanmoins triompher, il a réussi entre janvier et juin 1923 à concrétiser la politique qu'il avait esquissée depuis deux ans et à l'imposer aux communistes chinois. Mais deux mois à peine après le III^e congrès, en août 1923, il est rappelé à Moscou. Le mystère de ce retour reste pour l'instant entier : l'autoritarisme dont il a fait preuve au congrès a-t-il joué dans son rappel ou bien est-ce à cause des tensions naissantes avec Sun Zhongshan ?

Maring a eu un rôle fondamental dans les débuts du Parti communiste chinois car il a su le structurer en développant, notamment, le travail syndical autour d'un secrétariat ouvrier. Malgré l'opposition récurrente d'une majorité des communistes chinois, il apparaît rapidement comme le véritable dirigeant du PCC, convoquant plénums et congrès, imposant la nomination d'une partie des membres de l'organe dirigeant. L'action de Maring n'est ainsi pas sans rappeler celle des envoyés du Comintern en Europe, qui, à l'image de l'action de Manouïlsky au sein du PCF, ont étroitement contrôlé les PC.

³⁴ « Notes of Delegates Comments at the Third Party Congress on the Question of Cooperation with the KMT. June 1923 », in Tony Saich, *The Origins of the First United Front in China*, *op. cit.*, p. 577-586 ; et Chang Kuo-t'ao, *The Rise of the Chinese Communist Party*, *op. cit.*, p. 311-312.

Maring a, par ailleurs, su mettre en place à partir des thèses de Lénine au second congrès une stratégie concrète pour la Chine à travers la tactique dite du « bloc within ». Il a ainsi non seulement réussi à poser les bases de l'alliance entre le Guomindang et la Russie soviétique, mais aussi à dépasser le « sectarisme néophyte » des communistes chinois pour imposer la formule du Front uni, qui demeurera la tactique du PCC jusqu'en 1927.

L'exemple de Maring montre ainsi que l'appareil de l'Internationale communiste au début des années vingt est loin d'être un ensemble monolithique, où toutes les décisions seraient prises par les plus hauts dirigeants. Pour autant il est impossible de parler, à l'instar de l'historien Dov Bing, d'une stratégie purement « sneevlietienne »³⁵, car le PCR exerce dès le début des années vingt un contrôle sur l'action des émissaires de l'IC en Chine, par l'intermédiaire des Instructions du Comintern et des décisions du Politburo.

En définitive, il est important de souligner que si le Comintern a écarté l'homme, il a eu l'habileté d'en poursuivre la politique. D'autres, comme Voitinsky à Shanghai ou Borodine à Canton, surent regagner la confiance des militants ébranlés, tout en poursuivant la politique du Front uni.

³⁵ Dov Bing, « Was There a Sneevlietian Strategy ? », *The China Quarterly*, n° 54, Apr. Jun. 1973, p. 345-353 ; Dov Bing et Adrian Chan, « Chinese Evidence on the "Sneevlietian Strategy" », *The China Quarterly*, n° 56, octobre-décembre, 1973, p. 749-761.

Aux rythmes du Brésil : exotisme, transferts culturels et appropriations

La musique brésilienne en France au XX^e siècle

ANAÏS FLECHET

Longtemps ignorés des voyageurs européens, les rythmes du Brésil¹ connaissent une diffusion inédite en France au XX^e siècle. L'engouement pour les danses de société américaines est à l'origine de l'adoption de la maxixe dans les dancings parisiens à la veille de la Première Guerre mondiale. Par la suite, nombre de genres populaires acquièrent les faveurs du public : la samba, le baião, la bossa nova, la chanson engagée et le tropicalisme contribuent à enrichir le paysage sonore français et donnent lieu à de multiples transferts culturels entre les deux rives de l'Atlantique. L'exotisme musical concerne également la création savante, représentée par Darius Milhaud et Heitor Villa-Lobos, et donne naissance aux premiers travaux d'ethnographie musicale sur le Brésil en France.

• Agrégée et docteur en histoire, actuellement ATER à l'Université Paris IV Sorbonne.

¹ Thèse d'histoire présentée sous la direction de Robert Frank (Centre d'histoire des relations internationales contemporaines), à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, soutenue le 7 décembre 2007 devant un jury composé de : Robert Frank (professeur à l'Université Paris I, directeur) ; Luiz Felipe de Alencastro (professeur à l'Université Paris IV, rapporteur et président du jury) ; Myriam Chimènes (directeur de recherche au CNRS, rapporteur) ; Annick Lempérière (professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne) ; Marcos Napolitano (professeur à l'Université de São Paulo) et Pascal Ory (professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne).

L'objectif de cette thèse, située à la croisée de l'histoire culturelle et de l'histoire des relations internationales, était d'interroger les processus de diffusion et de réception de la musique brésilienne en France dans le cadre plus général des mondialisations du XX^e siècle. Concrètement, comment les musiques brésiennes parviennent-elles auprès du public français ? Quelle image musicale du Brésil se constitue au cours du siècle ? Quelles pratiques rythmiques et instrumentales sont adoptées, adaptées et revendiquées par les musiciens français ?

Afin de répondre à ces questions, nous avons retracé l'itinéraire français de la musique brésilienne à partir de trois axes de recherche(s). Une approche strictement quantitative, tout d'abord, a permis d'identifier différentes modes brésiennes et d'en mesurer l'ampleur, condition nécessaire à l'analyse des productions culturelles de masse que sont les disques et les petits formats. On distingue ainsi trois temps forts dans la diffusion de la musique populaire brésilienne en France.

Les années comprises entre 1905 et 1940 signent la phase d'introduction de la musique populaire brésilienne dans le paysage culturel français. Dans le domaine des musiques de danse, tout d'abord, le succès de la *Matchiche* de Félix Mayol ouvre la voie à la vogue de la « célèbre et véritable maxixe brésilienne » à partir de 1913, puis de la samba à partir de 1922. Parallèlement, la musique savante sert de relais efficace aux rythmes afro-brésiliens en France. Dans les années 1920, le public parisien découvre les compositions brésiennes de Darius Milhaud ainsi que les créations de Villa-Lobos, lequel revendique son attachement au « nationalisme musical » et intègre de nombreux motifs populaires dans son œuvre. Au cours des années 1930, l'intérêt pour la musique brésilienne se transforme, grâce aux développements de l'ethnographie musicale. La décennie voit la parution des premières études à prétention scientifique sur les musiques traditionnelles du Brésil, pensée comme un versant latino-américain de ce qu'on appelle alors l'Art musical nègre.

L'éclatement de la Seconde Guerre mondiale met un terme à ces premières vogues brésiennes, la plupart des musiciens latino-américains

résidant en France quittant le pays suite au déclenchement des hostilités. Après ce temps mort des échanges, la musique brésilienne connaît un regain de mode sur les scènes françaises entre 1945 et 1959. Cette seconde période signe une rupture dans les relations musicales entre les deux pays. Rupture quantitative, tout d'abord : c'est en effet au cours des années 1950 que la production de musique populaire brésilienne atteint son apogée en France, grâce aux développements de l'industrie du disque et à l'engouement généralisé pour les danses latines. La samba et le baião intègrent alors le répertoire des bals populaires et connaissent une diffusion inédite sur l'ensemble du territoire national. Rupture qualitative, ensuite, les genres brésiliens étant désormais interprétés par des chanteurs français et non plus uniquement par des orchestres. Le succès de chansons comme *Maria de Bahia* ou *Si tu vas à Rio* signe l'entrée du Brésil au hit-parade, et est à l'origine de nouvelles formes d'appropriations des rythmes brésiliens. Dans le même temps, la musique savante demeure un vecteur de diffusion des genres populaires, grâce aux œuvres de Villa-Lobos, dont la renommée internationale n'est plus à faire. De même, les développements de l'ethnomusicologie et l'intérêt suscité par le Brésil dans le domaine des sciences sociales, suite aux publications de Roger Bastide et Claude Lévi-Strauss, sont à l'origine d'un nouveau regard sur ces *tristes tropiques*. Entre les formes savantes et populaires d'appropriation des rythmes brésiliens, l'écart se creuse néanmoins, rendant difficile une approche globale du phénomène.

Dans ce contexte, l'année 1959 marque une nouvelle rupture. La mort de Villa-Lobos signe la fin d'une période dans le domaine de la musique savante, tandis que le film *Orfeu negro* permet aux Français de se familiariser avec un nouveau genre venu du Brésil : la bossa nova. Par la suite, les années 1960 et 1970 se caractérisent par une diversification du répertoire brésilien présenté aux Français. Aux musiques festives du carnaval, répond désormais le chant feutré de la bossa nova, adoptée par les jazzmen américains et français. L'instauration de la dictature militaire au Brésil en 1964, et l'afflux d'exilés en France, ajoutent une composante

politique au message. En outre, les années 1960 et 1970 voient l'émergence de collaborations entre artistes français et brésiliens, dont témoignent, entre autres, les itinéraires de Pierre Barouh, Georges Moustaki ou Claude Nougaro. La pratique musicale amateur suit, avec un temps de retard ce mouvement, ce que nous pouvons voir à partir de plusieurs indicateurs, comme la création des premiers cours de musique brésilienne ou la publication de méthodes spécifiques pour apprendre à *jouer brésilien*. Deux décennies avant le succès des musiques dites « du monde », les rythmes brésiliens participent donc pleinement à l'émergence d'une culture musicale transnationale et à la formation de la culture sonore d'une partie du public français.

La généalogie des modes musicales brésiliennes une fois établie, il convenait d'en comprendre les mécanismes et d'en analyser le sens. Nous nous sommes donc intéressés aux pratiques et aux représentations associées aux rythmes afro-brésiliens, afin d'étudier les médiations qui président à leur réception, et les images musicales du Brésil qui en procèdent.

L'analyse des vecteurs de diffusion de la musique brésilienne en France permet de souligner le rôle joué par les acteurs individuels, et les réseaux de sociabilité artistiques entre l'Europe et les Amériques dans la circulation internationale des genres musicaux. Les développements d'une diplomatie culturelle spécifique sont relativement tardifs, tant du côté français que du côté brésilien. L'étude des médiations met également en valeur la part des industries culturelles – notamment, le cinéma, les festivals de musique, le disque et la télévision – dans le développement d'une culture musicale de masse transnationale. À partir de la Seconde Guerre mondiale, la diffusion de la musique brésilienne en France repose sur la mise en place de transferts culturels triangulaires entre le Brésil, les États-Unis et l'Europe, que l'itinéraire des artistes et des objets sonores – disques, partitions, instruments – permet de mettre à jour. La médiation nord-américaine apparaît notamment au moment de la vague bossa nova, à l'orée des années 1960, quand le jazz sert à la fois de vecteur de diffusion et de

facteur de légitimation des rythmes brésiliens auprès des amateurs français.

L'étude de l'imaginaire sonore du Brésil fait intervenir les notions d'exotisme et de primitivisme. Mené à partir de la littérature musicale, de la presse spécialisée, de l'iconographie des partitions et des *liner notes* des pochettes de disques, ce travail interroge les différentes modalités d'appropriation des rythmes afro-brésiliens par le public français. Comment écouter la musique de l'Autre ? Que dire d'une création pensée comme *essentiellement* différente ? La rhétorique de l'altérité utilisée par les acteurs français place le Brésil dans un espace mythique, dont les contours évoluent en fonction des désirs et des horizons d'attentes du public. À la musique noire des Années folles, succède l'attrait pour la légèreté des danses latines, exécutées par des orchestres *typiques*, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. Image inversée d'une société française corsetée dans une morale victorienne, la samba compose alors un espace de liberté, permettant aux danseurs, le temps d'une chanson, de se projeter dans une utopie sensuelle et tropicale. À cet égard, la découverte de la bossa nova au seuil des années 1960 marque une rupture radicale : suivant l'exemple de Pierre Barouh, une série de jeunes musiciens français tombent – selon leurs propres termes – *amoureux du Brésil* et condamnent l'exotisme approximatif de leurs aînés. L'heure n'est plus aux adaptations approximatives d'une samba musette, mais au souci de l'original et à la recherche des racines africaines de la musique brésilienne, la quête de l'authenticité devenant une nouvelle forme du goût des Autres au moment même où les musiques du monde émergent sur le marché occidental.

L'étude des appropriations de la musique populaire brésilienne par les artistes et le public français, permet donc d'identifier les principaux acteurs et vecteurs des relations musicales entre le Brésil et la France et d'interroger la traditionnelle « sympathie artistique » entre les deux pays. Les transferts concernent aussi bien les pratiques – édition de partitions, enregistrements, concerts, enseignement – que la création d'une image musicale du Brésil en France. Ils mettent en jeu une rhétorique de l'altérité,

dans laquelle les rythmes brésiliens dessinent une figure de l'Extrême Ailleurs, et deviennent, au gré de l'évolution du goût des Autres, *primitifs*, *typiques* et *authentiques*. Au-delà du public français, ces phénomènes de modes ont un impact sur le paysage culturel brésilien, contribuant notamment à la légitimation de genres populaires et à la mise en place d'une diplomatie culturelle spécifique. L'exotisme musical et les « effets retour » marquent les continuités existant au sein de l'Euro-Amérique, pensée comme un espace culturel commun. Cependant, ils indiquent également le rôle joué par les États-Unis dans la circulation des genres populaires, de part et d'autre de l'Atlantique. La diffusion des rythmes brésiliens en France emprunte un itinéraire nord-américain à partir de la Seconde Guerre mondiale, définissant des transferts triangulaires et soulignant le rôle du pôle bicéphale New York/Los Angeles dans la mondialisation culturelle du XX^e siècle.

« Violencia y transiciones políticas a finales del siglo XX.
Europa del Sur – América latina »

Casa de Velázquez, Madrid, 4-6 juin 2007

SOPHIE BABY

À l'origine de ce colloque¹ se trouve une réflexion générale sur l'émergence de nouveaux régimes démocratiques dans le dernier quart du XX^e siècle. Comment conçoit-on la démocratie naissante ou renaissante un siècle et demi après son apparition dans le monde occidental ? Quels sont les principes et les attentes qui accompagnent son instauration ou sa restauration ? Quels enjeux se trouvent au cœur des processus de construction du nouveau régime ? Parmi les multiples interrogations découlant de cette réflexion, un axe semble central dans chacun des processus nationaux à l'œuvre : celui de la gestion de la violence politique passée (celle de la dictature), présente (celle de la transition) et à venir (celle de la démocratie restaurée ou consolidée). Il va de soi que les questions suscitées par la construction démocratique à la fin du XX^e siècle ne sont plus les mêmes qu'au XIX^e siècle : si les problèmes de la représentation et de la souveraineté populaire dominaient alors le débat, ce sont désormais la garantie des libertés publiques, la protection des droits de l'homme bafoués pendant les dictatures ou la gestion de la mémoire qui apparaissent centraux dans le discours des acteurs des transitions. La démocratie apparaît ainsi autant comme un régime-émancipation que

¹ Colloque coordonné par Sophie Baby (Université Paris I), Olivier Compagnon (Université Paris III – Institut des Hautes Études de l'Amérique latine) et Eduardo González Calleja (Universidad Carlos III, Madrid).

comme un régime-refuge, seul modèle politique capable de protéger efficacement les droits de l'homme contre la tentation monopolistique de l'État. Dans cette perspective, la démocratie est perçue comme un espace sociopolitique pacifié, et excluant toute forme de violence physique, que celle-ci soit contestataire ou étatique. Cela étant posé, la traditionnelle opposition entre violence et démocratie acquiert un sens d'autant plus fort qu'il s'agit de pacifier un pays qui a été ravagé par l'emploi institutionnalisé de la violence. Cette utopie d'une démocratie guérisseuse du mal de la violence politique est-elle pour autant vérifiée dans la pratique des transitions démocratiques récentes ? Quels sont les mécanismes de disparition de la violence existante, de gestion des conflits passés et de consolidation de la pacification difficilement acquise ? Quel sens accorder à la permanence de formes de violence ?

C'est précisément sur l'exploration des liens complexes existant entre ces processus de transition à la démocratie et la violence – perçue dans toutes ses dimensions, du physique au symbolique – que s'est penché le colloque international intitulé « *Violencia y transiciones políticas a finales del siglo XX. Europa del Sur – América latina* », qui s'est tenu du 4 au 6 juin 2007 à la Casa de Velázquez (Madrid). Organisé avec le soutien de cette dernière, de l'UMR 8138 IRICE (Université de Paris I/Université de Paris IV/CNRS), du CREDAL UMR 7169 (Université Paris III/Sorbonne Nouvelle/CNRS) et de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine (Université Paris III Sorbonne Nouvelle), par Sophie Baby (IRICE) et Olivier Compagnon (IHEAL/CREDAL/Institut Universitaire de France), en collaboration avec Eduardo González Calleja (Université Carlos III de Madrid), le colloque avait une double ambition, à la fois pluridisciplinaire et comparatiste. En effet, la pluridisciplinarité s'imposait au regard des objets interrogés : alors que la violence constitue depuis longtemps un objet d'étude important dans de nombreuses disciplines (philosophie, droit, science politique, sociologie, anthropologie, histoire, etc.), les transitions démocratiques de la fin du XX^e siècle, longtemps accaparées par les politologues au point de donner naissance à la « transitologie », retiennent depuis quelques années

l'attention de sociologues, de juristes et d'historiens du temps présent. Ont ainsi été conviés une majorité d'historiens et de spécialistes de science politique, ainsi que des sociologues et juristes venus d'horizons géographiques divers – tant européens qu'américains – en raison de la seconde ambition portée par ce colloque, celle du comparatisme. Car, au-delà du constat de processus nationaux nécessairement différenciés, l'un des principaux enjeux problématiques consistait à dégager des lignes d'analyse communes aux systèmes démocratiques contemporains, à susciter un dialogue systématique entre les études de cas et autres approches monographiques afin de rendre possibles une montée en généralité et la définition d'éventuels « modèles » de gestion de la violence au cours des transitions. En outre, ainsi que l'a rappelé Olivier Compagnon dans la session d'introduction de la première demi-journée, ce défi comparatiste ne visait pas seulement à juxtaposer l'analyse d'entités closes sur elles-mêmes à l'aune de la dialectique similitudes/différences, mais également à mettre à jour les interactions ayant pu exister entre les différents processus de transition, à

« étudier parallèlement des sociétés à la fois voisines et contemporaines, sans cesse influencées les unes par les autres, soumises dans leur développement [...] à l'action des mêmes grandes causes, et remontant, partiellement du moins, à une origine commune »².

La fin du XX^e siècle correspond à la « troisième vague » de démocratisation définie par Samuel Huntington : elle débute avec les pays du sud de l'Europe dans les années 1970 (Grèce, Portugal, Espagne) et se

² Marc Bloch, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de Synthèse Historique*, 1928, tome 46, p. 15-50. Repris dans *Mélanges historiques*, Paris, SEVPEN, tome I, 1961, p. 18-19. Parmi les outils théoriques et paradigmes utilisables pour relever ce défi comparatiste, les notions d'histoire croisée et de transferts culturels ont également été mobilisées au cours de ce colloque : cf. Michael Werner et Bénédicte Zimmermann (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, coll. « Le Genre Humain », 2004 ; ainsi que Michel Espagne, *Les Transferts culturels franco-allemands*, Paris, PUF, 1999 (notamment l'introduction et le chapitre II intitulé « Au-delà du comparatisme »).

poursuit avec les pays latino-américains dans les années 1980, puis avec l'Europe de l'Est post-soviétique dans les années 1990. Par souci d'homogénéité temporelle et culturelle, et afin de mettre plus facilement en évidence des phénomènes de circulation entre les deux rives de l'Atlantique, l'espace-temps considéré fut cependant restreint à l'Europe du Sud et à l'Amérique latine, aires privilégiées pour le déploiement de démarches comparatistes ainsi que l'ont montré plusieurs travaux récents³. Organisées selon les lignes thématiques, mêlant systématiquement des cas européens et américains et laissant une large place au débat entre intervenants, cinq sessions ont rythmé les travaux du colloque. La première, intitulée « Gérer la mémoire des violences passées », était consacrée aux problématiques de mémoire, de justice et de réconciliation nationale à partir des cas grec, argentin, uruguayen et espagnol. La deuxième portait sur les violences contestataires – révolutionnaires, terroristes, réactionnaires – qui ont fortement perturbé les processus de transition en Espagne et dans le Cône Sud. En contrepoint, la troisième session s'est intéressée à « la violence au cœur de l'État » et, à partir des cas portugais, espagnol et brésilien, a mis en lumière le poids de l'héritage autoritaire du régime précédent, tant dans le processus de démocratisation que dans le dessein du nouveau régime. La quatrième a permis d'évoquer toute une série de transitions « partielles » ou inachevées, ainsi que des cas limites comme celui de Cuba (Hal Klepak), c'est-à-dire des pays qui ne sont pas parvenus à établir des démocraties stables et dans lesquels la violence demeure omniprésente bien que métamorphosée, en violence sociale, quotidienne, ethnique ou criminelle. Enfin, la dernière session du colloque, intitulée « Regards extérieurs », a permis d'ouvrir la perspective à d'autres espaces comme celui de la Roumanie (Irina Gridan) et d'évoquer la circulation transnationale des modèles transitionnels (Sandrine Lefranc),

³ Cf., par exemple, Carlos H. Filgueira et Dieter Nohlen (comp.), *Prensa y transición democrática. Experiencias recientes en Europa y América latina*, Francfort / Madrid, Vervuert Verlag / Iberoamericana, 1994 ; Jean-Pierre Bastian (dir.), *La modernité religieuse en perspective comparée. Europe latine – Amérique latine*, Paris, Karthala, 2001.

avant que Mercedes Yusta ne présente en guise de conclusion une synthèse de l'ensemble des débats.

Le concept de démocratie a ainsi été relu à l'aune de l'analyse des contextes et des processus différenciés de son apparition à la fin du XX^e siècle, qui ont rendu éclatant ce « sens flottant de la démocratie » cher à Pierre Rosanvallon, l'incertitude pesant sur un type de régime qui n'a jamais cessé de résister à la catégorisation⁴. En ce sens, le colloque a répondu à l'une de ses ambitions initiales, soulignée par Sophie Baby lors de la session d'introduction : celle de revenir à une étude dynamique des processus de transition à la démocratie, contre un point de vue normatif et éthique sur ce qu'ils devraient être ou ce à quoi ils devraient aboutir – point de vue qui a longtemps dominé la transitologie.

En particulier, la traditionnelle opposition entre violence et démocratie a été mise à mal par l'examen des réalités nationales. S'il s'agit bien pour les acteurs des transitions de garantir des libertés et des droits fondamentaux bafoués pendant des décennies d'autoritarisme, les périodes de transition à la démocratie se sont révélées néanmoins propices au surgissement de la violence, que ce soit à la suite de la vacance du pouvoir qui laisse le champ libre aux actions subversives ou, à l'inverse, en raison de la puissance coercitive de l'État autoritaire comme l'a montré Rafael Durán Muñoz dans son analyse comparée des cas portugais et espagnol. L'État – au même titre que l'armée et que les forces de l'ordre – est en effet un acteur-clef des processus de transition dont l'action peut emprunter des directions divergentes. Ainsi dans le cas du Portugal, Antonio Costa Pinto a rappelé que la volonté de rupture avec le passé et les velléités anticapitalistes avaient rencontré les aspirations d'une armée fortement politisée suite aux déboires de la décolonisation africaine, pour donner lieu à un puissant mouvement révolutionnaire qui s'est heurté finalement aux forces réactionnaires soutenues par l'Église, les élites économiques et le

⁴ Cf. Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple de France*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 2000.

voisin espagnol, inquiet de la contagion révolutionnaire. À l'inverse, en Espagne tout comme au Brésil (Maud Chirio) et dans le Cône Sud, l'armée a représenté une puissante force de résistance au processus de démocratisation. Si les acteurs sociaux espagnols ont fait preuve de plus de modération, comme l'ont montré Paloma Aguilar et Ignacio Sánchez Cuenca dans leur analyse de la mobilisation collective, les extrémismes politiques ont, pour leur part, sombré dans une violence meurtrière qui atteignit son apogée après l'approbation de la Constitution en 1978 – bien que la spécificité de la violence nationaliste basque de l'ETA ait été mise en avant par Antonio Elorza. Violences d'extrême gauche ou d'extrême droite participent toutes deux d'un cycle de violences subversives qui a touché l'ensemble du monde occidental dans les années 1970 et a trouvé, dans ces pays en transition, un terrain d'action privilégié (Eduardo González Calleja). Ce que l'on observe en Europe vaut également pour l'Amérique latine et, en particulier, pour le Chili dont le cas a été analysé par Alvaro Soto et Igor Goicovic.

Au-delà de ces violences que l'on pourrait qualifier de conjoncturelles, l'installation d'un régime démocratique ne s'est pas toujours révélé être l'antidote rêvé à la violence. Le poids du passé autoritaire est parfois tel que l'impact des résistances à la démocratisation peut entraver de façon durable le plein épanouissement démocratique. Sophie Baby a ainsi montré comment le système répressif franquiste avait été recyclé dans la lutte contre le terrorisme basque, l'État de droit étant bafoué au nom de la sauvegarde de la démocratie. Surtout, l'examen comparé des transitions latino-américaines atteste que la démocratie peut n'être qu'une coquille vide si elle se contente d'établir de nouvelles règles du jeu politique, sans résoudre pour autant des problèmes économiques et sociaux parfois séculaires. La garantie théorique des droits de l'homme et des libertés publiques s'avère insuffisante quand règnent pauvreté, inégalités sociales, difficultés économiques, rivalités ethniques ou conflits territoriaux comme c'est le cas au Pérou (Cécile Lavrard) et, plus généralement, dans la plupart des pays d'Amérique latine qui vécurent douloureusement les

conséquences sociales des ajustements structurels dans les années 1980 et 1990⁵. En Amérique centrale, la paix institutionnelle a ainsi laissé place à une violence quotidienne dont la mortalité dépasse parfois celle atteinte pendant les dures années de guerre civile (David Garibay), tandis que la Colombie ne parvient pas à résoudre un conflit armé nourri par le narcotrafic (Sophie Daviaud).

Enfin, sur un plan symbolique et mémoriel, les voies empruntées par la pacification démocratique ne répondent pas toujours aux aspirations profondes de réconciliation nationale, que le chemin choisi soit celui de l'oubli, du silence, du pardon, de la continuité ou bien celui du souvenir, de la justice, de la rupture. La Grèce a préféré détruire ses archives au nom de la réconciliation nationale, Anastassios Anastassiadis ayant rappelé à juste titre que le fonctionnement de la démocratie athénienne était précisément fondé sur l'oubli des discordes passées. Mais le pardon ne peut venir de l'imposition de l'oubli, comme le montrent bien les cas de l'Argentine, de l'Uruguay, du Chili (Jorge Errandonea) et même de l'Espagne (Alberto Reig Tapia) : tandis que l'impunité a protégé un temps les criminels de l'époque des dictatures, de la société civile est né un mouvement de rétablissement de la vérité historique, de récupération d'une mémoire mutilée et de quête de justice.

Ici, les phénomènes d'allers et retours de part et d'autre de l'Atlantique sont patents, comme en témoigne la diffusion en l'Espagne du modèle chilien de recherche des « disparus » dans les fosses communes éparpillées sur tout le territoire. Plus encore, Sandrine Lefranc a mis en avant la circulation à l'échelle internationale des modèles politiques de

⁵ Pierre Rosanvallon a montré comment cette tension entre droits civiques et politiques d'une part, et droits sociaux d'autre part, était inhérente à la modernité démocratique depuis la fin du XVIII^e siècle (*L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1993). Bien que la science politique ait eu tendance à la sous-estimer dans l'étude des transitions latino-américaines, en attestant la consolidation démocratique sur la simple base des processus électoraux, elle semble plus que jamais d'actualité au vu des inégalités croissantes dans la répartition des richesses.

réconciliation nationale à partir du paradigme de la « commission de vérité et réconciliation ». Une nouvelle figure-clef émerge, celle de la victime dont l'impératif de protection sur le plan pénal (Ignacio Angel Pérez Macías) et symbolique, guide les processus de transition à la démocratie de façon de plus en plus hégémonique. La victime est devenue une figure centrale des démocraties actuelles et ce n'est pas le moindre des mérites du colloque que d'en avoir aperçu la genèse et la nouveauté radicale en cette fin du XX^e siècle. Finalement, comme l'a noté Mercedes Yusta dans la conclusion générale, si la démocratie n'est peut-être pas tant ce lieu politique qui fait disparaître la violence, elle n'en demeure pas moins le cadre le plus favorable à la progressive reconstruction d'une identité nationale partagée et pacifiée⁶.

⁶ Une publication des actes de ce colloque est prévue dans les mois qui viennent, aux éditions Casa de Velázquez, à Madrid.

